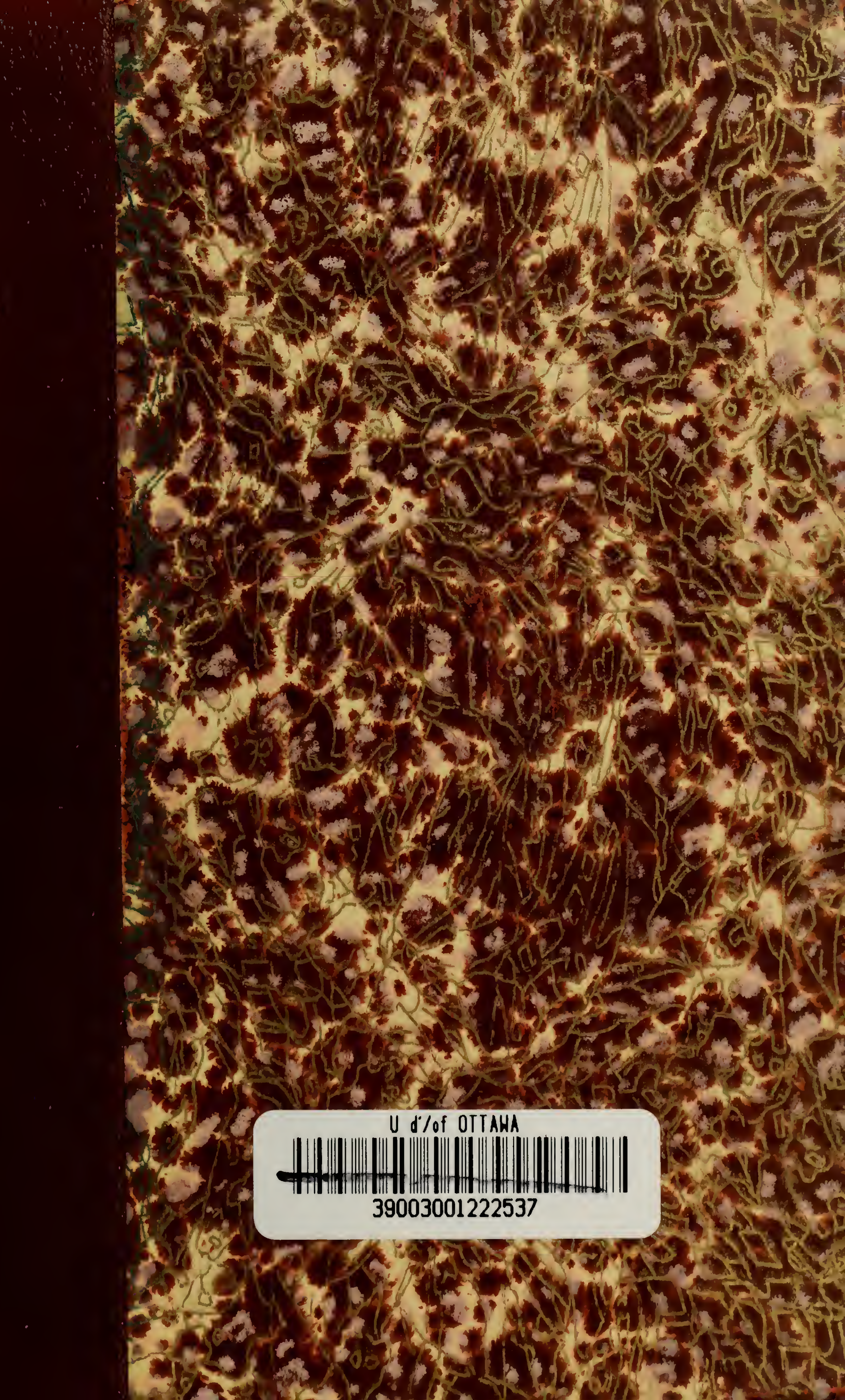
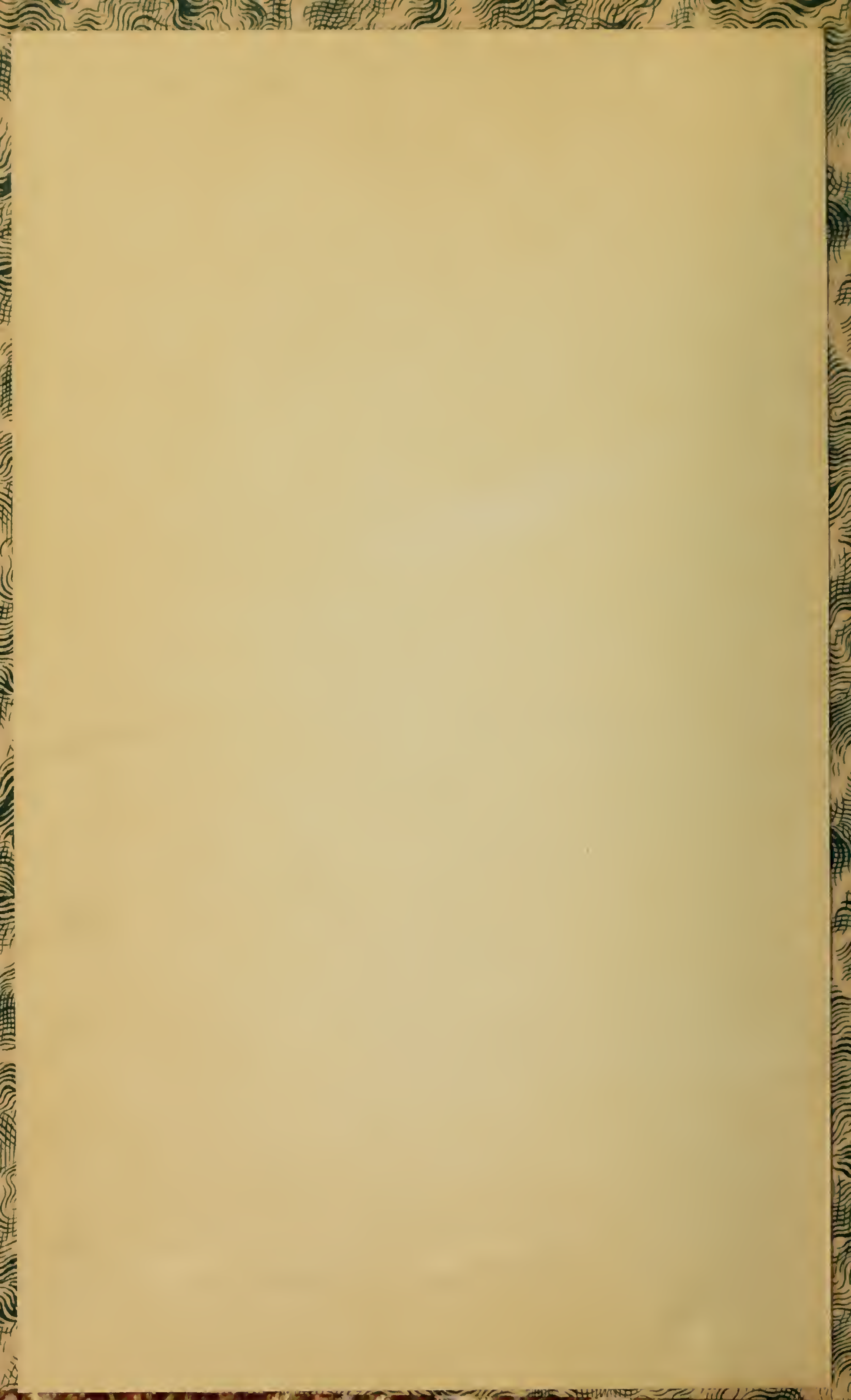

U d'/of OTTAWA
39003001222537





ENFIN!

OU

CINQUIÈME RAPPORT

SUR

SA GESTION UNIVERSITAIRE

A

SA GRANDEUR Mgr EDOUARD CHS FABRE

Archevêque de Montréal

PAR

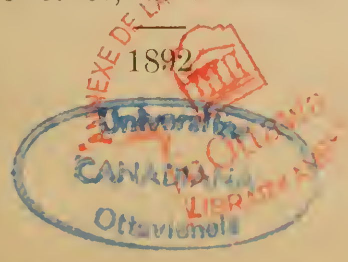
L'ABBÉ J. B. PROULX

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

Question Universitaire : Vol. VIII

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS
256 et 258, rue Saint-Paul

1892



PRÉFACE.

St-Lin des Laurentides, 30 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Dans mon Quatrième Rapport, qui s'arrête au premier d'avril, j'annonçais un Supplément probable. Ce Supplément a pris de telles proportions que j'en fais mon Cinquième Rapport.

Il a été imprimé et mis en page avant le 20 de ce mois, excepté la présente préface et les quelques lettres qui ont été écrites après cette date.

Je l'ai intitulé Enfin ! *parce que, je n'en doute pas, ce huitième volume clôt la série des pages qui relatent l'historique de l'établissement, dans la pratique comme dans la loi, de la Constitution* Jam dudum *à Montréal. Mais il ne met pas un terme aux sentiments de reconnaissance et d'affection filiale avec lesquels je serai toujours*

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, Ptre,

V. R. U. L. M.

I

RETOUR DE ROME

Le 5 avril au matin, nous arrivions de Rome à Montréal, Mgr l'évêque de Sherbrooke et moi, en compagnie de Mgr l'évêque de Nicolet.

Mgr l'évêque de St-Hyacinthe vint rencontrer ses collègues. Dans le courant de l'après-midi il y eut réunion des évêques de la Province de Montreal, et le lendemain soir, au salon de l'Archevêché, réunion du Conseil d'affaires, à laquelle assistaient Nosseigneurs les Evêques et, autant que je me rappelle, tous les membres du susdit Conseil. Les professeurs des Facultés de droit et de médecine y avait été invités : MM. H. Archambault, F. D. Monk et E. Lafontaine voulurent bien répondre à cet appel.

A cette assemblée, entre autres choses, Mgr l'évêque de Sherbrooke donna un résumé des travaux qui avaient été faits à Rome, expliqua pourquoi il y avait proposé de lui-même le retranchement de quelques lignes dans le projet de loi, dit formellement que, après l'examen minutieux que le projet avait subi de la part du Saint-Siège et l'approbation qu'il en avait reçue, il ne conviendrait pas d'y faire maintenant des changements considérables, et que tout au plus Mgr l'Archevêque de Montréal pourrait y permettre

quelques légères modifications, enfin il termina en insistant sur la satisfaction qu'éprouverait Notre Très Saint Père le Pape de voir, comme signe de paix et de prospérité, se constituer légalement l'administration de l'Université Laval à Montréal.

M. le Chanoine Bruchési fit remarquer que les promesses qu'il avait formulées dans le cours du mois de février, à savoir que le bill n'empiéterait sur aucun des droits des facultés, se trouvaient accomplies.

M. le Vice-Recteur ajouta que, comme il avait été résolu dès le commencement, le bill serait envoyé à chaque faculté, afin qu'elle pût l'examiner au point de vue de ses droits et privilèges, l'intention des Evêques et de leur Conseil ayant toujours été de respecter et même de protéger tous les intérêts.

A l'occasion de notre retour, je reçus nombre de lettres de félicitations : la suivante me paraît résumer les pensées et les sentiments que, en général, elles m'exprimaient.

Je la fais suivre de la réponse que Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, archevêque de Cyrène et coadjuteur de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, a bien voulu faire à la lettre que je lui écrivais de Rome, en date du 6 mars, laquelle se trouve au second volume de *Devant Québec et Rome*, page 155.

II

Sault-au-Récollet, 6 avril 1892.

Le Rév. J. B. Proulx, Prêtre, Vice-Recteur, Université Laval, Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Il me semble que c'est un devoir pour nous tous de vous souhaiter la bienvenue; vous avez donné un si bon coup d'épaule à l'exécution d'un projet vital pour le pays! Il nous était bien impossible d'entretenir un doute sérieux quant à votre réussite. On ne jette pas les pans d'un édifice, sans s'attendre à un appui, et une fois la légitimité d'une proposition admise, qui peut s'opposer aux conclusions?

Que Dieu vous bénisse pour avoir pu consolider l'œuvre superbe de notre Université de Montréal! Maintenant je vous vois aller aussi vite avec elle que pour votre splendide église de Saint-Lin. Les opinions et les ressources

vous seront de plus en plus assurées, et nul doute que dans un avenir pas très éloigné, vous pourrez vous-même recueillir la juste récompense de vos efforts en voyant la réalisation d'un véritable vœu national.

Quand même, permettez-moi d'ajouter en terminant, sans flatterie, que c'est une gloire pour le diocèse, d'avoir eu en proue un habile pilote pour mener le vaisseau universitaire si vaillamment au port.

Vous offrant mes plus sincères félicitations,

Bien à vous,

CHARLES L. S. BEAUBIEN, *Curé*,

Sault-au-Récollet.

III

QUÉBEC, 25 avril 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Les voyages fréquents qu'il m'a fallu faire de Chicoutimi à Québec et la multiplicité des affaires m'ont empêché jusqu'à présent de vous accuser réception de votre dernière lettre écrite

de Rome et de vous remercier des excellentes choses qu'elle renferme à mon adresse.

Il y a des successions qu'on est heureux de recueillir, parce qu'elles n'offrent guère que des avantages ; celle que le Souverain Pontife vient de m'imposer n'est autre chose qu'un héritage de croix, de sacrifices et de responsabilités. Aussi n'ai-je pas le courage d'exprimer de la reconnaissance à ceux qui ont contribué de près ou de loin à m'assurer ce que, selon le langage du monde, on est convenu d'appeler une promotion. L'ambition est une immense folie, les dignités sont un fardeau ; il n'y a que la vie modeste et paisible, passée loin des chicanes de ce monde, qui puisse nous apporter ici-bas un peu de bonheur. Quoi qu'il en soit, je suis bien disposé à répondre le mieux possible aux vœux et à l'attente de Notre Saint Père le Pape et de tous ceux qui s'intéressent au bonheur et à la prospérité de notre patrie canadienne.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en N. S.

† L. N., *Arch. de Cyrène.*

IV

QUÉBEC, 8 avril 1892.

Le Rév. J. B. PROULX, Ptre,
Vice-Rect. U. L. M.

MONSIEUR,

Je vous prie de me faire adresser aussitôt que possible l'annuaire de la Succursale de l'Université Laval de Montréal pour l'année académique 1891-92.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

V

MONTRÉAL, 12 avril 1892.

L'hon. Gédéon Ouimet,

Surintendant, etc., Québec.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 8 avril courant, n° 2186. L'Université Laval à Montréal, dans les circonstances où elle se trouvait, a cru devoir ne pas publier pour l'année académique 1891-92 d'annuaire *séparé*. L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté Médicale de Laval à Montréal, en a publié un, que je me fais un plaisir de vous adresser en même temps que cette lettre. Croyez aux sentiments de haute considération avec lesquels je suis,

Monsieur le Surintendant,

Votre très dévoué et très humble serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

VI

Montréal, 8 avril 1892.

Le Révérend J. B. Proulx, Prêtre,
Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu hier l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'un certain nombre d'exemplaires des deux brochures ayant pour titre *Devant Québec et Rome*, que vous venez de publier sur la question universitaire, et notamment au sujet du projet de loi d'incorporation des administrateurs de Laval à Montréal. Mon plus affectueux merci pour votre bonne attention. Il y a là une somme de travail qui démontre que Mgr de Sherbrooke et vous ne vous êtes pas croisé les bras à Rome, et que, bien au contraire, vous avez été constamment sur la brèche, défendant énergiquement la grande cause, dont vous vous étiez chargés avec un bien courageux dévoue-

ment. Que le bon Dieu vous en récompense au centuple !

Les misères sont-elles finies ? il faut l'espérer, car il y a un terme à tout sur la terre. Nous verrons cela à la prochaine session du parlement de Québec, alors que sera présenté notre cher bill d'incorporation qui nous a coûté tant de labeurs et de soucis.

Je vois que vous parlez encore de vous démettre de votre charge de Vice-Recteur : prenez-en votre parti et résignez-vous à porter longtemps encore le fardeau qui vous va si bien et qui paraît n'avoir altéré en rien votre vigueur physique et morale. Il faut que vous complétiez votre tâche, si vous voulez, comme je le pense bien, en avoir tout le mérite et toute la gloire.

Avec mes vœux de complets succès en tout ce qui vous reste à faire, je demeure votre tout dévoué en N. S.

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

MONTRÉAL, 12 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St-Hyacinthe,

MONSEIGNEUR,

Je vous devais ces exemplaires du résumé de nos travaux québecquois et romains comme à un des Pères de l'Université à Montréal, *Patres conscripti*. et avant longtemps j'en aurai un plus grand nombre à mettre à votre disposition.

“ Les misères sont-elles finies ? ” me dites-vous. Oui, je l'espère, je veux dire les misères radicales, les misères constitutionnelles, les luttes pour l'existence. Mais il restera encore les misères de détail qui font le pain de l'humaine vie, surtout dans un champ où les divisions du passé ont semé tant d'ivraie. Et cependant il faut souvent fermer les yeux sur bien des choses, il ne faut pas vouloir arracher toute l'ivraie, de peur d'arracher aussi le bon grain.

Vous me faites beaucoup d'honneur en m'écrivant : " Prenez-en votre parti, et résignez-vous " à porter longtemps encore le fardeau qui vous " va si bien, et qui me paraît n'avoir altéré en " rien votre vigueur physique et morale. " Monseigneur,ce n'est pas tant pour ma santé personnelle que je demande mon congé, que pour celle de l'Université ; et j'espère être avant longtemps assez éloquent pour faire admettre que ma retraite serait un bien pour plusieurs et un mal pour personne.

Vous ajoutez : " Il faut que vous complétiez " votre tâche, si vous voulez, comme je le pense " bien, en avoir tout le mérite et toute la gloire."

Le bill passé, il y a une étape de complétée, l'implantation du Siège Montréalais, solidement et irrévocablement, dans le terrain civil comme dans le terrain canonique, dans la pratique journalière comme dans les principes spéculatifs. Quant à compléter l'œuvre Universitaire, c'est le labeur successif de générations. J'aimerais sans doute à garder le mérite de mon travail devant Dieu ; devant les hommes, c'est

une chose si caduque qu'en vérité je ne m'y attache guère. Le genre de besogne que je fais attire plus de critiques, directes ou indirectes, que de reconnaissance. Cependant, en formulant cet avancé, je dois faire une noble exception pour les trois Evêques de la Province de Montréal qui n'ont eu à mon endroit que des paroles d'encouragement, pour le Saint-Siège, qui n'a cessé de bénir mes efforts et mes démarches. C'est pourquoi je ne veux pas mettre dans l'embarras des supérieurs qui m'ont été si bienveillants ; et c'est pourquoi je leur ai donné de mon dessein un avis préalable longtemps d'avance. Mais je ne puis encore renoncer à l'espérance qu'ils finiront par se rendre aux raisons que je leur ai données déjà, et à celles que je me propose d'y ajouter.

Au milieu des mille distractions du retour, je n'ai pu voir Votre Grandeur aussi à loisir que je l'aurais désiré ; il pourrait bien se faire que je me reprenne sous peu, et que je vous tombe à St-Hyacinthe. J'ai passé les derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler et je

passerai les derniers de cette semaine sainte au milieu de mes paroissiens qui m'ont fait des joies comme des bons enfants à leur père au retour d'un long voyage.

Croyez que je suis toujours dans les sentiments de la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

VIII

St-Lin des Laurentides, 15 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr N. Z. Lorrain, Evêque de Cythère, Vicaire apostolique de Pontiac.

Monseigneur,

Je vous demande pardon de venir répondre aussi tard à votre bonne lettre et à vos bons souhaits. Mais depuis mon retour, je n'ai su trop où donner de la tête.

Je suis très honoré, et vous suis très reconnaissant, de ce que vous avez pensé à moi pour être votre compagnon dans votre voyage au Pacifique, voyage agréable et facile où la locomotive doit remplacer le canot d'écorce. Les portages se feront à la vapeur, des tables de chêne tiendront lieu des pierres du rivage, et l'on campera dans des rideaux de damas.

Malgré ces belles perspectives, je me vois obligé de décliner l'honneur. Le Vice-Rectorat m'attache à la glèbe. Si c'était quelques semaines plus tard, je serais libre, libre, comme je me propose de prendre ma retraite. Oh! quel soulagement ça va être : je n'ose pas y songer d'avance. Cette idée m'est une poire qui me fait venir l'eau à la bouche. Vous voyez que je ne chante pas le coq, je suis votre conseil. Bien plus, je soupire après le moment où je pourrai passer à un autre les avantages acquis. Charles-Quint parvenu au faîte de sa puissance se retira dans un couvent. Washington, ayant conquis l'indépendance de son pays, alla se reposer à Mont-Vernon. Ou bien Sylla, après avoir ra-

vagé la République, jeta un défi à ses ennemis en déposant les armes et ses vengeances. Je ne suis ni un tyran, ni un grand homme ; mais les extrêmes se touchent, et j'ambitionne de rentrer dans la vie commune. Je n'en serai que davantage avec une amitié respectueuse,

De Votre Grandeur,

Le très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Prêtre,*

Vice-Recteur U. L. M.

IX

Montréal, 20 avril 1892.

Monsieur le Vice-Recteur,

En attendant le règlement final de nos arrangements universitaires, auriez-vous l'obligeance, comme vous l'avez fait par le passé, de voir au paiement du salaire de notre appariteur ?

Vous obligerez

Votre très dévoué serviteur,

L. A. JETTÉ,

Doyen Fac. de Droit.

X

St-Lin des Laurentides, 17 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

L'ouvrage de la semaine sainte terminé, je me fais un devoir de porter à votre connaisnaissance deux faits, qui, subitement, nous ont pris comme par surprise.

Mercredi, M. le Juge Jetté et M. Archambault, professeur de la Faculté de Droit, sont venus à l'Archevêché et y ont rencontré Mgr Fabre, Mgr Emard, M. Bruchési et moi.

1° Ils ont exprimé le désir de présenter à la prochaine session de la Législature un projet de loi pour incorporer la Faculté de Droit, comme est incorporée la Faculté de Médecine. Ce projet sera préalablement soumis aux Évêques de la province de Montréal ; le temps pressant, il fallait faire de suite l'annonce officielle dans

les journaux : l'opinion générale a été qu'ils pouvaient procéder, sous toute réserve. Pour moi, il ne fait pas de doute que le projet de loi s'impose : maintenant ou plus tard ? question d'opportunité.

2° Voici qui est plus grave. Ces deux Messieurs proposèrent de remanier de fond en comble le projet de loi que nous avons rapporté de Rome. Il ne peut y avoir d'objection, ce me semble, à ce que l'on y fasse des corrections de détail, mais, pour un remaniement d'ensemble, je fis remarquer que Québec pourrait dire que ce n'est plus là le projet qu'ils ont reçu l'ordre de laisser passer ; de plus, ajoutais-je, on ne peut permettre un pareil bouleversement sans en parler surtout à Mgr Racine qui a pris en quelque sorte la responsabilité personnelle de la loi auprès du Saint-Siège. J'ai encore d'autres objections que je vous ferai connaître de vive voix. Cependant soyez certain que ce n'est pas moi qui mettrai obstacle à ce qu'un nouveau projet soit substitué à l'ancien, si c'est la volonté de la majorité, ou le désir des Evêques.

Avant longtemps, je me propose de pousser une pointe du côté de l'Est. En attendant, je demeure avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,
V. R. U. L. M.

XI

MONTRÉAL, 20 avril 1892.

MONSIEUR,

En arrivant de la campagne hier, j'ai reçu votre lettre du 18 du courant. Après avoir vu Mgr l'Archevêque de Montréal et M. Bruchési, je suis allé ce matin à votre résidence pour vous porter notre réponse ; vous étiez parti pour N... Je pars moi-même demain pour Sherbrooke. Cette lettre est pour vous dire qu'à mon retour ma première visite sera pour vous. Je n'ai pas de

doute que tout s'expliquera...... comme un *écheveau de fil mêlé.*

Je suis toujours avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre,*

V. R. U. L. M.

XII

SHERBROOKE, 21 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre, (1)
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Laissez-moi vous dire en toute franchise que je suis extrêmement peiné de ce que je viens d'apprendre au sujet du projet de bill de l'Université Laval à Montréal.

---

(1) Mgr l'Archévêque de Montréal devait partir, le 23 d'avril, pour un voyage d'une quinzaine de jours, du côté de Chicago et de Hartford. J'allai coucher à Sherbrooke le 21 ; le 22, j'arrêtai en passant à St-Hyacinthe, et le soir de ce même jour je revenais à Montréal, avec les deux lettres N·XII et XIII.

Ce serait prendre une trop grande responsabilité de permettre de refaire de fond en comble le projet de bill qui a été approuvé par le Saint-Siège; pour ma part je ne puis partager cette responsabilité.

Vous m'avez député auprès du Saint-Siège pour faire approuver un projet de loi; ce projet de loi avec quelques modifications faites par le Saint-Siège lui même a été approuvé, et maintenant il est rejeté et on veut y substituer un autre projet de loi! Qu'est-ce que le Saint-Siège va penser de l'Episcopat de la province de Montréal, s'il permet qu'on agisse de la sorte?...

Au salon de l'Archevêché, le six avril dernier, j'ai dit que Mgr *l'Archevêque seul* pouvait faire quelques légères modifications, et c'est tout ce que j'ai dit à ce sujet...

J'ai dit clairement à M. Bruchési que, à part quelques légères modifications que je lui ai indiquées, le projet de bill devait être présenté tel qu'approuvé par le Saint-Siège. " C'est à prendre ou à laisser, ai-je ajouté."

En honneur je ne puis donner mon approba-

tion à un autre bill. J'ai agi à Rome en toute sincérité, et je ne veux pas et je ne peux vouloir faire le contraire de ce que j'ai fait.

On me dit que vous quittez Montréal demain soir : je suis persuadé que la décision que vous prendrez dans cette grave difficulté, sera pour le plus grand bien de la religion.

Veuillez agréer l'expression de mes dévoués et et respectueux sentiments.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

P. S. —Permettez-moi de vous dire que, dans les circonstances présentes, vous devez faire connaître aux intéressés la décision et la volonté du Saint-Siège, par exemple, aux facultés et au gouvernement de l'Hon. de Boucherville, si vous voulez que le bill ne rencontre pas trop d'obstacles.

Il importe aussi que, pendant votre absence, M. le Grand Vicaire Maréchal soit chargé de vous représenter officiellement pour tout ce qui concerne l'affaire universitaire.

Le tout humblement soumis.

† ANTOINE, *Evêque de Sherbrooke.*

N. B.—Enfin selon moi, le bill doit être présenté et passé tel qu'approuvé à Rome, ou retiré.

XIII

St-Hyacinthe, 22 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je viens dire à Votre Grandeur que j'ai pris communication de la lettre que Mgr l'Evêque de Sherbrooke vous écrit, et dont M. le Vice-Recteur est le porteur, et que je suis absolument du sentiment de Sa Grandeur sur la question. Je trouverais souverainement regrettable et très dangereux pour l'œuvre qui nous a coûté tant de sollicitude, que l'on remît au travail le projet de bill d'incorporation des administrateurs de Laval.

Comme Votre Grandeur doit s'absenter pour quelque temps, je la prie instamment de donner

à son digne Vicaire Général un plein pouvoir de régler toutes les questions qui concernent Laval, en s'entendant au besoin avec les suffragants.

Bien respectueusement,

Votre tout dévoué et humble serviteur.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XIV

MONTRÉAL, 23 avril 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Mgr l'Archevêque m'a paru très satisfait de votre lettre et de celle de Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe....

Mon intervention, dans les circonstances, ferait plus de mal que de bien. Les bras croisés de ce côté-là, j'attends.

---

(1) Comme pour accroître les embarras, il paraissait en même temps dans les journaux des entrefilets et des correspondances, qui n'étaient pas du premier venu. Voir au supplément, les Nos I et II.

Sous d'autres rapports, je ne resterai pas inactif. Sur les instances de Mgr l'Archevêque de Montréal, unies à celles de ses suffragants, j'ai remis de prendre ma retraite après la session. J'ose espérer que ce n'est pas pour arriver à une humiliation ; car, dans ce cas-là, il aurait mieux valu se retirer avec les honneurs de la guerre. Cependant, il en arrivera ce que Dieu voudra, et il est toujours bon de pouvoir dire : " Bonum est, Domine, quia humiliasti me."

Je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

XV

MONTRÉAL, 24 avril 1892.

MONSIEUR,

Je suis allé à votre résidence en arrivant de Sherbrooke ; alors seulement j'ai appris que vous

ne devez revenir qu'au commencement de mai. J'avais cru d'abord à un voyage de deux ou trois jours.

Je comprends votre surprise. S'il y a cachette quelque part, croyez que je ne suis pas de ceux qui joueraient à cache-cache. On se cache autant de moi que de qui que ce soit. Pour le bill des administrateurs j'abonde dans votre sens, tellement que je ne puis admettre que des modifications de détail. Pour les principes constitutifs, il passera tel que vu et consenti à Rome, ou je sais ce que j'ai à faire. Depuis votre départ, il est arrivé plusieurs événements où j'ai tenu bon. Vous l'apprendrez à votre retour. Je suivrai la ligne droite ; quoi qu'il arrive, je ne permettrai jamais que l'on fasse entrer dans la conduite de l'Université ou les préférences politiques ou les rivalités personnelles ou tout autre sentiment mesquin. C'est une œuvre générale que nous ferons, devant intéresser toute la province, ou rien du tout. De vive voix, nous pourrons nous expliquer plus au long et plus clairement.

En attendant, croyez qu'il n'y a rien de sacrifié, et, que je demeure avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

XVI

ST-HYACINTHE, 24 avril 1892.

Le Rév. J. B. Proulx, Prêtre, Vice-Recteur, Université Laval, Montréal.

CHER MONSIEUR,

Je suis heureux d'apprendre par votre lettre d'hier, reçue ce matin, que Mgr l'Archevêque de Montréal est satisfait de la position qu'ont prise ses deux suffragants de Sherbrooke et de St-Hyacinthe... Dieu aidant, nous serons toujours étroitement unis pour assister efficacement notre digne Métropolitain à conduire à bonne fin la grande œuvre de Laval à Montréal, dont le Saint-Siège nous a chargés. En mar-

chant à la lueur du brillant flambeau de la Chaire Apostolique, nous ne pouvons pas faire fausse route....

Vous allez descendre à Québec pour présenter notre bill à la Législature. Mes vœux et mes prières vous accompagnent. Qu'un prompt succès couronne votre importante démarche.

N'allez pas croire qu'après cette entreprise achevée, vous mettrez bas les armes et que vous irez goûter les douceurs de votre chère solitude des Laurentides. Vous resterez ferme au poste, et vous continuerez à vous dépenser pour l'œuvre dont vous connaissez plus que personne la valeur et l'importance.

Toujours votre bien dévoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XVII

Montréal, 25 avril 1892.

M. l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

Les dentistes parlent de s'affilier à l'Université et disent qu'ils viendront me voir aujourd'hui ; M. Archambault, principal de l'Ecole du Plateau, me demande s'il pourra vous rencontrer ; M. Hingston m'a appris hier que les professeurs de la Faculté de Médecine doivent s'occuper du bill aujourd'hui ; etc.... Je crois que votre présence est nécessaire à Montréal : *Veni.*

Votre très dévoué serviteur,

P. N. BRUCHÉSI, *Chan.*

XVIII

Montréal, 27 avril 1892.

Le Rév. Lecoq, Directeur du Grand Séminaire,
Doyen de la Faculté de Théologie. (1)

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie de notre projet de loi pour constituer en corporation les administrateurs de l'Université à Montréal.

Je serais heureux que vous puissiez l'examiner d'une manière particulière. Et, si dans votre opinion ou dans celle de la Faculté dont vous êtes le doyen, il se trouvait quelque chose qui lésât en quoi que ce soit les droits de votre faculté, je vous prie de me le faire connaître ;

---

(1) Une semblable communication était faite à M. le Juge Jetté, doyen de la Faculté de droit, à M. le Dr L. B. Durocher, président de la Faculté médicale, et à M. l'abbé P. de Foville doyen de la Faculté des arts.

nous sommes décidés à tenir compte de toutes telles observations.

Je reviendrai de Québec mardi de la semaine prochaine. S'il vous était possible de me passer, mercredi, la réponse que vous aurez à me donner, vous me rendriez un grand service.

Croyez aux sentiments de respect avec lesquels je suis,

Monsieur le Doyen,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

XIX

MONTRÉAL, 2 mai 1892.

L'Honorable C. de Boucherville, Premier Ministre du gouvernement de la Province de Québec.

HONORABLE PREMIER, (1)

Nous soussignés L. D. A. Maréchal, V. G., délégué *ad hoc* par Sa Grandeur Mgr Ed. Chs. Fabre, Archevêque de Montréal, A. Racine, Evêque de Sherbrooke, L. Z. Moreau, Evêque de St-Hyacinthe, et J. M. Emard, Evêque élu de Valleyfield,

Avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Premier, de vouloir bien présenter au Conseil législatif par vous-même (nous désignant en en même temps qui d'entre vos amis pourraient nous rendre le même service à la Chambre d'Assemblée), notre projet de loi "pour cons-

---

(1) Je me rendis de Québec à Sherbrooke le 30 avril ; j'en partis le 2 mai pour St-Hyacinthe et Montréal. Chez Mgr Racine, fut rédigée cette lettre à l'Honorable Premier Ministre laquelle Mgr Moreau et M. le Grand Vicaire Maréchal approuvèrent ensuite et se déclarèrent heureux d'appuyer de leur signature.

tituer en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal," lequel, pour obéir aux nécessités du moment, nous avons soumis à l'examen du Saint-Siège et que le Saint-Siège a approuvé par sa lettre en date du du 16 février 1892. (1)

Nous devons faire remarquer, Honorable Premier, que, dans les circonstances, il nous est impossible d'admettre aucun changement quelque peu considérable au texte de ce bill, et que, dans le cas où la Législature ne voudrait pas le sanctionner à peu près tel que nous le transmettons, nous vous prions de vouloir bien le retirer de devant les Chambres.

Permettez-nous de vous dire, Monsieur le Premier Ministre, que nous comptons grandement sur votre influence pour faire réussir ce pas décisif dans l'organisation civile du Siège Montréalais de notre Université Catholique et Canadienne ; bien plus nous croyons pouvoir ajouter que nous ne doutons pas que vous ne soyez disposé à faire tout votre possible, même

---

(1) Voir, plus loin, aux numéros XLIII et XLIV.

dans les circonstances difficiles que vous traversez, pour en assurer le complet développement et la prospérité matérielle.

Nous avons pour garant de cet espoir, Monsieur le Premier, votre dévouement bien connu à toutes les œuvres patriotiques, l'intérêt que vous portez à la cause des hautes études, et en particulier l'heureuse initiative que vous avez prise autrefois, pour le bonheur de notre pays, dans la constitution du Conseil de l'Instruction publique.

Avec l'assurance que nous pouvons vous donner qu'en nous prêtant votre puissant concours dans cette affaire, vous serez agréable au Saint-Siège, nous vous prions d'accepter l'expression du profond respect et de la haute considération avec lesquels nous sommes,

Monsieur le Premier Ministre,

Vos très dévoués serviteurs.

L. D. A. MARÉCHAL, *V. G.*

Délégué *ad hoc.*

† ANTOINE, *Év. de Sherbrooke.*

† L. Z., *Év. de St-Hyacinthe,*

J. M. EMARD, *Évêque élu de Valleyfield.*

XX

MONTRÉAL, 2 mai 1892.

M. l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Vous avez eu la bonté de m'adresser copie du projet de bill relatif à la nouvelle organisation du Syndicat financier, en me priant de l'examiner spécialement au point de vue des intérêts de la Faculté des Arts. Cet examen me suggère une petite observation qui peut-être vous paraîtra digne d'être signalée à l'attention bienveillante de NN. SS. les Evêques, au moins dans l'avenir. Leurs Grandeurs ont déjà témoigné l'intérêt particulier que leur inspire l'Ecole Polytechnique de Montréal, d'abord en l'agrégeant à l'Université catholique comme partie intégrante de la Faculté des Arts, puis en lui réservant, dans le projet de bill en question, le privilège d'être toujours représentée par un délégué dans la Corporation du Syndicat

financier. Mais une analogie bien légitime ne conduirait-elle pas à prendre au moins en principe une disposition de plus en faveur de la même Ecole ?

Elle a ses gradués comme la Faculté de Droit et de Médecine. Elle leur délivre des diplômes d'ingénieurs civils dont la valeur est reconnue spécialement aux Etats-Unis, par l'accueil qu'on y fait aux jeunes gens qui en sont porteurs et par les positions distinguées dont ces diplômes leur ouvrent l'entrée. Si le nombre de ces gradués était dès à présent comparable à celui des gradués de Droit et de Médecine, n'y aurait-il pas lieu de leur reconnaître aussi le droit d'élire un ou deux d'entre eux pour représenter dans le Syndicat le corps professionnel dont il font partie ?

Si la différence numérique est encore un obstacle à ce que cette mesure soit prise immédiatement, ne pourrait-on pas prévoir le cas où il viendrait à disparaître comme nous devons le souhaiter ? Les industries savantes entre lesquelles se partagent les différentes classes d'in-

génieurs civils prennent en effet dans notre société une importance toujours croissante et comment ne pas souhaiter que la jeunesse canadienne française y conquère une place proportionnée à cette importance même et aux heureuses aptitudes dont elle est douée ? On peut ajouter que la profession d'ingénieur n'est pas la moins propre à former des hommes d'affaires capables d'apporter l'appoint d'un bon conseil aux délibérations du Syndicat financier.

Telle est, Monsieur le Vice-Recteur, la petite observation que j'ai crue bonne à vous soumettre. Elle vous sera au moins une preuve de l'intérêt sérieux que j'ai pris à votre bienveillante communication.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très respectueux et dévoués.

P. DE FOVILLE.

XXI

MONTRÉAL, 7 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Voici un aperçu succinct des travaux et des péripéties de la semaine :

Mardi soir, assemblée générale des facultés de Droit et de Médecine. J'y fis, tant bien que mal, le discours en trois points que vous connaissez : justice, utilité, honneur. (1) J'insistai surtout sur ce fait, que, jusqu'ici, l'Archevêque de Montréal seul avait administré l'argent universitaire ; que, l'Archevêque voulant confier cette administration à une corporation qui l'aiderait, cela ne donnait pas un droit aux facultés d'en faire part ; que l'Archevêque voulait bien que les facultés y fussent représentées pour y

(1) On trouvera les principales ideés de ce discours au numéro suivant.

exposer leur besoins ; et que, après tout, l'important pour elles était que cette administration incorporée n'empiétât pas sur leurs droits : ce que je pouvais leur garantir absolument.

Les choses se passèrent sérieusement et gentiment. Le bill fut repassé, clause par clause. On ne me fit pas moins de trente suggestions. Je les acceptai toutes, pour les passer au Conseil des Evêques, avec entente que je ne me prononçais actuellement sur aucune. Le lendemain, l'hon. M. Archambault et M. le Dr Desrosiers me remettaient ces suggestions tirées au clair sur douze pages de grand papier.

Mercredi soir et jeudi soir, séance du Conseil d'affaires. Les suggestions parurent être de trois catégories : les unes purement mécaniques, changeant les numéros du bill, celles-ci furent mises de coté ; les autres, proposant un nouveau mode de rédaction, furent lues attentivement, mais, pour les raisons que vous savez, en général on s'en tint à la rédaction primitive ; enfin les troisièmes portaient sur le respect des droits des facultés, c'était vraiment celles que nous

désirions avoir, et en réalité les seules que les facultés pouvaient en justice nous faire. Quant à ces dernières, nous fûmes heureux de nous y rendre et de les admettre toutes. Elles éclaircissent et accentuent ce que nous avions résolu dès le commencement : ne pas empiéter sur le droit des diverses facultés.

Avec ces modifications, la requête à la Législature a été imprimée. Nous la faisons circuler parmi les intéressés afin qu'ils puissent y apposer leur signature. Je vous envoie trois copies ; veuillez les signer, si vous les trouvez convenables, et me les adresser à Québec chez Madame Redmond, 84 rue d'Auteuil. Cependant, comme je descends à Quebec lundi soir et que mardi est le dernier jour pour la présentation des requêtes devant la Législature, de peur que votre signature m'arrivât trop tard, m'appuyant sur la permission que vous m'avez donnée de signer en votre nom, j'ai demandé à M. le Grand Vicaire de mettre la vôtre à la suite de sa griffe. Pour plus de sûreté veuillez m'envoyer à Québec, datée de dimanche, une procuration par laquelle

vous permettez au Grand Vicaire de signer la requête pour vous.

Je vais passer le dimanche à St-Lin, où je ne suis pas allé depuis quinze jours, afin de me retremper avant d'entreprendre mon travail québecquois.

Croyez que je suis toujours, avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

XXII

MESSIEURS,

Mercredi dernier, M. le juge Jetté, au nom des deux Facultés de Droit et de Médecine, me passait un projet de loi, rédigé avec soin, mais partant d'un principe tout à fait différent de celui qui a présidé à la confection du projet, qui a été soumis au Conseil Supérieur de l'Univer-

sité Laval, et qui a été approuvé dernièrement par le Saint-Siège.

Notre projet remet la gestion des deniers de l'Université surtout à des personnes étrangères aux Facultés, tout en accordant à celles-ci un droit de représentation au sein de cette administration financière. Le nouveau projet attribue cette gestion presque exclusivement aux professeurs des diverses Facultés. En effet on y lit :

" Les droits et pouvoirs de la corporation " seront exercés par un Conseil appelé Bureau " des Gouverneurs. 8° Le bureau des Gouver- " neurs sera composé des personnes suivantes : " L'Archevêque de Montréal ; les Evêques de " la Province ecclésiastique de Montréal ; le " Vice-Recteur de l'Université Laval à Mont- " réal ; le Supérieur du Séminaire de St-Sul- " pice de Montréal ; le Doyen de chacune des " Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine " et des Arts de l'Université Laval à Montréal, " et trois autres professeurs titulaires laïques de " chacune des Facultés, choisis à la majorité des

" voix par les professeurs titulaires de chacune " des Facultés susdites; sept membres laïques " catholiques romains choisis par la majorité des " membres du Bureau des Gouverneurs, tel qu'a- " lors constitué. Deux de ces membres seront " choisis parmi les gradués de la Faculté de Droit, " deux parmi les gradués de la Faculté de Méde- " cine ou de l'Ecole de Médecine et de Chirur- " gie de Montréal, et les trois autres en dehors " des membres de la corporation, des profes- " seurs des diverses Facultés et des anciens " élèves de l'Université Laval à Montréal ou de " l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de " Montréal."

I. D'abord je vous dirai que j'ai pris ce projet comme une suggestion ; et, à ce point de vue, je l'ai reçu avec faveur ; car loin de moi la pensée de nier à un membre de l'Université et à un sujet britannique son droit de pétition.

J'étais certain que les professeurs ne considéraient pas que la gestion des biens universitaires leur revînt en justice ; car cette prétention n'aurait pu s'appuyer ni sur des principes théoriques ni sur les faits.

A Québec, le Séminaire seul administre les biens de l'Université. La Succursale a été établie canoniquement aux frais du diocèse de Montréal, c'est-à-dire, en pratique, à la charge de son Archevêque ; le civil n'a rien réglé sur cette question. Le gouvernement de la Province de Québec n'a pas trouvé d'autre administrateur que l'Archevêque de Montréal à qui payer les $40,000.00 revenant des biens des Jésuites à la Succursale. Depuis trois ans, j'ai fait de l'argent universitaire, pour me servir d'une expression populaire, des *choux et des raves*, et je n'ai jamais rendu de compte qu'à mon Archevêque.

Or, ce même Archevêque, jusqu'à aujourd'hui seul véritable administrateur, pour donner plus d'efficacité à son administration demande à être constitué en corporation légale avec un certain nombre d'hommes entendus en matière de finances. En quoi ce fait donnerait-il aux Facultés le droit d'avoir en main cette administration dorénavant ?

Elles n'administreront pas dans l'avenir; mais dans le passé, elles n'administraient pas

non plus : leur position est la même. Seulement, elle est améliorée, car le projet de loi leur donne, pour leur permettre de faire valoir leurs besoins, un droit de représentation dans l'administration, telle qu'elle sera légalement constituée.

“ Mais, dira-t-on, pourquoi dans ce cas-là nous soumettre le bill pour l'examiner, si nous ne pouvons le modifier ?” Réponse : On peut modifier un bill sans le changer de fond en comble. Le bill est soumis aux Facultés pour qu'elles voient en quoi il pourrait affecter leur mode d'être comme Facultés, et suggérer dans cet ordre d'idées des modifications si elles le jugent à propos, aucunement pour qu'elles nous rapportent un bill nouveau.

“ Mais, objectera-t-on de rechef, par le Syndicat de 1887, les professeurs des Facultés ont dans l'administration une part plus large que celle que vous leur faites ; par conséquent, vous restreignez des droits acquis.” Réponse : Le Syndicat de 1887 existe-t-il ailleurs que sur le papier ? A-t-il jamais fonctionné ? Peut-il

actuellement fonctionner, quand bien même tout le monde le voudrait, à cause des changements survenus dans la constitution de l'Université à Montréal ? Alors, il faudrait donc dire que le Syndicat qui a été impuissant pour favoriser le développement monétaire de l'Université, est tout-puissant lorsqu'il s'agit de l'entraver et de le tenir dans un *statu quo* peu florissant.

Non, non. Notre Syndicat actuel est calculé à promouvoir le plus grand bien des Facultés elles-mêmes, et c'est là mon second point, Messieurs.

II. Convient-il que les professeurs presqu'à l'exclusion de tout autre soient, dans l'administration des biens de l'Université, en même temps et les distributeurs et les rétribués ?

N'est-ce pas dans ce point faible qu'il faut chercher une des principales causes de l'inefficacité du Syndicat de 1887 ?

Les dons de l'extérieur ne chercheront-ils pas de préférence une administration censée être tout à fait désintéressée dans l'emploi et la distribution des deniers ?

Nous voudrions embrasser toute la province dans le réseau de notre administration universitaire. Les professeurs, eux, sont concentrés nécessairement dans la ville de Montréal.

Nous réservons la place de gouverneurs aux princes de la fortune, afin de les intéresser à l'œuvre pécuniairement parlant. Comment le faire si les professeurs prennent toutes les places ?

En appelant des hommes d'affaires à la gouverne des finances, nous voulons donner aux donateurs et au public en général une garantie d'administration sérieuse. Je le sais, les professeurs aspirent plutôt à la réputation d'hommes de science qu'à celle d'hommes d'argent.

Si notre projet de loi est plus propre que tout autre à faire rentrer les fonds et à les administrer, qu'on nous laisse donc le champ libre. Qui seront les premiers à en profiter ? Les professeurs.

III. Mon troisième point ne sera guère plus long que le deuxième.

Réellement, au point où nous en sommes

rendus, pouvons-nous changer notre projet de loi de fond en comble?

Ne serait-ce pas donner à la plus haute autorité à Québec le droit de nous dire : " Ce n'est pas là le bill que j'ai reçu avis de laisser passer. Je m'y oppose." Nous aurions beau répondre : " Mais au fond, c'est la même chose, c'est même de beaucoup préférable." On pourrait fort bien rétorquer : " Peut-être, mais il est trop tard pour examiner ce nouveau projet. Nous nous y opposons." Notre grand adversaire serait bien mal habile, à son point de vue, s'il ne prenait cette position.

En honneur, pouvons-nous modifier notre projet primitif d'une manière considérable ? Il me semble que non.

Nous l'avons étudié pendant des mois ; il a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'affaires et les Evêques de la Province de Montréal ; nous l'avons présenté tel au Conseil universitaire et au Conseil supérieur de haute surveillance ; deux délégués ont été à Rome le soutenir devant le Saint-Siège ; le Saint-Siège

l'a trouvé orthodoxe et en recommande l'acceptation : et maintenant, en arrivant de Rome, la première chose que nous ferions, ce serait d'en permettre un bouleversement complet!... Impossible ! !

Le Saint-Siège, je crois, ne dirait rien des modifications, si elles sont à peu près identiques aux dispositions qu'elles remplacent et si l'on ne sort pas de l'esprit de la loi ; mais il aurait bien droit, par exemple, de trouver à redire à l'inconstance et à la légèreté dont une pareille conduite, en matière sérieuse, serait l'indice.

Quant à moi, je serai heureux d'accepter toutes les modifications qui sont propres à éclaircir les points douteux ou à assurer davantage, si c'est possible, les droits des Facultés; pour les autres, je dois déclarer que je ne puis ce soir les recevoir que comme simples suggestions, sans me prononcer sur leur mérite ni sur les chances qu'elles ont d'être adoptées par le Conseil d'affaires ou par Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la Province de Montréal.

Montréal, 3 mai 1892.

XXIII

MONTRÉAL, 7 mai 1892.

A MM. H. Archambault, avocat et E. H. Desrosiers, M. D., délégués des Facultés de Droit et de Medécine.

MESSIEURS,

Pour me rendre à votre désir et exécuter ma promesse, je vous envoie sous ce pli une copie de l'exposé des suggestions faites à la réunion du 3 mai 1892 par les professeurs des Facultés de Droit et de Médecine au sujet du projet de bill relatif à l'Université Laval.

Je me permets d'ajouter à la marge des notes succinctes qui vous indiqueront les points du bill qui ont été modifiés ; la chose vous deviendra plus claire en lisant la requête à la Législature, dans laquelle ces modifications sont insérées, et dont je vous adresse en même temps un certain nombre de copies.

Les modifications, comme vous pourrez le

constater, sont au nombre de six et portent en particulier sur ce point, qu'elles éclairent, affirment et accentuent, à savoir : que les administrateurs financiers de l'Université ne pourront empiéter sur les droits des facultés, chose, croyez-moi, qui a toujours été loin de ma pensée.

Espérant que ces modifications, que les Evêques acceptent avec le plus grand plaisir, donneront pleine et entière satisfaction aux intéressés,

Je demeure avec une haute considération,

Messieurs,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

P. S.—Quant aux noms qui doivent être suggérés comme premiers gouverneurs, vu que l'Archevêque de Montréal est absent et qu'il doit revenir bientôt, nous croyons devoir attendre son retour pour nous fixer définitivement sur leur choix.

J. B. P.

XXIV

Evêché de Sherbrooke, 8 mai 1892.

Monsieur le Chanoine J. B. Proulx,
Curé de St-Lin, V. R. de l'Université Laval
à Montréal.

Mon cher Monsieur,

Avec la présente vous recevrez les requêtes signées et l'autorisation donnée à M. le Grand Vicaire Maréchal.

Je vous souhaite de tout cœur courage, patience et succès.

Veuillez agréer l'expression de mes dévoués et affectueux sentiments en N. S.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

XXV

Nous soussigné, Evêque de Sherbrooke, autorisons le Très Révérend L. D. A. Maréchal, Vicaire Général de l'Archidiocèse de Montréal, d'apposer notre signature au bas des requêtes demandant que l'acte intitulé " Acte incorporant le Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal soit rappelé et qu'il soit substitué au dit Syndicat financier une nouvelle organisation sous le nom de " Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal."

Fait et passé à Sherbrooke, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

Par Monseigneur.

G. A. LEMIEUX, *Ptre,*

Secrétaire.

XXVI

St-Hyacinthe, 8 mai 1892.

M. le Chanoine Proulx,
Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je bénis Dieu du succès que vous avez eu dans votre entrevue avec les professeurs des diverses Facultés. Il faut avouer que votre examen en trois points, dont vous avez bien voulu me donner l'analyse lundi dernier, était d'une force irrésistible. C'est un signe évident que vous avez grâce d'état, et que le ciel vous inspire aux heures des incidents difficiles. Il en sera toujours de même, tant que vous mettrez votre dévouement au service de cette cause si importante pour l'avenir de notre jeunesse qui se consacre aux professions libérales. Vous trouverez ci-joints tous les documents que vous me demandez. Je vous les transmets avec mes vœux

bien sincères de succès dans votre travail québecquois.

Comme toujours votre bien dévoué en N. S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XXVII

Louis Zéphirin Moreau,

Evêque de St-Hyacinthe.

Nous autorisons par les présentes le Très Révérend Louis Delphis Maréchal, Chanoine et Vicaire Général de l'Archidiocèse de Montréal, à signer pour nous la requête aux trois branches de la Législature de Québec demandant l'incorporation des administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Donné à St-Hyacinthe sous notre seing et le sceau du diocèse, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XXVIII

Pour ne pas interrompre le récit de ce qui regarde notre projet de loi, pour un moment j'ai laissé de côté deux questions : l'incorporation de la Faculté de Droit et celle de l'Ecole Polytechnique.

Parlons d'abord de la Faculté de Droit. Nous avions accepté de ne pas opposer la loi qui la constituerait en corporation à Montréal, bien plus de lui être sympathique, pourvu qu'elle fût en tout conforme aux dispositions du décret *Jam dudum*, et que la Faculté se chargeât des risques de cette démarche auprès du Conseil Universitaire et de la Législature de la Province de Québec.

Dans les derniers jours d'avril, M. le juge Jetté me remit le projet de loi. Je le passai aux Évêques de la Province qui ne virent d'objection qu'à deux clauses. Je les cite ici pour l'intelligence des lettres qui vont suivre. Le projet fut modifié en conséquence, avec la meilleure volonté du monde.

11° " L'opération de l'acte de cette Législature 44 " et 45 Vict., ch. 46, en autant qu'il se rapporte à " l'établissement de chaire d'enseignement du Droit " en la cité de Montréal est limitée à la Faculté " reconnue et incorporée par le présent acte ; et dans " le cas où la dite Université Laval renoncerait en " aucun temps au bénéfice du dit acte en quelque " manière que ce soit, la corporation maintenant créée " continuera néanmoins d'exister comme Ecole de

“ de Droit, sous tel nom qu'elle voudra alors adopter, “ mais dont il sera produit une déclaration au greffe “ de la Cour Supérieure, et au bureau d'enregistre- “ ment de la division où elle aura son siège principal, “ et elle conservera tous les mêmes pouvoirs et pourra “ de plus rester affiliée avec la dite Université Laval “ ou faire des arrangements avec toute Université “ dans la Puissance du Canada pour la collation à “ ses élèves des degrés universitaires.”

12° “ La corporation créée par cette loi pourra faire “ partie de l'organisation financière établie pour la “ régie des biens de l'Université Laval à Montréal “ conformément aux dispositions de l'acte de cette “ présente session à cette fin.”

SHERBROOKE, 2 mai 1892.

Le Très Rév. L. D. A. Maréchal, V. G.

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

Je viens de lire l'acte projeté pour constituer en corporation la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal et je m'empresse de vous communiquer mes observations.

1° Le projet de loi ne peut être présenté à la sanction de la Législature qu'après avoir reçu l'approbation du Conseil Universitaire, et du

consentement des Evêques de la Province de Montréal.

2° Je ne puis approuver la clause XI[e], (*a*) parce qu'elle est opposée à la volonté du Saint-Siège clairement exprimée dans le *Rescrit* du 9 mars 1876, pour l'établissement d'une succursale de l'Université Laval à Montréal, dans lequel Rescrit il est dit : " Qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une Université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité....;" (*b*) de plus parce que les *Facultés* ne peuvent être affiliées : " Que du reste, " comme il est évidemment impossible de la " part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites " écoles, laquelle équivaudrait à l'érection d'une " Université pour ainsi dire distincte et indé-" pendante à Montréal.... ;" (*c*) parce que la Constitution *Jam dudum* dit : " Nous ne souffrirons pas qu'aucune autre université indépendante existe dans le pays."

3° Je ne puis approuver la clause XII[e], parce que la Faculté de Droit n'a, ce me semble, rien

à voir dans la régie générale des biens de l'Université Laval à Montréal.

Veuillez agréer, M. le Grand Vicaire, l'expression de mes dévoués sentiments en N. S.

† ANTOINE, *Évêque de Sherbrooke.*

XXIX

St-Hyacinthe, 2 mai 1892.

Le Très Rév. L. D. A. Maréchal, V. G.

Monsieur le Grand Vicaire,

Je me fais un devoir de vous transmettre cette lettre, en vous disant que j'en partage toutes les idées et toutes les conclusions.

Croyez-moi bien sincèrement votre tout dévoué et humble serviteur,

† L. Z., *Evêque de St-Hyacinthe.*

XXX

Le Rév. J. B. Proulx, Prêtre, Vice-Rect. U. L. M.

Je, soussigné, concours pleinement dans les idées et suggestions exprimées par Mgr l'Evêque de Sherbrooke dans cette lettre.

MONTRÉAL, 3 mai 1892.

L. D. MARÉCHAL, *V. G.*
Délégué *ad hoc.*

XXXI

Passons à l'Ecole Polytechnique.

MONTRÉAL, 25 avril 1892.

Le Révérend J. B. Proulx, Prêtre,
Vice-Recteur U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

J'arrive de Québec; j'ai lieu d'espérer que tout ira bien au sujet de l'incorporation de l'Ecole Polytechnique.

L'honorable Monsieur de Boucherville m'a chargé de prendre votre avis sur une clause du projet de loi. Veuillez me faire savoir, par téléphone, le jour et l'heure qui pourront vous convenir pour l'entrevue que je sollicite.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, mes salutations respectueuses et me croire votre tout dévoué serviteur.

U. E. ARCHAMBAULT.

XXXII

MONTRÉAL, 28 avril 1892.

Le Révérend J. B. Proulx, Prêtre,
Vice-Recteur U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Pendant votre séjour à Québec, vous aurez probablement occasion de voir l'honorable Monsieur de Boucherville ; vous voudrez bien lui parler des membres de la corporation à être nommés par le gouvernement. Il importe que ce

point soit décidé avant de livrer le projet à l'impression.

Il est bien entendu aussi que je me servirai de votre nom, auprès des professeurs, comme l'un des auteurs du projet. Et, si votre présence devenait nécessaire pour apaiser certaines difficultés, j'ose espérer que vous assisterez à une de nos assemblées.

Respectueusement à vous.

U. E ARCHAMBAULT.

XXXIII

MONTRÉAL, 4 mai 1892.

Monsieur U. E. Archambault,
Principal de l'Ecole Polytechnique.

MONSIEUR LE PRINCIPAL,

J'ai lu votre projet de loi attentivement, et j'ai l'honneur de vous le renvoyer sous ce pli.

Je suis certainement sympathique à votre dessein, mais à une condition qui est pour moi *sine quâ non*, savoir : que votre acte d'incorpo-

ration soit conforme au décret *Jam dudum* qui est la constitution du siège montréalais de l'Université dont vous faites partie;

Condition qui est non moins nécessaire pour que je puisse accepter la responsabilité que vous me proposez: " Il est bien entendu aussi que je me servirai de votre nom, auprès des professeurs, comme l'un des auteurs du projet," etc.

Pour arriver à cette conformité, il suffirait du reste d'apporter au projet des modifications et des additions qui sont peu nombreuses.

Si vous l'avez pour agréable, je me ferai un plaisir de vous les indiquer à notre prochaine rencontre. Dans ce cas-là pourrais-je vous rencontrer aujourd'hui ? Et, si oui, où et à quelle heure ? (1)

---

(1) Voici quelles sont les principales modifications que M. U. E. Archambault consentit bien volontiers à introduire dans son projet de loi.

" La nomination ainsi faite du principal et des professeurs, devra être ratifiée, *par l'Archevêque de Montréal*, et, une fois ratifiée, soumise au Conseil de l'Université Laval, et la nomination ne sera définitive qu'à la date de cette acceptation."

" Mais cette révocation devra être aussi approuvée *par l'Archevêque de Montréal*."

En attendant, croyez que je demeure votre tout dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Prêtre,*
V. R. U. L. M.

XXXIV

MONTRÉAL, 4 mai 1892.

Le Révérend J. B. Proulx, Ptre,
Vice-Recteur U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je vous remercie bien cordialement, pour vos remarques sur mon projet de loi. Je serai heureux de vous rencontrer aujourd'hui à l'heure qui pourra vous convenir, à votre bureau ou au mien, où je passe ordinairement la matinée. Un mot par le téléphone, si je dois vous rencontrer dans l'après-dîner.

Respectueusement à vous,

U. E. ARCHAMBAULT.

" Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal aura le droit d'assister à toutes les assemblées de la Corporation et du Bureau d'administration, etc., etc."

XXXV

Montréal, 6 mai 1892.

Le Révérend J. B. Proulx, Ptre,
Vice-Rect. U. L. M.

Monsieur,

Demain, samedi, à 2 heures précises, il y aura à mon bureau une réunion des professeurs de l'Ecole Polytechnique à laquelle vous êtes prié d'assister. Le but de cette réunion est de prendre communication d'un projet de loi pour incorporer l'Ecole Polytechnique.

Monsieur le Vice-Recteur sera présent.

Votre tout dévoué,

U. E. ARCHAMBAULT,

Principal.

Je vous envoie, Monsieur le Vice-Recteur, copie de la lettre que j'ai adressée aux professeurs, pour votre information personnelle et pour vous redire que je compte sur votre présence.

U. E. A.

XXXVI

Montréal, 7 mai 1892.

Monsieur le Vice-Recteur,

Vous trouverez sous ce pli les documents que j'ai promis de vous faire parvenir.

J'écris en même temps à Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique pour l'informer que vous passerez à son bureau pour lui donner les explications au sujet des changements qu'il est désirable d'introduire dans le projet de loi de l'Ecole Polytechnique, avant qu'il soit introduit à la Législature. En conséquence, vous voudrez bien voir Monsieur le Surintendant aussitôt que possible.

Respectueusement à vous,

U. E. ARCHAMBAULT.

XXXVII

MONTRÉAL, 9 mai 1892.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Vous trouverez sous ce pli le projet de loi pour l'incorporation de l'Ecole Polytechnique, avec les modifications dont je vous ai parlé samedi dernier. J'aurais désiré vous voir avant votre départ, mais j'ai compris que des affaires sérieuses vous retenaient ailleurs. Veuillez voir Monsieur le Surintendant à qui j'écris pour lui donner les motifs puissants que nous avons de demander l'adoption de ce deuxième projet.

Je vous répète que je descendrai à Québec si ma présence est nécessaire, mais j'ai confiance que vous pourrez vous passer de moi.

Respectueusement à vous,

U. E. ARCHAMBAULT.

XXXVIII

Retournons à Québec, où se poursuivent et se développent en même temps les intérêts des trois bills, dont il a été question plus haut.

QUÉBEC, 10 mai 1892.

L'hon. L. O. Taillon, leader de la Chambre d'Assemblée.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au nom des Evêques de la Province de Montréal je viens vous demander de vouloir bien présenter à l'Assemblée Législative notre " projet de loi pour constituer en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal."

C'est une mesure qui est destinée à assurer définitivement l'existence de l'Université Catholique à Montréal et qui ouvrira sur l'avenir les plus belles perspectives de prospérité pour nos hautes études. Ils vous appartient, Monsieur le Ministre, vu les principes qui ont fait le mobile de votre vie publique, vu les services que vous

avez déjà rendus à la cause Universitaire et votre situation présente, de prendre en main devant les chambres les intérêts de cette grande œuvre.

Je sais que notre demande sera la bienvenue, c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien accepter d'avance l'expression de ma reconnaissance en même temps que l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XXXIX

QUÉBEC, 12 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed Chs Fabre, Archev. de Montréal,

MONSEIGNEUR,

Echo de Québec :

J'ai vu hier Mgr Paquet qui m'a dit des merveilles de Chicago et de la cérémonie. Réel-

lement la démonstration que l'on vous a faite à votre arrivée devait être tout à fait grandiose. Je m'en réjouis pour l'honneur de Montréal et le bien de la religion, adoptant en cela les idées que je sais être les vôtres.

Mardi, M. de Boucherville et M. Taillon présentaient nos requêtes le premier, au Conseil législatif le second à la Chambre d'Assemblée : deux honorables parrains tout à fait sympathiques à leur pupille. Le dépôt est fait. Le bill est livré à l'imprimeur. L'apparence générale est bonne. Il règne à la surface un calme plat. Que l'homme ennemi pendant la nuit sème l'ivraie et la défiance, je le sais Dans les coulisses de la Chambre plusieurs prédisent de l'opposition. Mais d'où ? Tous l'ignorent.

J'ai vu aujourd'hui M. Horace Archambault, entrevue on ne peut plus aimable. Il dit que la Faculté de Droit n'objectera à rien. Je ne serais pas surpris que lui-même proposerait certaines modifications.

Une modification que m'a signalé M. le Juge Jetté, ainsi que M. Hingston au nom de toute

l'Ecole de Médecine, serait de retrancher le membre de phrase dans le numéro VIII " ou entre l'un de ces corps et l'un de ces membres," comme cette phraséologie pourrait s'appliquer tout aussi bien aux facultés comme à la corporation que nous sommes à constituer. Les membres du Conseil d'affaires, y compris M. Pagnuelo à qui j'en ai parlé, n'ont pas de répugnance à le voir disparaître. Si c'est là aussi votre opinion, ainsi que celle de Nosseigneurs les Evêques de la province, je ne l'imprimerai pas dans le bill afin de laisser aux opposants possibles une prise de bec de moins.

Il nous faut proposer un certain nombre de noms comme membres de la Corporation et comme Gouverneurs. Nous n'avons pas voulu arrêter ce choix avant votre arrivée. Le temps presse. Ces noms devront être prêts au plus tard lorsque le bill passera devant le Comité des bills privés, ce qui peut arriver à la fin de la semaine susdite. Nous en parlerons. J'ai averti d'avance Votre Grandeur afin qu'elle puisse y penser.

Je me réjouis de votre retour et j'ai hâte de vous revoir. En attendant ce plaisir, croyez que je suis toujours avec une haute considération,

Monseigneur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

XL

MONTRÉAL, 14 mai 1892.

MONSIEUR,

Je ne reçois votre lettre de mercredi qu'aujourd'hui, samedi, en arrivant de Québec. Là, tout a bonne mine.

Ne croyez-vous pas qu'il est un peu tard pour demander à la Faculté de Droit de retirer son bill, maintenant que les pétitions ont été présentées à la Législature. Du reste, j'aurais, pour ma part, mauvaise grâce à le faire. J'ai toujours parlé dans ce sens-là. Même j'en ai

fait comme un article de mon programme. J'écrivais aux Evêques, à la connaissance des Facultés, le 31 décembre 1890 : " Maintenant " dans mon humble opinion il reste . . . à veiller " à la rédaction et à l'obtention de nouvelles " chartes pour les autres Facultés." En cela, j'obéissais à ce que je croyais être l'urgence des circonstances, l'opportunité de se protéger contre l'ingérence toujours menaçante de l'influence québecquoise, la nécessité que créait l'incorporation de la Faculté Médicale, et la force d'un courant d'opinion auquel, heureusement je trouve, vous n'avez pas été tout à fait étranger vous-même. Ah ! en voici un argument *ad hominem !*

Sincèrement, Monsieur, je crois que tout va bien, doucement : nos bills vont passer sans bruit. Ne brouillons pas l'eau. Vous avez fait beaucoup. L'œuvre de votre influence n'est pas terminée. *Piano, sano.* Je sais bien que vous trouvez que je vais trop piano. Pour me disculper un peu, si je ne puis vous rencontrer aujourd'hui, je le ferai certainement lundi.

Croyez-moi toujours avec une haute considération,

Monsieur,

Votre trés dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

XLI

Montréal, 16 mai 1892.

L'hon. L. O. Taillon, leader
de l'Assemblée législative, Québec.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer par la même poste les numéros de la *Gazette officielle*, de la *Minerve* et de la *Montreal Gazette*, dans lesquels ont paru les annonces de notre bill, au cas que vous en ayez besoin devant les comité des ordres permanents.

Je compte sur vous pour me donner, à temps, avis du jour où le dit bill devra subir le feu du comité des bills privés : j'ai besoin d'y être pré-

sent. Si ce n'était qu'au commencement de la semaine prochaine, je l'aimerais tout autant.

Je me permettrai de vous demander un autre service. M. H. Archambault doit présenter au Conseil législatif un bill pour incorporer la Faculté de Droit à Montréal, j'ignore qui le présente à la Chambre d'Assemblée. Je tiens beaucoup à me trouver à Québec, lorsque ce projet de loi viendra devant le comité des bills privés. Pourriez-vous me le faire savoir en temps opportun ? Je quitterai tout ici pour descendre.

Je vous enverrai, probablement demain, ainsi qu'à M. de Boucherville, plusieurs documents qui pourront vous servir pour le travail que vous voulez bien faire en faveur de notre projet de loi, et de l'Université en général.

Je demeure avec la plus haute considération.

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

XLII

MONTRÉAL, 17 mai 1892.

L'Honorable C. de Boucherville, Premier du Gouvernement de la Prov. de Québec.

MONSIEUR LE PREMIER,

J'ai l'honneur de vous envoyer par la poste, en même temps que cette lette :

1° Le projet de loi pour constituer en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, tel que nous l'avons présenté au Conseil Universitaire, au Conseil Supérieur de l'Université, et au Saint-Siège (N° I).

Vous pourrez y voir, par vous-même, combien peu en diffère celui que nous présentons actuellement à l'approbation de la Législature. (1)

2° La résolution du Conseil Universitaire, en date du 2 octobre 1891. par laquelle il déclare

---

(1) Voyez *Devant Québec et Rome*, vol. I, page 42.

qu'il "s'abtiendra de toute opposition à ce que ce projet devienne loi" (N° II). (1)

Si le Conseil Universitaire était décidé de s'abstenir de toute opposition, l'automne dernier, alors que les clauses VI et VII du projet lui paraissaient empiéter sur ses droits, à plus forte raison cette résolution subsiste maintenant que ces deux clauses ont été modifiées dans un sens qui ne peut que lui être agréable.

3° Une lettre de Son Eminence le Cardinal Taschereau, par laquelle le vénérable prélat déclare "qu'il a soumis, (au sujet de notre projet de loi), ses doutes au Saint-Siège et qu'il agira conformément à la solution qui lui sera donnée (N° III). (2)

La solution a été donnée, comme on peut le voir dans le document N° V, ci-annexé. Le Saint-Siège n'a aucune objection à ce que le projet, tel que nous vous le présentons, soit soumis à l'approbation du gouvernement civil.

---

(1) Voyez *Devant Québec et Rome*, vol. I, page 118.

(2) Voyez *Devant Québec et Rome*, vol. I, page 211.

Or, ceci étant dit, la conclusion, quant à l'action de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, se tire d'elle-même.

4° La lettre par laquelle Mgr Racine, *proprio motu*, propose au Saint-Siège de retrancher quelques lignes du projet de loi (N° IV). (1)

Ces retranchements ont été acceptés, ni plus ni moins ; et ils n'apparaissent pas dans le projet que nous avons remis entre vos mains.

5° La réponse favorable du Saint-Siège, document communiqué en même temps par le Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagange à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal et à Son Eminence le Cardinal Taschereau (N° V). (2)

6° La traduction française de la réponse précédente, traduction faite rapidement, mais qui donne, j'en ai la certitude, le sens exact du document romain (Document N° VI). (3)

---

(1) Voyez *Devant Québec et Rome*, vol. II, page 42.

(2) Voyez, plus loin, le numéro XLIII.

(3) Voyez plus loin le numéro XLIV.

7° Une lettre de l'abbé J. B. Proulx, à Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre, dans laquelle il fait ressortir tous les avantages que renferme, à son point de vue, cette réponse de Rome (Document N° VII). (1)

A ces divers documents, je joins un opuscule : *Projet de loi*, etc., lequel peut vous fournir, au besoin, plusieurs renseignements utiles à l'intérêt de la cause dont vous avez bien voulu vous charger.

Avec mes remerciements pour tout le trouble que vous vous donnez en faveur de cette cause universitaire qui est si chère à l'Épiscopat de la province de Montréal, veuillez accepter l'expression des sentiments de respect et de considération avec lequel je suis,

Monsieur le Premier,

Votre très dévoué serviteur.

J. B PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

---

(1) Voyez *Devant Québec et Rome*, vol. II, page 92.

XLIII

S. Congregazione de Propaganda Fide,
Protocollo N° 729.

Roma, li 16 febbraio 1892.

Illme ac Eme Dme,

Ea quæ hucusque ab Apostolica Sede acta sunt circa Succursalem Marianopolitanam Lavallensis Universitatis apprime demonstrant eiusdem Apostolicæ Sedis sollicitudinem præbendi studiosæ iuventuti illius perillustris civitatis ac regionum finitimarum secura ac opportuniora media ad excolendas sive scientias, sive artes ac litteras humaniores, quæ in cæteris Universitatibus tradi solent. At eadem Apostolica Sedes semper cordi habuit ita componere, iuxta rerum necessitates, constitutionem Succursalis Marianopolitanæ, ut firma semper maneret Lavallensis Universitatis Unitas, hocque gravissimis de causis alias fuse enucleatis.

Ad examen igitur revocato schemate Decreti

cui titulus " Acte pour rappeler l'acte qui constitue en corporation le Syndicat Financier de l'Université Laval à Montréal, 50 Vict., ch. 23, et pour constituer en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal", super quo ex parte Amplitudinis Tuæ et RR. PP. Episcoporum Provincialium iteratis precibus huius S. Congregationis sententia petita fuit, præ oculis habitis Decretis alias editis ab hac Sacra Congregatione, et prasertim Litteris Apostolicis Smi D. N. Leonis XIII, quæ incipiunt *Jam dudum* rescribendum censeo : ex parte huius Sacræ Congnis nihil obstare, salvis Decretis et Litteris Apostolicis uti supra, quominus Schema Decreti de quo agitur civilis gubernii approbationi subiiciatur, introductis tamen in eodem schemate modificationibus uti infra.

Nempe in Cap. VI. N° 1° ubi agitur de Pro-Rectoris electione placet ut dispositio sub eodem numero contenta reformetur ad normam Litterarum Apostolicarum uti supra quæ incipiunt *Jam dudum.*

In dispositionibus contentis sub N° 2 eiusdem

Cap. VI supprimatur postrema pars, nempe a verbis inclusive "au sujet des études, de la discipline, des examens, etc.", usque ad finem eiusdem numeri.

Pariter e tenore No I, Cap. VII, expungatur postrema pars, nempe a verbis inclusive "les études et les examens, la discipline, etc.", usque ad finem.

Dictio tandem Numeri 2 eiusdem Cap. VII, hac ratione referatur: "La dite Corporation pourra aussi établir des bourses et des récompenses pour l'encouragement des élèves dans les Facultés, ou les collèges affiliés; mais aucun vote de denier ne sera valide qu'après l'approbation formelle du Bureau des Gouverneurs."

Hæc Amplitudini Tuæ significans, spes mihi firma inest: præsertim RR. PP. Sacrorum Antistites Canadæ inferioris, ac pacis studio, ac erga Apostolicam Sedem observantia, qua nitent, enixe adlaboraturos, ut animorum contentionibus hac occasione forsan abortis finis imponatur; ut Universitatis Lavallensis in utraque sede Quebecensi nempe ac Marianopolitana, com-

muni concordia suffulta, tranquillo ac pacato cursu in dies magis magisque florescat.

Interim Deum precor, ut Te diutissime sospitet.

A. T.

Addictissimus Servus,

M. CARD. LEDOCHOWSKI, *Præf.*

IGNATIUS, Archiep. Tamiathen,

Secrius.

MARIANAPOLI, die 27a Aprilis 1892.

Ego infrascriptus testificor præsens exemplar cum suo autographo, diligenti collatione facta, omnino convenire.

ALFREDUS ARCHAMBAULT, *Canonicus.*

Vice-Cancellarius.

XLIV

Sacrée Congrégation de la Propagande,
Protocolle N° 729.

Rome, le 16 février 1892.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Ce que le Siège Apostolique a fait jusqu'ici à l'égard de la Succursale montréalaise de l'Université Laval démontre jusqu'à l'évidence la sollicitude qu'il a de fournir à la jeunesse studieuse de cette très illustre ville de Montréal et du district qui l'environne des moyens sûrs et de plus en plus opportuns de cultiver soit les sciences, soit les arts et les lettres, qui ont coutume de faire en général la matière de l'enseignement universitaire. Toutefois, ce même Siège Apostolique a toujours eu à cœur de disposer, selon les exigences des circonstances, la constitution de la Succursale de Montréal, de sorte que le lien de l'unité de l'Université Laval n'en fût jamais affaibli, et cela pour de très fortes raisons

qui ont été amplement énumérées en d'autres documents.

Or, après avoir examiné le projet de loi qui a pour titre " Acte pour rappeler l'acte qui constitue en Corporation le Syndicat Financier de l'Université Laval à Montréal, 50 Vict., chap. 23, et pour constituer en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal", projet sur lequel Votre Grandeur et ses suffragants ont demandé à plusieurs reprises l'avis de cette Sacrée Congrégation, sans perdre de vue les décrets déjà rendus par cette même Congrégation et surtout les lettres apostoliques de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII qui commencent par les mots *Jam dudum*, je crois devoir donner cette réponse : la Sacrée Congrégation n'a aucune objection, sauf toujours l'intégrité des décrets et des lettres apostoliques, à ce que le projet de loi dont il s'agit soit soumis à l'approbation du gouvernement civil, pourvu toutefois qu'on y introduise les modifications suivantes.

Au chapitre VI, numéro 1, là où il est ques-

tion de l'élection du Vice-Recteur, qu'on veuille bien conformer la rédaction aux dispositions du décret *Jam dudum*.

Au numéro 2 du même chapitre VI, que l'on supprime la dernière partie, depuis les mots inclusivement " au sujet des études, de la discipline, des examens, etc.", jusqu'à la fin du dit numéro.

Egalement, du numéro 1, chapitre VII, que l'on fasse disparaître la dernière partie, savoir inclusivement depuis les mots " les études et les examens, la discipline, etc.", jusqu'à la fin.

Enfin, de la décision qui précède, il faut retraire cette phrase du numéro 2 du chapitre VII: " La dite corporation pourra aussi établir des bourses et des récompenses pour l'encouragement des élèves dans les facultés, ou les collèges affiliés, mais aucun vote de denier ne sera valide qu'après l'approbation formelle du Bureau des Gouverneurs".

En faisant connaître cette décision à Votre Grandeur, j'éprouve, à n'en pas douter, la ferme confiance que les Evêques du Bas-Canada, mus

par leur grand désir de la paix, et par cette insigne déférence qu'ils ont toujours montrée envers le Siège Apostolique, travailleront de toutes leurs forces à mettre fin aux luttes que cttte question aurait pu soulever par hasard, afin que l'Université Laval, dans ces deux sièges, savoir, à Québec et à Montréal, forte d'une concorde générale, se développant dans la tranquilité et le calme, marche de jour en jour vers une plus grande prospérité.

Cependant je prie Dieu de vous conserver très longtemps.

De Votre Grandeur,

Le serviteur très dévoué,

M. CARD. LEDOCHOWSKI, *Préfet.*

IGNATIUS, Arch. de Damiette, *Sec.*

MONTRÉAL, 27 avril 1892.

Moi, soussigné, après l'avoir collationnée avec soin, je certifie que la présente copie est en tout conforme à l'original.

ALFRED ARCHAMBAULT, *Chanoine,*

Vice-Chancelier.

XLV

Québec, 18 mai 1892.

Au Révérend J. B. Proulx,
Université Laval, Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai reçu la *Gazette officielle*, la *Minerve* et la *Montreal Gazette*. Je vous ferai connaître le jour auquel *votre* bill viendra devant le comité des bills privés. Ça ne sera pas avant le commencement de la semaine prochaine.

Quant au bill de Monsieur Horace Archambault, il n'est pas encore imprimé. Il ne viendra certainement pas devant le comité avant la semaine prochaine. *Vous serez tenu au courant.*

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Votre humble serviteur,

L. O. TAILLON.

XLVI

St-Hyacinthe, 17 mai 1892.

Monsieur le Chanoine Proulx, V. R. U. L.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu hier copie de votre lettre à Mgr l'Archevêque de Montréal en date du 12 courant.

Je suis heureux que votre bill soit présenté aux deux chambres et qu'il l'ait été par des parrains si bienveillants et si influents. C'est, il me semble, un présage de succès. Je n'ai pour ma part aucune objection à ce qu'on retranche de ce bill les quelques mots mentionnés en la susdite lettre.

Je descendrai à Québec jeudi, nous pourrons jaser à l'aise de l'affaire.

Toujours votre bien dévoué en N. S.

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*

XLVII

Montréal, 19 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Je me propose de descendre à Québec ce soir, afin d'y suivre jusqu'au bout, dans toutes leurs phases et leurs péripéties, les bills qui m'intéressent. C'est probablement une affaire de quelques semaines. Vous y rencontrerais-je ? Je l'espère. Dans tous les cas, voici le travail universitaire de la semaine courante.

Lundi soir, réunion du Conseil d'affaires : Mgr l'Archevêque, M le chanoine Racicot, M. Lecoq, MM Rottot, Hingston et Pagnuelo, et votre serviteur.

Il fut décidé d'introduire dans le bill cinq ou six gouverneurs, ce nombre devant suffire pour le moment. Je fus chargé de demander MM.

Grenier, ancien maire, président de la Banque du Peuple ; Murphy, sénateur de la Puissance ; St-Charles, président de la Banque d'Hochelaga ; Forget, courtier sur une très large échelle ; Laviolette et Tourville, conseillers législatifs. En conséquence, mardi après-midi, Mgr l'Archevêque et moi, nous avons fait visite à tous ces Messieurs, dont nous ne trouvâmes aucun à sa résidence ; mais le but était atteint, montrer que l'affaire était d'une importance première. Hier, j'ai rencontré, à leurs places d'affaire, MM. Grenier, St-Charles et Forget, qui avec la meilleure grâce du monde, ont accepté. J'écris ce matin à M. Murphy, et demain, je verrai, à Québec, MM. Tourville et Laviolette.

De plus, à l'assemblée de lundi soir, il fut décidé d'introduire également dans le bill comme membres de la corporation, outre ceux qui en font partie de par leurs fonctions, comme les évêques, les doyens des facultés, etc., les noms suivants, et pas d'autres pour le moment : l'honorable juge Pagnuelo et MM. les Drs Rottot et Hingston, lesquels ont travaillé avec tant

de constance à la confection du bill ; les honorables MM de Boucherville, Taillon et Marchand, s'ils veulent bien accepter ; et deux autres noms que voudront bien me suggérer Nosseigneurs les évêques de Sherbrooke et de St-Hyacinthe. En sus, si vous avez des candidats à l'*honor* et l'*onus* de gouverneurs, il y aura place pour eux, lorsque le bill aura été sanctionné.

Nous paraissons naviguer en eau calme ; mais, je le sais, la mer est perfide. Je fais des vœux pour que notre bill ne se démette pas un bras ; c'est pourquoi j'espère que vous continuerez à me prêter le secours de votre assistance, afin que, après tant d'épreuves, il puisse arriver au port sain et sauf.

Dans cet espoir, je demeure toujours, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

XLVIII

Montréal, 19 mai 1892.

L'Honorable Edward Murphy, Sénateur.
536 rue Dorchester, Montréal.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire, à la demande de Mgr l'Archevêque de Montréal, et sous l'inspiration d'un comité de citoyens, pour vous prier de nous accorder une faveur, celle de vouloir bien accepter d'être un des gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Comme vous pouvez le voir par le projet de loi que je vous adresse en même temps que cette lettre, toute l'administration de l'Université catholique à Montréal est remise entre les mains de gouverneurs, en très grande majorité laïques, à peu près comme la chose existe à l'Université McGill.

Nous nous proposons d'introduire dans le bill

même cinq ou six noms qui soient une recommandation pour notre projet et qui donnent confiance au public : ces messieurs complèteront eux-mêmes plus tard leur nombre de quinze d'après le mode établi par le bill.

Déjà MM. Jacques Grenier, F. X. St-Charles et L. J. Forget ont accepté cette charge de gouverneurs que je leur ai offerte. Si vous nous faisiez l'honneur de vous rendre à notre désir, il ne me restera plus à frapper pour le moment qu'à une couple de portes : on me conseille de m'adresser d'abord à MM. Laviolette et Tourville, Conseillers législatifs, que je dois rencontrer demain à Québec.

Si votre réponse est favorable, Monsieur le Sénateur, veuillez me l'envoyer à Québec, chez Madame Redmond, 84 rue d'Auteuil, et avant longtemps, s'il vous plaît ; car le bill doit être soumis au Comité des Bills Privés au commencement de la semaine prochaine, et c'est à cette période de la procédure parlementaire que les noms des gouverneurs doivent être introduits dans la loi.

Dans l'espérance que ma demande sera favorablement écoutée, je demeure avec la plus haute considération,

Honorable Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,
V. R. U. L. M.

XLIX

MONTREAL, May 19th, 1892.

Very Rev. J. B. Proulx, Vice-Rect. U. L. M.

VERY REV. AND DEAR SIR,

I am just in receipt of your letter of the 19th instant and the document accompanying it. I beg to say that I am much honoured by your request. Although my time is fully occupied with work which I cannot well put aside, yet, as I am most anxious to aid in the organization of an institution which Montreal so sadly needs

I have much pleasure in acceeding to your request. With many thanks, I have the honour to be,

Very Reverend and Dear Sir,

Yours respectfully,

EDW. MURPHY,

L

QUÉBEC, 22 mai 1892.

Le Rév. George Payette, desservant de la paroisse de St-Lin.

MON CHER AMI,

Je vous envoie ci-incluse la lettre de M. Duguay et je lui ai répondu que je remettais ces choses entre vos mains, comme vous occupant plus que moi de piété. Aujourd'hui sacre de Mgr Labrecque. Sermon par Mgr Gravel, quelque chose de court, de convenable, de très bien : pourquoi Dieu a-t-il établi son Eglise, et comment l'a-t-il constituée. Dîner au Séminaire. A la fin

du repas deux allocutions, l'une par Mgr Paquet, l'autre par Mgr Labrecque, cette dernière remarquable d'à propos et de tact. Il y avait un assez nombreux clergé, dont je ne connaissais pas les trois quarts, et à qui je paraissais également inconnu ; je sentais que pour plusieurs j'étais un oiseau rare, *rara avis.*

Notre bill a subi sa première lecture vendredi, sa deuxième samedi. Aucunes remarques adverses, ouvertement. Seulement il est parti d'une couple de bouches quelques murmures qui prendront un corps, ou qui n'en prendront pas, au comité des bills privés, ce qui ne peut avoir lieu avant samedi prochain. En conséquence je pourrai aller passer la fête de l'Ascension avec vous autres, retourner à Montréal vendredi et revenir ici samedi matin par le bateau ou le train de nuit.

M. Laviolette a accepté volontiers d'être gouverneur. Je n'ai pas pu voir M. Tourville, qui est à Montréal. Je tâcherai de le rencontrer vendredi. J'ai écrit à M. Ed. Murphy qui était à Ottawa, et M. Hingston s'est chargé de lui remettre ma lettre aujourd'hui même, me lais-

sant concevoir les meilleurs espérances. De son côté M. Taillon veut bien accepter d'être membre de la corporation. M. de Boucherville refuse, parce qu'il est premier Ministre ; il est d'avis qu'il ne faut paraître avoir l'air de mettre le gouvernement dans l'Université. J'ai insisté, mais inutilement. Après tout, il a peut-être raison. Je n'ai pu voir M. Marchand, qui était parti pour St-Jean, Je me reprendrai à la fin de la semaine. Mgr Racine et Mgr Moreau doivent m'envoyer ici, lundi ou mardi, chacun un nom pour faire partie de la corporation ; car, dès l'abord, nous voulons montrer au public que notre Syndicat financier veut être large comme la province.

Au revoir ! mon cher ami. Je me rendrai à St-Lin par l'Epiphanie, et je vous télégraphierai le jour et l'heure auxquels vous devez envoyer la voiture. Envoyez les deux chevaux. Avec amitié,

Votre dévoué,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LI

Québec, 23 mai 1892.

Honorable Ed. Murphy,
Sénateur, Ottawa.

Honorable Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 19 du courant, et j'ai l'honneur d'en accuser réception. Pour ce qui me regarde, je vous remercie bien cordialement pour avoir accepté si volontiers et d'aussi bonne grâce d'être un des gouverneurs de notre Université. M. Laviolette a fait comme vous, je n'ai pu encore rencontrer M. Tourville. En voyant de semblables noms à la gouverne de notre institution, le public aura confiance dans la conduite des affaires, et nous sommes en droit de concevoir pour l'avenir les plus belles espérances. Encore une fois merci, et veuillez me croire avec la plus haute considération, Monsieur le Sénateur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LII

St-Hyacinthe, 23 mai 1892.

Monsieur le chanoine Proulx, V. R. U. L.

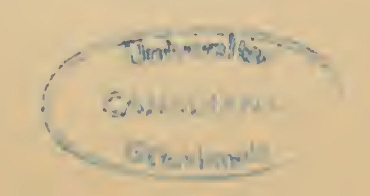
Mon cher Monsieur,

Son Honneur le juge Louis Tellier, de cette ville, accepte avec plaisir la fonction de membre de la corporation de l'Université Laval à Montréal.

Je vais voir à des gouverneurs pour plus tard dans mon diocèse. Les grandes fortunes n'y sont pas communes, ce sont des exceptions et en petit nombre. J'espère néanmoins y trouver des cœurs sympathiques qui feront pour l'œuvre autant que le permettront leurs ressources temporelles.

Croyez-moi bien sincèrement votre tout dévoué en N. S.,

† L. Z., *Ev. de St-Hyacinthe.*



LIII

Evêché de Sherbrooke, 24 mai 1892.

M. le chanoine J. B. Proulx,
Vice-Rect. U. L. M.

M. le Vice-Recteur,

Je vous prie d'introduire dans le bill, comme membre de la corporation, Frédéric Paré, Ecr, Médecin de Sherbrooke. J'ai hâte de savoir si M. le Sénateur Murphy, MM. Tourville et Laviolette ont accepté l'*honor* et l'*onus* de gouverneur.

J'ai confiance que sous votre habile direction le bill ne se démettra pas un bras. Tout de même il faut être vigilant, nous naviguons encore sur la *Touraine*.

Votre très dévoué,

† ANTOINE, *Ev. de Sherbrooke.*

LIV

ÉVÊCHÉ DE SHERBROOKE, 25 mai 1892.

Le Révd J. B. Proulx, Vice-Rect. U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Mgr Racine, en arrivant de Québec, m'a prié de vous écrire pour vous demander de lui envoyer ici, à Sherbrooke, quelques exemplaires des premiers mémoires faits lors de votre voyage à Rome en 1889, *Edition montréalaise, petit format.* M. l'abbé X. veut absolument avoir un de ces exemplaires. Depuis qu'il a su qu'il y avait une nouvelle édition de ces mémoires, c'est à peine s'ildort. Nous lui enverrons un exemplaire aussitôt que nous les aurons reçus ; car il est fort à craindre que votre bill n'échoue s'il ne reçoit pas ces mémoires avant la troisième lecture ! ! !

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

G. H. LEMIEUX. *Ptre,*

Secrétaire.

LV

St-Lin des Laurentides, 25 mai 1892.

L'Honorable C. de Boucherville, Premier du Gouvernement de la Province de Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Il me revient de par la rumeur publique que quelques amis du Séminaire de Québec, plus *séminaristes* que le Séminaire lui-même, se proposent de faire opposition à notre bill, soit devant le Comité des bills privés, soit au Conseil législatif, sous prétexte que notre corporation va causer des dommages aux intérêts du Séminaire.

Or, notre projet de loi ne crée aucune situation nouvelle; il ne fait que légaliser la position qu'occupe actuellement l'administration financière de l'Université à Montréal.

Jamais le Séminaire de Québec n'a entendu supporter les frais de la Succursale. Si, pendant quelques années, il a administré à Montréal,

c'était en vertu d'un arrangement avec l'Archevêque de cette ville, par lequel il était assuré de ne rien perdre de ses avances de fonds, si avances il faisait. Dans tous les cas, depuis bientôt trois ans, de lui-même, le Séminaire de Quebec a renoncé formellement à administrer les finances de l'Université à Montréal. Comme preuve de ce que j'avance, j'annexe à cette lettre une communication de Mgr Paquet, en date du 29 août 1889, où il est dit en toutes lettres :

" Par le fait de la nomination du nouveau
" Vice-Recteur, le Séminaire a abandonné l'ad-
" ministration financière de la Succursale le
" jour même de cette nomination. Par conséquent
" vous pouvez prendre possession de la maison
" et de tout ce qu'elle renferme, et administrer
" le tout au nom de la Succursale ou de Mgr
" l'Archevêque de Montréal."(1)

De fait, depuis le mois d'août 1889, l'Archevêque de Montréal porte seul toutes les charges de l'Université dans sa ville épiscopale. Si

---

(1) Voir *Troisième Rapport*, page 116.

aujourd'hui le susdit archevêque, pour assurer plus de poids, d'ampleur et de chances de succès à son administration, se donne des auxiliaires entendus dans ces matières, et demande à la Législature d'être avec eux constitué en corporation légale, en quoi cela peut-il blesser les intérêts du Séminaire de Québec? A moins que, quand mon œil est bon, celui de mon voisin ne devienne mauvais.

Non, non. Le Séminaire de Québec, ou plutôt le Conseil Universitaire dans lequel le Séminaire de Québec est très largement représenté, a déclaré lui-même, dans une résolution en date du deux d'octobre mil hui cent quatre-vingt onze, dont vous avez une copie entre les mains, qu'il " s'abstiendra de toute opposition à ce que ce projet devienne loi."

Espérant que ce dessein d'opposition ne passera pas dans l'ordre des faits, je demeure avec la plus haute considération,

Monsieur le Premier,

Votre très humble serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LVI

St-Lin des Laurentides, 26 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

J'ai reçu ici le nom de l'honorable Monsieur que vous m'avez envoyé pour être mis au nombre des membres de la Corporation ; il sera introduit avec les autres dans le texte du bill.

Je descendrai à Québec vendredi soir. Notre projet de loi ne peut venir devant le Comité des bills privés avant samedi, ou même lundi prochain.

MM. Laviolette et Murphy ont accepté d'être gouverneurs. Quant à M. Tourville, il est monté à Montréal le jour que je descendais à Québec. Je me propose de le voir à son bureau vendredi.

M. Taillon veut bien être membre de la corporation. M. de Boucherville, tout en se disant flatté de notre offre, ne croit pas cependant devoir l'accepter, parce qu'il est Premier Minis-

tre : il a peut-être raison. Dans tous les cas, les motifs qu'il m'a exposés sont d'un ordre élevé, et lui font honneur. Je n'ai pu encore rencontrer M. Marchand.

Vous n'avez pas eu le plaisir d'entendre le discours de Mgr Paquet, dimanche, au Séminaire, à la fin du repas ; quelqu'un sans doute a dû vous en parler C'est un chef-d'œuvre dans le genre. Tout le monde est pour l'Université· Mais être pour l'Université ne veut pas dire embrasser, quand même, en tous ses points, la politique universitaire de Mgr Paquet. Je ne vois pas, dans les circonstances présentes, d'autre raison d'être à des paroles aussi étranges, que le désir d'aider ceux qui, pour lui faire plaisir, travailleraient à nous monter une opposition au Conseil législatif. Encore un obstacle qu'on tâche de dresser sur notre route. Je compte sur les prières des bonnes âmes, sur la vôtre, Monseigneur, pour qu'il se dissolve comme un monceau de neige sur les souffles tièdes du printemps. Si l'on réussisait à stopper notre bill, plus que

probablement c'en serait fait pour toujours de l'unité universitaire au Canada.

Espérant que Dieu disposera toutes choses pour le plus grand bien de notre chère patrie, je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

P. S.—J'ai appris avec admiration, mais non avec surprise (car on m'a accoutumé à ces choses), que Mgr Paquet ne vous avait pas fait visite : par de semblables procédés, que pense-t-on gagner ?

J. B. P.

LVII

Québec, 28 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Notre projet de loi a passé ce matin devant le comité des bills privés comme une lettre à la poste. M. Taillon était absent, parti hier soir pour Montréal dans le but, dit-on, d'assister à un banquet donné en l'honneur de Mgr Emard. A 11 heures, notre projet fut appelé. M. Duplessis, président du Comité,me demanda si je désirais procéder. D'un côté il m'en coûtait de m'aventurer dans les hasards de cette discussion en l'absence de M. Taillon. D'un autre côté, *time is money*, et de plus les opposants que l'on m'avait prédits, se reposant peut-être sur l'absence de M. Taillon, n'étaient pas au poste. Et il est d'un si bon effet de ne pas avoir d'opposition ! " Procédez, répondis-je, mais à une condition,

c'est que si je me trouve embarrassé, et si je le désire, il me soit loisible de renvoyer l'examen à un autre jour.—Admis, admis." M. le Président me demanda d'exposer la question. Je n'insistai que sur ce point, qu'il s'agissait purement et simplement de constituer en corporation légale sur une base plus large l'administration financière qui existe actuellement de fait à Montréal. "Le Conseil universitaire s'oppose-t-il à votre dessein, demanda quelqu'un.—Aucunement. Voici un document par lequel il déclare qu'il ne fera aucune opposition à ce que ce projet devienne loi." Le principe du bill fut admis à l'unanimité. Puis les clauses furent lues une par une et acceptées sans aucun changement. "M. le président et MM. les membres du comité, mon remerciement sera aussi court et aussi vrai que votre travail a été prompt et solide, *short and sweet*, je vous remercie."

J'ai vu ce matin M. Marchand, et j'ai eu avec lui une longue et agréable conversation. Il a accepté bien volontiers de faire partie de notre corporation. Plaise à Dieu que le chemin à par-

courir soit aussi uni que celui où nous marchons depuis quelques jours. Ah ! qui nous donnera la paix ? Qui enlèvera de tous les esprits le doute et la défiance, afin que nous puissions consacrer toutes nos énergies au développement et au bon fonctionnement de l'Université ?

J'oubliais de dire que, au comité des bills privés, était assis à mes côtés M. Pouliot, professeur de la Faculté de droit à Québec. En quelle qualité était-il là ? En qualité de simple spectateur, je n'en doute pas. Quand tout fut terminé, il me fit ce compliment gracieux : "Vous êtes vraiment heureux, vous emportez tout sur votre passage.—Monsieur, je suis doublement heureux que vous soyez ici ce matin ; car j'aurai un témoin de plus que je suis un partisan de l'unité universitaire."

Je suis de plus, avec beaucoup de respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LVIII

QUÉBEC, 30 mai 1892.

Sa Grandeur Mgr Elph. Gravel, Evêque de Nicolet.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu au moment de partir de St-Lin votre mandement sur la dîme, je voulais le mettre dans ma valise, pour le lire en voyage sur le train ou sur le bateau. Mais je l'oubliai, comme la chose m'arrive quelquefois, même pour mon bréviaire. C'est pourquoi ma *boîte* reste fermée, et je ne puis vous faire mon compliment; aujourd'hui je viens seulement vous offrir pour cet envoi mon remercîment le plus sincère.

Notre projet de loi a passé samedi au comité des bills privés comme une lettre à la poste. Je fis un petit *speech* pas malin du tout, *short and sweet* dans le genre, autant que possible, du sermon au sacre de Mgr Labrecque, m'efforçant de démontrer qu'il ne s'agissait en aucune façon

de porter atteinte à l'unité ou au contrôle universitaires. Le principe du bill fut admis à l'unanimité et les diverses clauses en furent acceptées sans modification. M. Pouliot, professeur à la Faculté de Droit qui était assis à mes côtés me dit gracieusement: "Vous êtes vraiment heureux, vous emportez tout sur votre passage.—Merci, Monsieur, et dans cette circonstance je suis doublement heureux de ce que vous soyez ici ; car j'aurai, au besoin, un témoin de plus que je suis un partisan de l'unité universitaire." Cet après-midi, troisième lecture. Puis le dit bill entrera dans les eaux du Conseil législatif : quelles tempêtes lui ménage-t-on ? Vous en savez sur ce sujet plus long que moi. Quoi qu'il arrive, mon espérance dans une issue favorable est toujours inébranlable. Dieu ne fait rien pour rien. L'Université Catholique à Montréal, dans tout le pays, est appelée à faire un grand bien et à s'élever très haut, si on en juge d'après le labeur de ses commencements. *Tantæ molis erat Romanam condere gentem.*

J'en reviens à l'objet de cette lettre, et je

vous renouvelle l'expression de mes remercîments en vous priant d'accepter celle du respect et de la considération avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LIX

St-Boniface, 27 mai 1892.

Révérend J. B. Proulx,

Chanoine honoraire, etc., etc.

Mon cher Monsieur Proulx,

Je viens de lire vos deux volumes de documents : *Devant Québec et Rome.* Inutile de vous dire que cette lecture m'a vivement intéressé. Que voit-on dans cette collection de documents? On y voit les incidents d'un conflit, l'histoire d'une lutte : lutte longue, ardente, vigoureuse, entre deux partis respectables, croy-

ant chacun sans doute avoir le droit de son côté. Malheureusement le droit légal, basé sur documents conférant des privilèges, n'est pas toujours la justice et l'équité.

La question, dégagée de ses particularités plus ou moins techniques, peut se résumer comme suit : deux branches d'une même famille, la grande famille catholique de la Province de Québec, sont en contestation. Et quel est le point réel du litige ? Peu de chose en vérité, puisqu'au fond on vise au même but, l'instruction de la jeunesse. Montréal dit par la bouche de ses pasteurs : " Nous voulons assurer à nos enfants l'enseignement universitaire catholique.— Très bien, répond Québec, par les membres du Conseil de l'Université ; mais cet enseignement, c'est nous qui allons vous le donner.— Permettez, reprend Montréal, nous sommes en état d'instruire nous-mêmes nos enfants. Pourquoi vouloir vous imposer chez nous ?— En vertu de notre privilège et de notre droit d'aînesse conférés par une charte, repartit Québec.— Nous reconnaissons, ajoute Montréal, votre droit

d'aînesse, et nous voulons bien nous organiser sous votre tutelle; mais laissez-nous au moins gérer et contrôler nous-mêmes nos propres affaires.—Point du tout, riposte Québec; nous avons un droit, nous possédons un privilège et nous prétendons en jouir, que la chose vous plaise ou vous déplaise, qu'elle vous soit préjudiciable ou non. "

D'un côté réclamation légitime, efforts réitérés, démarches pénibles et coûteuses pour l'obtention d'un droit qui semble pourtant bien juste et raisonnable; de l'autre, persistance à empiéter et à dominer sur la patrimoine du voisin. N'est-ce pas là le véritable terrain de la lutte? Et dire que cela dure depuis vingt-ans! C'est à peine croyable.

En parcourant les pages des volumes en question, on vous suit à Rome, on vous voit à l'œuvre, on assiste à votre travail de chaque jour. J'admire beaucoup votre manière de faire. Comme un tacticien consommé, vous êtes constamment sur la brèche, vous faites face à tout, vous mettez toutes les chances de votre côté! Au

milieu des attaques répétées, des insinuations peu bienveillantes qui vous viennent de l'autre camp, des projectiles qu'on vous lance, vous restez calme et imperturbable. Vous préparez vos moyens de défense qui sont nombreux, bien agencés et habilement calculés. Puis, pour être sûr de ne pas faire de mouvements risqués, vous soumettez chaque jour vos plans et vos projets aux illustres généraux qui dirigent les opérations. L'un d'eux, septuagénaire, est avec vous, vous avise, prend une part active à la lutte, et donne lui-même les commandements les plus importants. Les deux autres, par lettres et par télégrammes, vous encouragent de leur parole autorisée.

Le camp opposé—je me garderai bien de dire l'ennemi,—est déjà en possession du terrain contesté, terrain qui vous appartient naturellement, et lutte avec vigueur pour conserver la position conquise. C'est un combat homérique. Mais, avec votre habileté et votre prudence bien connues, avec la loyauté qui caractérise vos procédés, avec surtout la justice de votre cause, il faudra

bien que le succès vienne à la fin couronner vos efforts. Je vous le souhaite aussi décisif et aussi rapproché que possible.

Merci bien cordialement à qui m'a envoyé vos deux volumes de documents. La question m'intéresse beaucoup et je suis bien aise de pouvoir en suivre les différentes phases.

Cette question universitaire qui passionne depuis si longtemps les esprits de la Province de Québec offre un curieux sujet de réflexions et d'études. Elle est une illustration frappante de cet aphorisme chrétien : *militia est vita hominis super terram.* Tout est lutte pour l'homme, du berceau à la tombe : lutte pour le pain quotidien, lutte pour l'aliment de l'intelligence, lutte pour posséder un pouce de terre ou un bien quelconque, lutte pour conserver ce qu'on a, lutte contre les obstacles du chemin, lutte contre l'intempérie des saisons, lutte contre les ennemis déclarés, lutte contre des adversaires honnêtes, lutte quelquefois contre des amis qui sont chers, lutte au sein même des meilleures familles.

Dieu, ayant fait de la lutte une des conditions

de notre existence, lui a attribué en même temps,comme récompense, un résultat favorable : elle développe, fortifie, trempe les caractères. Si nos pères avaient été traités avec bienveillance et en enfants gâtés après la conquête, serions-nous devenus ce que nous sommes ? Il est permis d'en douter. Donoso Cortès prétend démontrer que la guerre est d'institution divine, et que ses résultats sont toujours excellents. Mais je ne suis prêt à accepter ni sa proposition ni sa conclusion.

Quant à vous, je vous connais assez pour savoir que vous n'êtes pas un ferrailleur par nature ou par goût. Au contraire, vous êtes un homme de paix et de conciliation, vous aimez la bonne entente, vous savez cultiver et savourer les charmes de l'amitié. Mais, comme un chevalier d'antan, vous acceptez de bonne grâce et vous menez vigoureusement les luttes que le devoir vous commande.

Bien fidèlement et sincèrement à vous.

J. DUBUC.

LX

QUÉBEC, 1er juin 1892.

L'honorable Juge Dubuc,
St-Boniface, Manitoba.

HONORABLE MONSIEUR,

Votre lettre du 27 mai m'arrive de Montréal; j'y réponds immédiatement.

Je commencerai par vous remercier des bonnes paroles que vous me dites, je dois cela à votre bonne volonté et à votre bon cœur. Vous les écrivez si élogieuses que, évidemment, vous voulez me dédommager de celles qui voudraient me faire croire que je suis le plus grand coquin du Canada. Pour celles-ci, je n'en crois pas un traître mot. Pour les vôtres, ce n'est pas pareil : votre honorabilité et mon intérêt me prédisposent en faveur de votre jugement; je vous demande seulement la permission de ne les prendre qu'avec un petit grain de sel.

Pour me venger, je vous dirai que vous avez fait de la question un résumé vraiment magistral : on voit que l'habitude du palais vous a accoutumé à extraire du milieu de mille détails, raisons ou prétextes, la quintessence des choses. En droit strict, nous nous différons assez peu, puisque d'un côté comme de l'autre nous sommes ou devons être pour l'unité d'Université. Tout simplement il s'agit de savoir qui enseignera et dirigera à Montréal ; Mais dans les conséquences la différence est immense. Québec enseignant à Montréal, c'est la défiance, la division, le *végétement* sur toute la ligne. Québec dirigeant, c'est la centralisation, tandis que la politique montréalaise est une décentralisation générale du haut au bas de l'échelle, c'est la création de corps politiques particuliers pour chaque branche de l'enseignement, c'est une fédération de chartes et de pouvoirs, c'est un appel à toutes les énergies, c'est l'admission des laïques en très large part dans la conduite de l'institution, c'est l'acte de mettre au faîte de la surveillance active et dirigeante l'Episcopat.

Enfin quant aux " voies et moyens ", Québec et Montréal sont aux antipodes. Rome ne nous a pas caché que notre plan est excellent, qu'il est pour me servir de l'expression d'un éminent personnage, un chef-d'œuvre, vu notre état de société démocratique. Les droits de l'Eglise sont assurés, et ils ne pèsent sur personne ; au contraire tous sentent qu'ils sont, à un moment donné, une sauvegarde.

En conséquence, outre le bill d'incorporation pour les *administrateurs*, que je sollicite de la Législature, de leur côte la faculté de droit et l'Ecole polytechnique demandent une charte d'incorporation, dans le genre de celle de la faculté médicale ; la faculté de théologie virtuellement a déjà la sienne par le Séminaire. Vous voyez de chez vous combien sera ce rouage, large, grandiose, puissant, incontrôlable pour toutes forces extérieures et hétérodoxes. Et dans tout ce mécanisme entre l'influence épiscopale comme l'huile qui facilite le mouvement, comme la force latente qui maintient la cohésion.

Mon bill a passé sans accident toutes ses

phases à l'Assemblée législative, et il entre au Conseil; les apparences sont bonnes. Les deux autres bills en sont à leur dernière lecture. Quand tout sera fini, pensez-vous qu'on me donne mon congé ? Je soupire après le repos, la retraite, le silence, la vie paisible. Oh ! que vous avez bien saisi le plus intime de mon âme, quand vous dites que je sais savourer les charmes de l'amitié et goûter les délices de la solitude. J'ai longtemps fait traduire St-Grégoire de Nazianze, j'en ai retenu par cœur de longues tirades, je voudrais pouvoir m'appliquer ces paroles : " Qu'un autre entreprenne une longue et périlleuse navigation, qu'il lutte avec les vents et les flots ; pour moi il vaut mieux, il m'est plus désirable de laisser l'honneur des périls aux marins habiles, de saluer la mer de loin, de me renfermer dans le calme et la douceur d'une vie consacrée à la culture de mon modeste héritage." Ce modeste héritage est ma bonne paroisse de St-Lin où le respect, le dévouement et l'affection de mes paroissiens me font la vie si douce, trop douce. Car ne l'avez-vous pas dit, n'avez-vous pas développé cette

pensée dans votre lettre : *militia vita hominis super terram.* Eh ! bien puisqu'il en est ainsi fatalement, courage, en avant ! et aux armes, citoyens, bande de coquins ! Au revoir ! et croyez-moi toujours avec une haute considération,

Votre très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXI

STE-DOROTHÉE, 1er juin 1892.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx,
Vice-Rect. U. L. M.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

C'est à l'Ile-Bizard que j'ai reçu votre lettre. C'est heureux de voir que tout va à merveille. Le bon Dieu est avec nous, il n'y a pas à en douter. Vivons dans l'espérance, et ayons confiance. Vous étiez désiré à l'Ile-Bizard. La visite a été

comme les précédentes, très agréable. M. Dubois est avec nous ce soir.

Je suis votre tout dévoué,

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

LXII

QUÉBEC, 2 juin 1892.

L'Honorable C. de Boucherville, Premier du Gouvernement de Québec.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Notre bill n'est pas venu hier encore devant le Conseil législatif.

Au risque d'être importun, je me permets de le recommander de nouveau à vos soins, afin qu'il n'échoue pas par mégarde dans quelque bureau et qu'il n'arrive pas trop tard devant votre honorable Conseil, de peur qu'à la fin il ne soit enveloppé dans le *massacre des innocents*.

Ce serait dans mon opinion un malheur pour l'Université à Montréal, et, je le sais, un très

grand désappointement pour Nosseigneurs les Evêques de la Province de Montréal qui portent un si vif intérêt à la reconnaissance légale de leur projet de loi. Je suis toujours avec la plus haute considération,

Monsieur le Premier,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXIII

Québec, 2 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monsieur,

C'est ennuyeux. L'imprimeur (ou d'autres !) nous retarde.

Lundi, notre bill fut rapporté du comité des bills privés à la Chambre. M. Taillon se trouvant à Beauharnois, j'avais demandé à M. Nantel

d'en proposer la troisième lecture : ce qu'il fit bien volontiers.

De là il doit être imprimé de nouveau pour être envoyé au Conseil législatif. Ah ! si le soin de l'impression était laissé entre mes mains, le même soir aurait vu la fin de l'ouvrage. Mais ça va *piam piam* ; chaque jour, mardi, mercredi, et aujourd'hui jeudi, je vais voir tantôt M. de Boucherville, tantôt M. Fréchette, greffier du Conseil législatif, tantôt M. Delorme, greffier des impressions, et partout la réponse invariable est : les imprimeurs sont en arrière dans leur ouvrage.

Pas plus tard que ce matin, j'écrivais à M. de Boucherville : " Notre bill n'est pas venu hier
" encore devant le Conseil législatif.—Au
" risque d'être importun, je me permets de le
" recommander de nouveau à vos soins afin
" qu'il n'échoue pas *par mégarde* dans quelque
" bureau et qu'il n'arrive pas trop tard devant
" votre honorable Conseil, de peur qu'à la fin il
" ne soit enveloppé dans le *massacre des innocents.*
" —Ce serait dans mon opinion un malheur pour

“ l'Université à Montréal et, je le sais, un très “ grand désappointement pour Nosseigneurs “ les Evêques de la Province de Montréal qui “ portent un si vif intérêt à la reconnaissance “ légale de leur projet de loi.”

Du train que vont les choses, notre affaire n'arrivera pas à son terme avant la fin de la semaine prochaine. Je m'étais proposé, d'une proposition bien arrêtée, d'aller au sacre de Mgr Emard, d'autant plus que mon absence pourrait peut-être être remarquée par quelques-uns. Mais, d'un autre côté, mercredi et jeudi seront probablement les jours où ma présence ici sera le plus nécessaire. Je remets la chose entre vos mains, Monseigneur ; j'attends votre réponse et je ferai ce que vous m'indiquerez. Mgr Emard peut fort bien se passer de moi, peut-être le bill le peut-il moins. Si je ne suis pas là, Mgr Emard sera sacré tout de même ; si je ne suis pas ici, le bill peut-être jeté au panier. Qu'en dites vous ? N'est-ce pas mieux de courir au plus pressé ?

Je vous envoie cette lettre à Montréal, sachant qu'on vous la fera parvenir là où vous

portent vos pérégrinations épiscopales. Cette année nous n'aurons pas le plaisir de vous posséder à St-Lin, toutefois je me donnerai celui d'aller vous rencontrer à Ste-Anne et à Ste-Sophie. En attendant, je demeure toujours avec le respect le plus filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

Chez Mad. Redmond, 84 rue d'Auteuil, Québec.

P. S.—Si ces retards se prolongeaient outre mesure, au commencement de la semaine prochaine, il ne serait peut-être pas mauvais que les Evêques de la Province de Montréal télégraphieraient à M. de Boucherville, à peu près dans ces termes : " Nous vous prions de faire en sorte que le bill des administrateurs de l'Uni-Laval à Montréal passe à cette session." Dans ce cas-là, je vous en donnerais avis par le télégraphe. Je viens de voir M. Taillon qui me dit de ne rien craindre et que tout arrivera à bon port *safe and sound.*—J. B. P.

LXIV

Québec, 3 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre, Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Enfin notre bill a subi cet après-midi sa première lecture ; la seconde est fixée à lundi. Demain le Conseil prend congé : je vais faire comme lui et aller passer le dimanche à St-Lin, où mes petits enfants ce jour-là doivent faire leur première communion ; ça m'était un véritable sacrifice d'avoir à être absent en cette circonstance. Dieu prend soin de ceux qui font vœu d'être siens.

En supposant que les choses maintenant aillent le plus vite possible, en suivant le cours ordinaire de la procédure parlementaire, voici ce qui va arriver : lundi seconde lecture ; mardi, affiché

dans le corridor de la Chambre, que le bill est renvoyé au comité des bills privés; mercredi avant midi, comparution devant le susdit comité; mercredi après-midi, rapport du comité au Conseil et troisième lecture. Si maintenant il y a des amendements au bill, la troisième lecture régulièrement serait renvoyée au jeudi, et vendredi le pauvre bill ferait son dernier voyage en reparaissant à la Chambre d'Assemblée. Maintenant si la rumeur dit vrai, que la Chambre doit être prorogée à la fin de la semaine prochaine, il ne reste pas une large marge pour les retards et les accidents.

C'est pourquoi je recommande l'affaire à vos bonnes prières, et je prends la liberté de vous demander, ainsi qu'à Monseigneur l'Evêque de Sherbrooke et à Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe, de vouloir bien télégraphier à M. le Premier Ministre une dépêche dans le sens que j'avais l'honneur de vous indiquer dans ma dernière lettre, afin de bien montrer dans toute son étendue l'importance que l'Episcopat de la Province de Montréal attache à la passation de

ce bill à la présente session. De grâce, ne manquez pas de le faire dès lundi.

Je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXV

QUÉBEC, 3 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,

Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Excusez-moi si je ne vous envoie que des copies de ce temps-ci. Je suis plus occupé qu'on ne le croirait, et les journées passent comme l'eau dans le fleuve. J'attire votre attention sur le télégramme qui sera certainement utile. Avec le plus grand respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXVI

Montréal, 5 juin 1892.

Mons. l'abbé J. B. Proulx,
Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai trouvé vos deux lettres hier en arrivant de la visite. Je ferai ce que vous demandez. Les choses ont si bien été jusqu'à présent que l'on doit espérer un succès complet.... .

Je passe la semaine à Montréal pour la confirmation, à l'exception de jeudi qui sera consacré à Valleyfield. Il n'est pas possible pour vous de vous y trouver à cause du bill. Ceci sera facilement compris de ceux qui connaissent l'affaire. Qui ne la connaît ?

Je suis votre tout dévoué serviteur,

† EDOUARD CHS FABRE,
Arch. de Montréal.

LXVII

Québec, 6 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je suis arrivé cet après-midi juste à temps pour assister, au Conseil législatif, à la deuxième lecture de notre projet de loi. Il est renvoyé au Comité des bills privés, cependant pas pour demain, seulement pour jeudi, et cela sur l'exposé de M. Archambault qui fit remarquer que le comité avait de l'ouvrage amplement pour demain et mercredi. Son bill d'incorporation de la faculté de droit est rendu au comité des bills privés à l'Assemblée législative ; il n'aura pas son tour probablement avant mercredi. Veut-il savoir comment je traiterai son pupille, afin de traiter le mien de la même manière ? ce soupçon est si peu injurieux en politique,

que je puis l'avoir sans manquer à la charité. Si c'est le cas, *requiescat in pace*. Tant qu'il restera ce qu'il est maintenant, au lieu de lui faire du tort, je le favoriserai.

M. de Boucherville, après la séance, m'a dit qu'il avait reçu votre télégramme. Merci. Il produit l'effet voulu. M. le Premier m'a prié de vous faire savoir qu'il ne permettra pas qu'on tue notre projet de bill en traînant le temps en longueur ; et il a ajouté : "On prolongera plutôt la session."

Le bill de l'Ecole polytechnique a subi sa troisième lecture à la Chambre d'Assemblée.

J'ai reçu votre bonne petite lettre de Ste-Dorothée. Veuillez accepter pour cette faveur l'expression de mon remerciement, avec celui du respect avec lequels je suis,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre*,

V. R. U. L. M.

LXVIII

SAINT-HYACINTHE, 6 juin 1892.

M. le chan. Proulx, Vice-Recteur U. L. M.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous suis bien reconnaissant de la bienveillante attention que vous avez eue de me transmettre la copie des trois lettres que vous avez adressées à Mgr l'Archevêque de Montréal, aux dates du 20 mai, du 2 et 3 courant.

Notre cher bill vous impose une grande sollicitude et bien des soucis. Le Ciel ne manquera pas, j'espère, de vous récompenser du beau dévouement que vous lui portez, en parvenant à le conduire à bonne fin.

Pour vous aider en cela, j'ai télégraphié aujourd'hui à M. de Boucherville de vouloir bien s'intéresser à le faire passer dans la présente session. Et puis, je prie le Ciel de bénir cette importante mesure et de la faire réussir afin

d'inspirer la confiance au cœur de tous les amis dévoués de l'œuvre de Laval à Montréal.

Croyez-moi bien sincèrement votre tout dévoué en N.-S.

† L. Z., *Év. de St-Hyacinthe.*

LXIX

QUÉBEC, 7 juin 1892

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

J'ai oublié de vous dire hier une chose que je regarde comme importante.

Je crains pour jeudi une opposition directe ou indirecte, des embarras enfin. Qu'il y ait anguille sous roche, tous ces moyens dilatoires le montrent assez. Du reste, j'en ai reçu un avis charitable d'un témoin digne de foi...

C'est pourquoi, ne pensez-vous pas qu'il serait d'un grand appoint pour le succès de notre affaire, si mercredi après-midi Votre Grandeur,

en compagnie de Nosseigneurs Racine, Moreau et Emard, télégraphiait à M. Archambault "de vouloir bien favoriser notre bill de toutes ses forces et qu'elle lui tiendrait compte de cet effort ?"

Nous sommes au point critique, au moment psychologique : il ne nous faut rien négliger de ce qui peut assurer une solution favorable. Si un pareil télégramme ne fait aucun bien, il ne peut faire de mal. Dans tous les cas, je prie Dieu qu'il vous inspire ce qu'il y a de mieux dans la circonstance.

Il m'est devenu tout à fait impossible d'assister à la cérémonie du sacre : là-dessus, il ne peut y avoir deux opinions. J'en écris aujourd'hui mon excuse et mon regret à Mgr Emard.

Je vous souhaite bon voyage, beau temps, belle fête, et me souscris avec un respect filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très obéissant et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXX

Quebec, 7 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr J. M. Emard,
Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

Je viens vous exprimer mon regret de ce que je ne puis assister à la cérémonie de votre sacre ; et ce regret ne peut que s'accroître en voyant que la fête s'annonce avec des apparences aussi gentilles. Mais notre projet de loi vient jeudi même devant le comité des bills privés au Conseil législatif, et c'est le moment vraiment critique de son existence. Il n'est pas dit que ma présence le sauve ; au moins aurais-je la conscience d'avoir fait tout en mon pouvoir pour assurer ce que je considère comme de nécessité de moyen à l'existence de l'Université à Montréal.

Si je ne suis pas à Valleyfield jeudi, croyez

que je n'oublierai pas ici ce jour-là de dire le saint sacrifice de la messe à vos intentions. Vous êtes vraiment heureux de recevoir la plénitude de sacerdoce dans la semaine de la Pentecôte; ce vous est comme un gage de la plénitude des dons de l'Esprit-Saint.

Permettez-moi de vous souhaiter, au début de votre carrière épiscopale, ce qui peut faire le bonheur d'un évêque : le succès dans vos œuvres, le respect de vos ouailles, le dévouement et l'affection de votre clergé.—Veuillez croire que je suis et serai toujours avec beaucoup de considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B PROULX, *Prêtre.*

LXXI

Québec, 8 juin 1892.

A Nosseigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

Messeigneurs,

Comme vous allez vous trouvez occupés une partie de l'été dans vos visites pastorales, et qu'il vous sera difficile de pouvoir vous assembler avant assez longtemps, je profite de la circonstance qui vous réunit à Valleyfield pour remettre devant vous, avec de nouvelles instances et pour les mêmes raisons, la demande que j'avais l'honneur de faire à Monseigneur l'Archevêque de Montréal, de Rome, à la date du 6 mars dernier : savoir, de vouloir bien me donner un successeur comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

L'œuvre que vous avez demandée de moi est, je crois, en réalité terminée. Elle l'est certaine-

ment si les bills que nous avons devant la Législature arrivent à bon terme. Si, par un hasard malencontreux, ils échouent, elle l'est encore du moins *in se*, puisque les principes sont admis par les autorités et civiles et ecclésiastiques, les oppositions ostensibles sont abattues, et l'ésprit public est préparé, tellement que, si l'Université à Montréal survit à un échec de ce genre, un autre pourra faire réussir à la prochaine session ces bills certainement aussi bien que moi, peut-être mieux.

En sortant de l'Université ; ce qui me console de tous les horions que j'ai reçus et de toutes les pertes matérielles que j'ai faites, ce n'est pas tant l'union opérée entre les deux Écoles rivales, ni l'acquittement de la dette universitaire, ni le règlement des réclamations des professeurs, ni l'autonomie procurée aux facultés Montréalaises, ni la liberté assurée au jeu des intérêts locaux, ni les meilleures espérances monétaires ouvertes au travail de l'avenir, ni même la tranquillité et la paix ramenées dans les esprits, mais bien plutôt l'unité Univer-

sitaire assise sur ses véritables bases, l'autorité épiscopale sauvegardée dans tous ses droits et reconnue par les lois civiles, le triomphe des lettres apostoliques et l'accomplissement entier dans les faits comme dans les paroles du dernier décret papal, je veux dire la Constitution *Jam dudum*.

Un autre souvenir qui me restera comme une aurore dorée planant au-dessus de ces jours agités, c'est la mémoire des bontés et des confiances dont n'a cessé de me combler l'Épiscopat de la Province de Montréal. C'est pourquoi je suis et serai toujours dans les sentiments de la reconnaissance la plus vive et du respect le plus profond,

De Vos Grandeurs,

Messeigneurs,

Le très obéissant et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

P. S. — A Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Je reçois en ce moment votre si bonne lettre datée du 5 juin. En effet la mort est bien cruelle

envers les Térésiens depuis une vingtaine de mois. Elle devra en épargner au moins quelques-uns, c'est ce qui me fait espérer. Dans tous les cas, à la vie et à la mort, vive Dieu ! et faisons ce que nous devons. Que nous partirons *un jour*, c'est ce qu'il y a de moins douteux, il faudra bien se résigner. Auparavant, j'aimerais fort que ma résignation fût acceptée.—J. B. P.

P. S.—A Monseigneur l'Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur, plus que tout autre, à raison de la longue communication d'idées qu'a amenée notre voyage, vous connaissez *mes raisons* ; permettez-moi de compter particulièrement sur vous pour la réussite de mon dessein.—J. B. P.

P. S.—A Monseigneur l'Evêque de St.-Hyacinthe.

Monseigneur, je suis bien peiné de contredire par cette lettre plusieurs invitations tout à fait bienveillantes que vous m'avez faites, à plus d'une reprise, dans vos dernières missives ; mais que voulez-vous ? Je ne peux m'ôter de l'esprit que c'est pour moi le moment juste et opportun de prendre ma retraite.—J. B. P.

LXXII

QUÉBEC, 9 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Une bonne journée aujourd'hui. Le Saint-Esprit qui est descendu à Valleyfield a soufflé de ce côté-ci.

Ce matin à 10 heures comme d'habitude, à la manière des bons députés fidèles à leur mandat, je me rendis aux bâtisses du Parlement. Je rencontrai M. Horace Archambault. " Avez-vous, dit-il, quelques modifications à proposer à notre bill des Avocats.—Oui, une seule avec votre permission.—Laquelle ?— Ce serait d'ajouter dans la clause onzième ces quelques mots : *sauf les droits reconnus par cet acte à Monseigneur l'Archevêque de Montréal.*—Je n'y ai aucune objection. Maintenant, ajouta-t-il, voici la charte de Mont-

réal qui menace de prendre un temps considérable. Cela rejette notre bill trop avant dans la session, et le met en danger. Voulez-vous venir avec moi devant le président du comité pour lui déclarer que vous n'avez aucune objection à notre projet de loi, et lui demander de vouloir bien le prendre en considération dès l'ouverture de la séance. D'un autre côté, je puis vous assurer que votre bill des administrateurs passera sans amendements ce matin devant le Comité du Conseil. Je renonce à proposer les petites modifications dont je vous ai parlé, parce que cela le renverrait devant l'Assemblée législative et que vous pourriez en prendre de l'ennui.—Très bien, Monsieur,de ce pas allons trouver le président du comité." Vraiment, sans qu'il en fût dit un mot, ç'avait l'air quasiment d'un compromis.

Son bill passa devant le Comité de l'Assemblée législative comme un couteau chaud dans le beurre, et comme un couteau chaud dans le beurre devant le Comité du Conseil passa mon bill. Cet après-midi aura lieu la troisième lecture. Je suis si certain du fait qu'il ne m'en coûte

pas de vous l'annoncer dès cet avant-midi. Mais vous en apprendrez la nouvelle avant de recevoir cette lettre ; car, aussitôt que le Conseil aura dit : *adopté*, *carried*, je vous télégraphierai à Valleyfield même.

Je vais rester à Québec, pour suivre au Conseil législatif le bill d'incorporation de la faculté de droit, pour veiller à ce qu'on n'y écourte pas le droit des évêques. Quant au bill de l'Ecole Polytechnique, il pourrait bien se faire qu'un zèle indiscret l'ait condamné à mort pour cette session. Tant pis pour les indiscrets ! (1) Je le regrette pour M. Archambault qui s'est donné beaucoup de peine, et dont l'esprit a été si bien ouvert à toutes les directions du *Jam dudum*. Dans tous les cas, sa position est sauvée monétairement parlant pour cette année, et le malheur pourra se réparer facilement à la prochaine session, peut-être même avec avantage pour la charte de l'Ecole.

Je vous remercie, Monseigneur, du concours

---

(1) Et ces indiscrets, paraît-il, habitent Montréal.

puissant et de l'appui inébranlable que vous m'avez donnés dans les différentes phases de cette affaire délicate. Je remercie le bon Dieu d'avoir béni nos efforts. Pour m'acquitter d'une promesse, j'irai, dès ce soir, porter mes remerciements à la bonne sainte Anne dans son sanctuaire de Beaupré. L'Université depuis si longtemps va cahin-caha, et ces questions diverses sont tellement embrouillées que j'ai cru ne pouvoir mettre cette cause entre meilleures mains que celles de la thaumaturge qui guérit tant de boiteux et d'aveugles. *Sancta Anna, ora pro nobis !*

Croyez, Monseigneur, que je suis toujours avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXXIII

TÉLÉGRAMME

QUÉBEC, 9 juin 1892.

Mgr Fabre, Archevêque de Montréal.

Bill a subi sa troisième lecture. Tout est fini. *Deo gratias.*

PROULX.

LXXIV

QUÉBEC, 9 juin 1892.

Le Rév. J. U. Ethier, Sec., U. L. M.

MON CHER AMI,

Vivant (1), je suis encore vivant, du moins c'est l'opinion de bien du monde ici, c'est un

(1) La lettre de M. Ethier commençait par ces mots : " Etes-vous mort ou vif?"

peu la mienne. Le bill a passé sa troisième lecture cet après midi. Fini, *Deo gratias* ! Je resterai encore ici quelques jours pour parfaire certains petits détails de certaines petites choses : ce qui est très clair, comme vous le voyez. Quand je vous disais que nous finirions bien par passer à travers ces nouvelles tempêtes que des souffles imprudents soulevaient à mon retour. *Labor improbus omnia vincit.* Le calme et la patience peuvent vaincre le monde. Enfin l'œuvre est terminée, je vais donc pouvoir prendre ma retraite ! Que diriez-vous si M. Gauthier prenait la sienne demain ? Gageons que vous seriez capable de penser que j'ai la main dans cette affaire ? Laissez dire la vieille, je ne partirai pas de Québec pour aller régler son cas. Je télégraphie à M. La Rocque : " Impossible, mon cher ami, impossible, l'ouvrage me déborde. "—Au revoir ! et croyez-moi toujours votre ami dévoué.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXXV

Montréal, 10 juin 1892.

Au Revérend J. B. Proulx,
Chan. hon. et V. R. U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

En rentrant hier soir, j'ai reçu votre télégramme. Ce matin, je reçois votre lettre. Tout est donc au succès. Ce n'est pas en vain que j'ai confié une église à sainte Elisabeth de Portugal. Il faut maintenant qu'elle apaise mes difficultés. Je compte sur elle.

De votre côté, vous mettez sainte Anne dans vos intérêts. Elle aime trop ses enfants du Canada pour ne pas les aider dans ce moment.

La fête de Valleyfield a été magnifique. Je ne vous dis rien, car M. Payette saura mieux vous raconter les faits. Quant à la question de la démission, laissez la chose dormir pour le

moment. Il sera toujours temps d'en parler dans les arrangements d'automne ou plus tard. Je vous verrai probablement à Ste-Anne mercredi.

Tout à vous.

† EDOUARD CHS FABRE,

Arch. de Montréal.

LXXVI

ST-HYACINTHE, 10 juin 1892.

Monsieur le Chan. Proulx,

Vice-Recteur Université Laval, à Montréal.

MON CHER MONSIEUR,

Les copies de vos lettres à Monseigneur l'Archevêque de Montréal, en date des 6, 7, 8 et 9 du courant, me sont parvenues fidèlement ainsi que votre télégramme d'hier que j'ai trouvé sur ma table en arrivant de Valleyfield. Béni soit le Seigneur de la passation sans encombre de notre cher bill d'incorporation des administrateurs de la grande œuvre Laval à Montréal.

C'est un immense pas de fait dans la consolidation de cette si importante mesure. Il me semble que nous n'avons plus qu'à marcher bien en paix, et que toutes les difficultés que nous pourrons rencontrer dans l'avenir ne seront rien à côté de celles que nous avons vaincues pour en arriver où nous sommes aujourd'hui.

Quant à votre démission que vous offrez de nouveau, laissez-moi vous dire, pour ce qui me concerne, que ce n'est pas le temps favorable pour vous l'accorder, et cela non seulement pour l'œuvre qui demande encore votre dévouement, mais aussi pour vous. Je me borne à ces quelques mots pour le moment, me réservant de vous donner de vive voix à la première entrevue de plus amples raisons.

En attendant, croyez à ma sincère gratitude pour tout ce que vous avez fait, et à mon entier dévouement pour vous.

† L. Z., *Evêque de St.-Hyacinthe.*

LXXVIII

Evêché de Sherbrooke, 11 juin 1892.

Révérend J. B. Proulx, Prêtre
V. R. U. L. M.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre honorée lettre et votre télégramme qui m'annoncent la bonne nouvelle de la passation du bill financier : *Deo gratias !* Je vous offre mes remerciements et mes sincères félicitations.

Vous faites bien de rester à Québec pour suivre au Conseil législatif le bill d'incorporation de la Faculté de Droit.

Les fêtes de Valleyfield ont été très belles ; tous sont revenus joyeux et contents de tout ce qu'ils ont vu et entendu. Les journaux vous raconteront toutes ces belles choses.

Quant à votre demande de résignation, il m'a été impossible de l'appuyer. Tous les Evêques

de la Province de Montréal, M. Colin et autres très intéressés au succès de la grande œuvre universitaire à Montréal, sont d'avis et croient sincèrement que dans les circonstances actuelles votre départ serait très préjudiciable au succès de l'œuvre.

Quoiqu'il vous en coûte, veuillez donc continuer l'œuvre que vous avez commencée au milieu de tant de difficultés, que vous avez poursuivie avec un zèle si constant et qui aujourd'hui a encore besoin de vos lumières et de votre ferme direction.

" *Pro aris et focis.*"

Veuillez agréer l'expression de mes dévoués et affectueux sentiments.

† ANTOINE, *Év. de Sherbrooke.*

LXXVIII

St-Lin des Laurentides, 12 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Je vous envoie sous cette même enveloppe le projet de lettre au Saint-Père, dont vous m'avez parlé. Il renferme une digression longue sans doute, mais je la crois propre à faire plaisir au grand Pontife dont elle résume les principaux actes en ces derniers temps. Lorsque, ici et là, tant d'esprits préjugés ou obtus ne veulent ou ne peuvent saisir la portée de ses vues profondes et sublimes, le Saint-Père ne peut pas ne pas être touché en voyant les évêques de cette Province le comprendre parfaitement. Je n'ai parlé de cette lettre à personne, par conséquent vous avez le champ libre pour la présenter à

Nosseigneurs les Evêques de la manière que vous le jugerez plus convenable.

Pour toute réponse à ma lettre de démission, Monseigneur l'Archevêque de Montréal m'écrit: " Quant à la question de la démission laissez la " chose dormir pour le moment: il sera tou- " jours temps d'en parler dans les arrange- " ments d'automne ou plus tard. Je vous ver- " rai probablement à Sainte-Anne mercredi." Je suis à lui rédiger une nouvelle épître où j'expose de nouvelles raisons; et celles-là, je l'espère, seront trouvées péremptoires.

Je descends à Québec demain matin,pour revenir coucher mercredi soir à Sainte-Anne des Plaines, pour y rencontrer Mgr Fabre qui y sera en visite pastorale. J'y plaiderai ma cause de vive voix, avec plus de succès peut-être que par écrit. Et pour vous convertir à mes intérêts, s'il le faut, Monseigneur, je ferai le voyage de Sherbrooke. En attendant que j'aie le plaisir de posser une veillée sur la galerie, au sommet de ce plateau superbe dominant l'agitation de la ville,

en face d'un cirque de collines pittoresques, je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXIX

Sa Sainteté Léon XIII, Pape.

Très-Saint Père,

Nous nous sommes souvent, depuis quelques années, tournés vers Votre Sainteté pour implorer de sa sagesse et de son autorité paternelles un remède au sérieux malaise qui troublait notre province relativement à l'organisation de l'enseignement universitaire. Aujourd'hui c'est le sentiment d'une filiale reconnaissance qui nous ramène à vos pieds. Nous sommes entrés dans la voie que nous traçait votre Constitution *Jam dudum* et, dès lors, l'apaisement des esprits a

commencé à se produire. Il a fait des progrès à mesure que, nous appuyant sur les principes posés par votre parole, nous en avons fait sortir, toujours soutenus et dirigés par vous, la solution des difficultés particulières qu'il restait à écarter.

Enfin, un acte récent du parlement de Québec vient de compléter l'installation régulière de l'Université Laval dans le second siège que Vous lui avez créé pour cette province de Montréal. Cette mesure législative qui donne l'incorporation civile à notre syndicat financier est l'heureuse occasion que nous attendions pour vous offrir le tribut de notre profonde et unanime reconnaissance. Plaise à Dieu, Très-Saint Père, qu'elle puisse Vous faire goûter, au milieu des graves et innombrables sollicitudes dont Vous portez le fardeau, une consolation égale aux soucis que Vous a causé le mal dont nous souffrions et à la charité que Vous avez mise à le soigner et à le guérir.

Et cette reconnaissance ne restera pas seulement la nôtre. Nous travaillerons à la développer, à la faire grandir dans le cœur de notre clergé

et de notre peuple qui la partage déjà. Nous ne négligerons rien pour faire comprendre de mieux en mieux à ce peuple si catolhlique, quel principe d'union, de force et de joie intime il trouvera toujours dans une obéissance pleine d'amour au Saint-Siège ; et nous nous exercerons à lui faire goûter, par la douceur de ses fruits, cette exhortation si touchante du prince des Apôtres dont Vous êtes à nos yeux, Très-Saint Père, la vivante image: "*animas vestras castificantes in obedientia caritatis, in fraternitatis amore,......invicem diligite attentius.*"

Mais ce qui nous attendrit surtout profondément, c'est de penser au milieu de quels travaux immenses, accablants, Vous avez préparé ce remède efficace aux souffrances de notre humble et lointaine province. C'est l'Eglise, c'est le monde entier que vous avez reçu pour domaine ; et du fond de votre captivité, Vous le parcourez sans cesse d'un regard éclairé par la sagesse et la miséricorde divines, aspirant, comme le Sauveur, à répandre sur tous les hommes et sur tous les peuples une vertu bienfaisante, annonçant la

paix à ceux qui sont encore loin de la véritable Eglise, et donnant une paix plus parfaite à ceux qui en sont déjà les enfants.

Trois ans ne se sont pas écoulés depuis la clôture mémorable de Votre jubilé sacerdotal, et, dans ce court espace de temps, pour ne pas remonter plus haut, à combien d'œuvres supérieures aux forces humaines, ne Vous avons-nous pas vu mettre la main ?

A toutes les nations de l'Europe, Vous montrez l'affreux esclavage qui écrase encore la race africaine comme un opprobre pour la civilisation, et Vous leur demandez de Vous aider à relever sur tout cet immense continent la dignité de l'humanité rachetée par le sang de Jésus-Christ.

Plus nombreuses encore que les peuplades de l'Afrique sont, en Europe et en Amérique, les masses ouvrières, que les transformations modernes de l'industrie et la concurrence sans fin qui en résulte, exposent souvent aux situations les plus dures pour elles-mêmes, les plus critiques pour la société tout entière. Depuis

longtemps, ému de compassion par tant de souffrances et de dangers, Vous Vous appliquez à répandre sur cette question sociale, la plus grave de notre temps, les plus vives, les plus pures lumières dont elle puisse être éclairée; Vous montrez avec évidence que pour la résoudre il est indispensable que la charité vienne en aide à la justice, et que cette justice même a de telles exigences que l'esprit chrétien seul en peut assurer l'observation.

Ces grands actes, qui s'adressent pour ainsi dire au monde entier, n'ôtent rien à la vigilance que Vous exercez dans chaque nation sur les besoins de vos enfants, les épreuves qui les affligent ou les dissentiments qui s'élèvent entre eux.

Dans le vaste empire d'Allemagne, Vous étendez et affermissez les bases de la paix religieuse, si heureusement rétablie par Vos longs et patients efforts. Vous Vous tournez vers la fille aînée de l'Eglise, notre mère-patrie que nous aimons toujours, et nos cœurs se remplissent pour elle d'une espérance indicible en

Vous voyant lui montrer si nettement la voie qui doit la conduire au salut. Nos frères des Etats-Unis s'émeuvent et se partagent en présence des difficultés d'une question d'éducation vitale pour leurs diocèses ; Vous faites, parmi leurs préoccupations diverses, la juste part de chacun, et Vous leur indiquez à tous où ils ont à chercher d'un commun accord la solution de ce grand problème.

Cette énergie, cette prudence, ce zèle qu'aucune tribulation n'enchaîne, qu'aucune amertume ne décourage, ne sont pas seulement pour nous, Très-Saint Père, un grand sujet d'admiration et d'action de grâces, ils sont encore un grand exemple dont nous désirons profiter dans le champ plus restreint de notre travail pastoral. Vous apprenez à tous les Evêques de l'Eglise, comment ils doivent, en ces temps difficiles, maintenir les principes nécessaires avec une fermeté invincible, étudier toutes les questions dans les lumières de la foi et de la philosophie chrétiennes, discerner en chacune les fins essentielles à poursuivre, et tenir compte,

pour y tendre, des ouvertures comme des obstacles qui naissent des dispositions des hommes ou de la variété des circonstances. La tâche nous est rendue moins ardue qu'à bien d'autres par l'esprit de foi de nos peuples et l'esprit d'équité de notre gouvernement.

Bénissez-nous, Très-Saint Père, pour que nous n'en fassions qu'avec plus de fruit l'œuvre de notre charge dans cette belle province que Vous venez d'enrichir d'un nouveau diocèse et pour que nous conduisions en particulier à bon terme cette entreprise universitaire dont les espérances nouvelles et la prospérité naissante Vous sont dues plus qu'à personne.

Nous sommes avec la plus profonde vénération,

Très-Saint Père,

De Votre Sainteté,

Les très-humbles et très-obéissants fils.

LXXX

VALLEYFIELD, 12 juin 1892.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Votre lettre m'est arrivée à Montréal au moment où nous allions partir pour Valleyfield, et il m'a été impossible d'y répondre avant ce jour. Je vous remercie bien vivement pour les bonnes paroles que vous m'avez adressées, et surtout pour les prières que vous avez faites à mon intention dans cette circonstance. Je vous demande de les continuer pour m'obtenir la grâce de remplir pleinement la mission qui m'est imposée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Vice-Recteur,
Votre serviteur très dévoué.

† JOSEPH MÉDARD,
Evêque de Valleyfield.

LXXXI

QUÉBEC, 13 juin 1892.

A Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu à Saint-Lin, où je suis allé passer le dimanche, votre honorée lettre du 10 du courant qui m'a apporté joie et... désappointement. Vous m'y dites : "Quant à la question de la démis-
" sion, laissez la chose dormir pour le moment.
" Il sera toujours temps d'en parler dans les
" arrangements d'automne ou plus tard."

Permettez-moi, Monseigneur, de faire à ces quelques mots une réfutation respectueuse, humble, mais sincère et claire. La chose vous est peut-être ennuyeuse, mais elle est pour moi d'une urgence capitale.

Je ne puis remettre à l'automne ma retraite : 1° parce que dans la vie universitaire une étape

bien distincte vient de finir et qu'une autre va commencer, assez facile, mais longue de développements ; 2° parce que de suite il faudra faire entrer en fonctionnement le nouveau syndicat ; 3° parce que la question des bâtisses s'impose à l'attention des administrateurs, sans aucun retard : choses diverses qui, pour être menées à bonne fin, ne demandent pas moins de trois ans.

Si je consens à mettre le pied dans la période nouvelle, si je commence l'organisation du syndicat dans ses détails, si je jette les fondations des bâtisses universitaires, bon gré malgré il me faudra marcher de l'avant et rester à la peine jusqu'à ce que ces deux édifices, l'un matériel, l'autre intellectuel, soient conduits à leur achèvement : sans cela, ma retraite paraîtrait un acte disgracieux, une démarche inconséquente, un accès de découragement, une trahison. J'ai fait ma tâche, la plus pénible, qu'un autre fasse la sienne. Je me retire appauvri, meurtri, je ne me plains pas, je demande un peu de repos, et je crois le demander en temps opportun. Plus

tôt, ç'aurait été trop vite, paraît-il ; certainement dans quelques mois, ce serait trop tard.

Surtout s'il s'agit immédiatement d'installer l'Université dans l'Ecole Normale, sur la rue Sherbrooke, au milieu d'un beau parc comme McGill, et de rendre M. Verreau à ses amis de Québec où a toujours été son cœur, ce qui ne peut manquer de lui être très agréable, l'entrain d'une œuvre qui me sourirait tant, œuvre féconde en bons résultats de toutes sortes, ne me permettrait pas de me retirer du champ d'honneur avant d'en avoir vu le triomphe définitif et complet, comme il est arrivé pour l'application canonique et civile du décret *Jamdudum.*

Donc, pour toutes ces raisons, Monseigneur, je renouvelle auprès de vous mon instance. Je vous adresse cette lettre à St-Janvier ; je n'ai pas oublié que c'est dans le salon de ce presbytère que le 4 juillet 1889 j'acceptai d'être votre candidat à la charge de Vice-Recteur ; j'ose espérer que, trois ans après, dans ce même presbytère, en lisant ma lettre, vous accepterez la

prière que je vous fais de permettre que je dépose mon fardeau. Trois ans ! mais cela constitue un précédent, vu que c'est un terme d'office ni trop long, ni trop court.

Je termine cette trop longue lettre en me souscrivant avec un respect filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B, PROULX, *Prêtre.*

LXXXII

QUÉBEC, 14 juin 1892.

A Sa Grandeur Mgr Racine,

Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Votre bonne lettre du 11 m'attendait à Québec. Avec tous ceux qui s'intéressent au progrès de la religion et à l'honneur de notre province, je me réjouis du succès et de l'éclat qui ont couron-

né les fêtes de Valleyfield. Quand je vous parlais avant-hier d'un voyage à Sherbrooke, j'oubliais que vous êtes engagé dans votre visite pastorale : donc à plus tard le plaisir,

Maintenant, avec votre permission, revenons-en à un sujet qui est ennuyeux pour les autres comme une marotte. Vous me dites *que, dans les circonstances actuelles, mon départ serait très préjudiciable au succès de l'œuvre.* Réellement je ne vois pas comment. Il aurait pu l'être dans le courant de l'hiver, peut-être même au printemps alors que les questions en litige étaient encore sur le tapis ; mais maintenant tout est fini, bouclé, scellé. Si j'attends que de nouvelles affaires soient en marche pour partir, mon départ alors sera bien autrement préjudiciable. Consentir à rester aujourd'hui au timon de la barque universitaire, au moment de se lancer dans de nouveaux hasards, équivaudrait à dire que je suis prêt à en demeurer le pilote toute ma vie, ou du moins un temps peut-être très long, indéterminé : ce que, vu l'existence de dispositions que vous connaissez, je ne puis me sentir le cou-

rage d'accepter, ni la volonté, ni l'imprudence. On m'a demandé mon coup d'épaule pour aider à sortir de l'ornière le char de la Succursale embourbé : la preuve que c'était là tout ce que l'on me demandait, c'est qu'on me laissait ma paroisse. J'ai tiré franchement dans le collier pendant trois ans. Maintenant que tout roule en voie aisée et facile, je ne demande à mon tour ni honneurs, ni argent, ni récompense quelconque, je ne demande que de dételer : peut-on me refuser ? Mon ambition ne s'étend pas plus loin que les limites de ma paroisse. Mon plaisir a toujours été de donner à d'autres le fruit de mes travaux. Bien rarement ai-je consenti à naviguer sous mes propres couleurs. Laissez-moi rentrer dans mon élément, la retraite, le silence, l'inconnu : personne n'y perdra grand' chose, moi j'y gagnerai beaucoup. A petit mercier, petit panier, rendez-moi mon panier. Je voudrais me retirer sans bruit, sans éclat, sans violence, comme le fruit mûr se détache de l'arbre, avec la permission de mes supérieurs, gracieusement : ne l'ai-je pas gagné ?

J'ai fait une nouvelle instance auprès de Mgr Fabre, je vous en envoie une copie; j'espère que celle-ci aura plus de succès que les autres. Laissez-moi aller, je suis usé un peu. Nommez à ma place un homme de bonne volonté qui ne manquera pas d'apporter au service de l'Université une énergie toute fraîche et le trésor d'idées nouvelles: il est bon de temps en temps d'introduire dans le système, du sang nouveau. Le futur Vice-Recteur n'aura pas dans la question universitaire de meilleur ami que moi; surtout il ne lui viendra jamais de Saint-Lin d'embarras, de critiques, de remarques pénibles, ni de zèle intempestif. Je comprends que celui qui est à la peine a droit à une grande latitude d'action. Etudiant à fond la question, il a ses *ways and means* qu'il ne peut d'abord communiquer à tout le monde. Rarement peut-on faire ce qu'il y a de mieux, spéculativement parlant. La prudence le plus souvent consiste à savoir choisir entre deux maux. Le sage doit tenir compte, dans l'exécution de ses deseins, des dispositions des hommes et de la variété des

circonstances : faire autrement serait bâtir sur le sable. Le difficile n'est pas de concevoir de beaux plans. Des hommes d'esprit on en rencontre à toutes les portes ; mais les hommes vraiment pratiques sont rares comme le merle blanc.

Je m'arrête, vous n'avez pas besoin de cette philosophie de cuisine. De ce temps-ci, vous avez bien d'autres choses à faire qu'à lire des balivernes. Je terminerai par une chose sérieuse et incontestable, c'est l'assurance du respect et de la considération avec lesquels je suis

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

P. S.—Je vous envoie deux autres copies du projet de lettre au Saint-Père, au cas que vous en ayez besoin, pour les passer à Nosseigneurs les Evêques.

J. B. P.

LXXXIII

QUÉBEC, 14 juin 1892.

A Sa Grandeur Mgr Louis Zéphirin Moreau,
Evêque de St-Hyacinthe.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'une nouvelle instance que j'adresse à Mgr l'Archevêque de Montréal. Je me sens le besoin de plaider ma cause *unguibus et rostro;* car, outre les paroles si favorables que vous m'avez écrites, si favorables qu'à la fin elles me sont une défaveur, Mgr Racine, de son côté, vient de m'écrire dans ce sens aussi fortement. On dirait que vous vous êtes donné la main. Ce qui m'empêche de me décourager, c'est que j'ai affaire à des juges intègres que les raisons finiront par persuader, ou plutôt à des pères qui auront pitié de moi.

Dans votre lettre du 6 courant, vous me dites : " Notre cher bill vous impose une grande solli-

citude et bien des soucis. Le ciel ne manquera pas de vous récompenser du beau dévouement que vous lui portez.” Le ciel a fait son devoir ; en me laissant entrevoir comme dans une vue prophétique, tout le bien dont cette loi sera le principe pour l'Université catholique à Montréal, le ciel m'a donné sa récompense. Il ne reste plus qu'aux Évêques de la Province de me donner la leur. Je n'en demande pas d'autre que ma retraite.

Vous ajoutez : “ Je prie le ciel de bénir cette importante mesure ! ” Ah ! Monseigneur, vous venez d'indiquer le secret de nos succès. La prière, voilà le fil conducteur qui a conduit depuis trois ans mes pas à travers le dédale des mille difficultés dont on avait réussi à nous enlacer : malheureusement pas ma prière personnelle (car j'ai plus de foi que de piété), mais la prière d'une foule de bonnes âmes qui, à ma connaissance, s'intéressaient au triomphe de la paix et des décrets pontificaux. Dans un couvent qui m'a des obligations, il ne s'est pas passé depuis le 29 juillet 1889, une seule journée où l'on n'ait

fait des prières publiques pour le règlement de notre imbroglio universitaire ; et, lorsque je me trouvais dans quelque embarras plus considérable, je demandais une neuvaine, et il ne s'en est fait pas moins de dix. Je comptais bien plus sur les soupirs et les gémissements de ces colombes que sur les finesses de la diplomatie ; du reste, je n'ai eu d'autre diplomatie que beaucoup de simplicité et un peu de prudence. Je le proclame hautement, la facilité avec laquelle les nœuds les plus compliqués, au moment voulu, se dénouaient comme d'eux-mêmes, me jetait dans le ravissement et produisait sur mon âme le même effet que la vue d'un miracle ; car je sentais là une conduite de la Providence, qui se sert des petits pour faire ses œuvres, une action surnaturelle, une influence de la grâce, l'accomplissement de cette parole du Sauveur : “ *Petite et accipietis.* ”

C'est pourquoi, Monseigneur, quand bien même, aux yeux de quelques hommes sages, mon départ serait naturellement quelque peu préjudiciable, j'ai de si bonnes raisons de le

prendre que la Providence se chargera d'en tirer un bien pour l'Université. La prière, elle, ne prendra pas sa retraite. Du reste, il ne vous sera pas difficile de trouver un Vice-Recteur aussi fin ; comme pour le rameau d'or du poète, *uno avulso non deficit alter*.

Pardon, Monseigneur, de prendre avec aussi peu de scrupule sur des moments précieux en temps de visite pastorale ; mais quand on plaide pour l'*existence*, on est excusable de faire toutes les *résistances*. En attendant votre conversion... à mes idées, je n'en demeure pas moins avec beaucoup de respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXXXIV

Québec, 14 juin 1892.

A Sa Grandeur Mgr J. M. Emard, Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

L'écho des fêtes de Valleyfield est parvenu jusqu'ici, et bien au-delà, je n'en doute pas. Je m'en réjouis avec tous ceux qui s'intéressent au succès et à l'honneur de la religion dans notre province. Je vous en félicite : ces heureux commencements ne pourront qu'aplanir l'entrée de la carrière qu'il vous reste à parcourir.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la la copie d'une nouvelle lettre que j'adresse à Mgr l'Archevêque de Montréal. Je sais que vous ne pouvez avoir d'objection à ma démission ; et permettez-moi de vous dire que je compte sur vous dans le conseil des Evêques pour arriver à l'accomplissement de mon dessein.

J'ai besoin d'assistance ; car outre l'opinion de Mgr Fabre qui est exprimée dans la copie que je vous envoie, voici ce que m'écrivait, il n'y a pas longtemps, Mgr Moreau. " Je vois que " vous parlez encore de vous démettre de votre " charge de Vice-Recteur : prenez-en votre parti " et résignez-vous à porter longtemps encore le " fardeau qui vous va si bien, et qui paraît " n'avoir altéré en rien votre vigueur physique " et morale. Il faut que vous complétiez votre " tâche."

De son côté, Mgr Racine vient de m'écrire : " Quant à votre demande de résignation, il m'a " été impossible de l'appuyer. Tous les Evêques " de la Province de Montréal, M. Colin et autres " très intéressés au succès de la grande œuvre uni- " versitaire à Montréal sont d'avis et croient sin- " cèrement que, dans les circonstances actuelles, " votre départ serait très préjudiciable au succès " de l'œuvre que vous avez commencée au milieu " de tant de difficultés, que vous avez poursuivie " avec un zèle si constant et qui, aujourd'hui, a

“ encore besoin de vos lumières et de votre “ ferme direction. *Pro aris et focis.*”

Cependant je ne désespère pas, comptant que la consécration épiscopale n’aura pas changé vos idées, et que vous continuerez toujours à m’être, dans ce sens, favorable. Donc, m’appuyant sur l’influence que vos amis espèrent que vous ne manquerez pas d’exercer au milieu de vos collègues, je demeure avec une très haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXV

Valleyfield, 14 juin 1892.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

L'Archevêque et les Evêques de la Province de Montréal ont reçu votre lettre datée de Québec le 8 juin courant, et expriment le désir qu'il vous soit nommé un successeur comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Après mûre délibération, Nosseigneurs n'ont pas cru devoir accepter votre démission. Ils vous prient donc de continuer l'œuvre à laquelle vous avez jusqu'à présent travaillé avec beaucoup de dévouement et de succès.

Je suis bien sincèrement,

Votre très humble serviteur,

† JOSEPH MÉDARD,

Evêque de Valleyfield.

LXXXVI

Ste Anne des Plaines, 16 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Je vous écris du pays de vos cousins, où je suis venu rencontrer Mgr l'Archevêque de Montréal. Je l'accompagne depuis hier, depuis Terrebonne. Je n'ai pas encore abordé la démission. Monseigneur paraît si joyeux, et ce sujet lui est si ennuyeux! je ne me croyais pas si faible, mais les forces reviendront en face du danger, je veux dire au commencement d'une nouvelle année universitaire.

Je ne dois pas vous laisser ignorer cet incident, qui vous regarde. Mardi après-midi, j'allai voir Mgr Paquet. La conversation roula sur le beau temps, le mauvais temps, les dernières tempêtes (de l'atmosphère), ma santé, sa santé,

la santé de son frère qui est malheureusement plus mauvaise : ça allait comme entre vieux amis. Lorsque je fus debout pour partir, je lui tendis *Devant Québec et Rome.* " Monseigneur, voulez-vous acceptez ces deux volumes. ils font suite à mes rapports, ils ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que les autres." Le sang lui monta à la figure, il devint rouge. "Oui, dit-il, je les accepte comme objets de curiosité. Car déjà je connais ce qu'ils renferment. Vous me forcez à faire un nouveau mémoire.—Monseigneur, il n'y a pas de mal à cela. Vous et moi, nous sommes coutumiers du fait : un de plus, un de moins, ça ne changera pas grand'chose à l'état du monde. —Oui, mais ça changera peut-être quelque chose à la réputation que vous me faites. Vous et Mgr Racine m'avez attaqué injustement. J'en ai d'ailleurs écrit à Mgr Racine. Je me vois obligé de me défendre.—Faites comme vous voudrez, Monseigneur, les libertés sont libres.—Oui, mais on est pas libre de faire des injustices.—Sur ce point, Monseigneur, nous sommes parfaitement d'accord.—Or, Mgr Racine et vous, vous avez

écrit des choses à Rome, que vous savez fort bien ne pas exister.—Ah ! Monseigneur, nous ne sommes plus d'accord. Tenez, excusez, j'ai promis à Dieu et aux hommes de ne plus avoir avec vous de semblables conversations. Adieu ! au revoir ! et bien du succès dans votre mémoire." J'étais rendu dans le corridor, je tirai ma révérence et continuai mon chemin.

Mgr Paquet me dit qu'il vous avait écrit, je le savais déjà. Bien plus, trois prêtres tout à fait sages m'ont appris qu'il montrait votre réponse comme étant une espèce de rétractation, ou d'excuse, ou de pas en arrière, enfin on ne savait trop comment définir la chose; car les actes, comme les paroles de ceux qui jouent à la diplomatie, échappent souvent à l'analyse.

Il m'est avis que Mgr Paquet ferait bien mieux de rester tranquille. Quand on est dans un bourbier, plus on s'agite, plus on s'enfonce. Le *Mémoire sur le peu*, bien loin d'être trop sévère, reste en deça des faits. *Trop gratter cuit.*

Je vais coucher ce soir à Saint-Lin, pour dire bonjour à ma vieille mère, qui fait la reine avec

cette belle croix du Pape que vous lui avez donnée ; je partirai pour Montréal vendredi matin, et vendredi soir pour Québec. Si les affaires expirantes ne me retiennent pas trop longtemps dans l'ancienne capitale, il pourrait se faire que j'aille vous rencontrer quelque part dans les limites du diocèse de Sherbrooke, là où l'itinéraire de votre visite pastorale vous aura conduit. Donc au revoir et croyez-moi toujours, avec beaucoup de considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre.*

LXXXVII

Québec, 18 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr J. M. Emard,
Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

Revenant de Saint-Lin, en route pour Québec, de passage à Montréal, je trouvai à mon bureau de la place Jacques-Cartier, vendredi 17, arrivée de la veille, votre lettre datée du 14 du courant. La conclusion s'en lit comme suit :

" Après mûre délibération, Nosseigneurs " n'ont pas cru devoir accepter votre démission. " Ils vous prient donc de continuer l'œuvre à " laquelle vous avez jusqu'à présent travaillé " avec beaucoup de dévouement et de succès."

Comme toute cette lettre est conçue en termes généraux, et d'un autre côté comme rien n'y indique expressément que vous écriviez au nom de vos collègues évêques, permettez-moi

de vous demander si je dois la prendre comme une réponse personnelle de Votre Grandeur ou bien comme une réponse officielle de l'Épiscopat de la Province de Montréal, dont vous seriez le secrétaire *ad hoc.*

Vous comprenez, Monseigneur, que dans l'un ou l'autre cas la conséquence est naturellement différente et qu'il n'est pas sans intérêt pour moi d'avoir sur ce point une idée tout à fait claire.

Je vous dirai, sans vous en faire un mystère, que j'ai lu votre mandement d'entrée et que j'en ai éprouvé la meilleure impression. J'y ai admiré surtout dans le texte l'agencement naturel des nombreux textes, tirés de la sainte Ecriture. Croyez que je suis avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très respectueux et dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXVIII

QUÉBEC, 19 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Je suis descendu de nouveau à Québec pour ce que vous savez.

Le bill constituant en corporation la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal est passé définitivement au Conseil législatif sans amendement. Je vous en adresse une copie, en même temps que cette lettre : je ne doute pas que vous n'en trouviez la rédaction tout à fait orthodoxe, surtout après les modifications qui y ont été introduites depuis que les évêques l'ont vue pour la première fois. (1)

C'est un pas qui a été fait sans bruit et dont

---

(1) Voyez, au Supplément, le N° IV où cette loi est reproduite en son entier.

les conséquences sont incalculables. La Faculté a son autonomie, et son énergie se trouve accrue en raison directe de l'initiative qui lui est laissée. Elle gère elle-même ses affaires, et nous sommes soulagés d'autant ! Les professeurs sauront bien faire entrer en caisse l'argent qui leur est dû par leurs élèves, ce qui n'est pas toujours facile pour l'autorité universitaire, à moins de s'exposer à se rendre odieuse. Tous les privilèges accordés à la Faculté par le décret *Jam dudum* sont reconnus et sanctionnés par le civil. La loi confirme la haute direction de l'Episcopat. Morceau par morceau, puisqu'on nous empêchait de le faire *tout d'un bloc*, nous avons mis d'accord à Montréal sur le terrain universitaire l'Eglise et l'Etat. De plus, si jamais par le malheur des circonstances, le lien de l'unité était brisé, notre Université à Montréal, au moins pour ce qui regarde la théologie, le droit et la médecine, se trouverait organisée parfaitement catholique, avec les droits de l'autorité religieuse infusés dans sa constitution ; et le nouvel

ordre de choses entrerait en opération sans effort, sans commotion, tout naturellement; il ne resterait plus à ajouter que quelques petits compléments. Dieu soit béni ! Qui l'aurait cru ? Ceux que Dieu garde sont bien gardés.

Cette loi me fait songer au chemin que nous avons parcouru depuis trois ans. L'année dernière encore elle aurait soulevé toute une tempête d'opposition ; car elle est plus radicale en quelque sorte que la charte de la Faculté médicale, et il ne militait pas en sa faveur comme pour celle-ci des raisons d'urgence majeure. Ceci démontre mieux que tous les raisonnements combien, par le travail de Montréal et la volonté du Saint-Siège, la Constitution *Jam dudum* finit par s'imposer même aux esprits les plus *reluctants :* le mot n'est pas français, mais pour exprimer ma pensée je n'en ai pas d'autre au bout de ma plume. Enfin vous pouvez y voir un des nombreux résultats de notre dernier voyage à Rome, le plus nécessaire et le plus fructueux de tous ceux qui ont été faits pour le

règlement des différentes questions universitaires.

De ma fenêtre, je viens de voir défiler la procession du Saint-Sacrement. C'était beau, mais cela me faisait mal au cœur : j'aurais préféré prendre part à ma procession des Laurentides. Encore un sacrifice dont le bon Dieu me tiendra compte, je suis certain, et dont, j'espère, vous me tiendrez compte de votre côté, en pesant les motifs qui plaident en faveur de ma demande. Je demeure avec le respect le plus filial,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

LXXXIX

Couvent des SS. Noms de Jésus et de Marie,
HOCHELAGA, 23 juin 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine,
Evêque de Sherbrooke.

MONSEIGNEUR,

Je vous écris du couvent d'Hochelaga où je suis venu rencontrer la Supérieure Générale à propos de ce système d'éducation pratique que je veux mettre à l'essai, comme vous le savez, dans le couvent de St-Lin.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli trois copies de la lettre au Saint-Père. Mgr l'Archevêque de Montréal les a signées avec grand plaisir hier soir à Lachine, où il se trouve pour sa visite pastorale. Une copie est pour le Saint-Père lui-même, l'autre pour le Cardinal Ledochowski, et la troisième pour les archives de l'archevêché de Montréal.

Quand vous aurez signé ces copies, voudriez-vous les envoyer à Mgr l'évêque de St-Hyacinthe avec prière de les adresser ensuite à Mgr l'évêque de Valleyfield qui devra me les réadresser à son tour, afin que je les fasse parvenir à leur destination.

Je retourne ce soir à St-Lin, avec l'intention d'y prendre quelques semaines de repos. Nos examens pour le troisième terme sont finis. Croyez que je suis toujours avec une haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Ptre.*

XC

VALLEYFIELD, 24 juin 1892.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je rentre à Valleyfield d'où j'ai été absent toute la semaine, et je m'empresse de répondre à votre lettre du 18 du courant. C'est bien d'une manière officielle, et parlant au nom de tout l'Épiscopat de la province de Montréal que je vous disais, dans ma lettre du 14, que Nosseigneurs n'avaient pas cru devoir accepter votre démission. J'ajouterai même que j'agissais en qualité de secrétaire nommé pour les assemblées épiscopales. Dans l'espoir que cette explication dissipera tout doute, et vous souhaitant pour l'avenir les mêmes succès que dans le

passé, je demeure bien sincèrement, monsieur le Vice-Recteur,

Votre dévoué serviteur,

† JOSEPH MÉDARD,

Evêque de Valleyfield.

XCI

St-Lin des Laurentides, 28 juin 1892.

Sa Grandeur Ed. Chs Fabre,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je me sens tellement fatigué, tellement énervé de la contention d'esprit et des déplacements fréquents qui font ma vie depuis quelques mois, je trouve ces quelques jours de repos au coin de mon foyer si bons, que je vous prie de m'excuser si je ne me rends pas à l'invitation que vous m'avez faite d'assister à la consécration de l'abbé mitré d'Oka.

Au cas où le sujet de ma démission viendrait devant le conseil de vos suffragants, vous voudrez bien leur dire que je persévère toujours dans mon idée première et que la plus belle nouvelle qui pourrait m'arriver, ce serait d'apprendre que ma demande a été exaucée.

Dans votre lettre du 10 juin, vous me dites : " Quant à la question de la démission, laissez " la chose dormir pour le moment. Il sera tou- " jours temps d'en parler dans les arrangements " d'automne ou plus tard." Par arrangements d'automne, dois-je entendre la retraite ecclésiastique qui a lieu vers la mi-août ?

Or, dans ce dernier cas, Monseigneur, comme il peut se faire que vous ne soyez pas prêt à vous fixer immédiatement sur un choix définitif, comme je n'ai jamais voulu vous mettre dans l'embarras, comme il n'entre ni dans mes habitudes ni dans mes principes de refuser quelque chose à mon évêque, quand je puis l'accorder, je dois vous dire que je consentirai, si on le désire, de veiller, jusqu'à la retraite ecclésiastique, aux affaires de routine de l'Uni-

versité, mais bien entendu aux affaires de routine seulement.

Je ne m'occuperai ni de l'Ecole Normale, ni des bâtisses, ni du fonctionnement du Syndicat, ni d'un appel retentissant qu'il conviendrait de faire au public avant longtemps, ni de quelqu'autre chose d'importance que ce soit. Tout simplement je tiendrais le temps, en attendant que mon successeur pût venir prendre les rênes de l'institution.

A ce successeur je souhaite autant de satisfaction que j'en ai éprouvée en voyant se dénouer, à point nommé, comme d'une manière providentielle, les difficultés les plus compliquées, en me sentant appuyé par l'opinion de tous les hommes de bonne volonté, en conservant les meilleurs rapports avec les hommes sincères avec qui j'ai eu l'honneur de différer d'opinion à Montréal, et en constatant chaque jour plus intime la fusion graduelle et salutaire des intérêts les plus divers et des points de vue les plus différents. Je rends ici un témoignage solennel au bon vouloir qu'ont montré les

facultés, en général, au milieu de ces temps difficiles, et à l'esprit chrétien qui y règne. Pour moi, je me retire avec la conscience de n'y laisser que des amis.

Je souhaite à ce successeur force et générosité. Je suppose que sa politique, à lui aussi, sera de prendre sur ses épaules toutes les responsabilités de l'Université à Montréal, afin que l'épiscopat ne se trouve pas mêlé aux luttes de partis, ni aux conflits d'opinion, comme malheureusement pendant plus de treize ans l'y avait jeté la politique funeste du Nord-Est.

Si je me retire, ce n'est pas que mon courage défaille, ni que le niveau de mes espérances baisse. Mais je ne puis m'ôter de l'esprit que ma retraite, en ce moment, est un bien pour moi, un bien pour d'autres, sans être un mal pour personne ; et, depuis trois ans, dans ces sentiers universitaires, je n'ai poursuivi d'autre but que le bien. Adieu ! Université ! Poursuis tes destinées qui sont brillantes, et puisses-tu remplir ce vœu de Notre Saint-Père : " Ut Universitas Lavallensis in utrâque sede Quebe-

censi nempe ac Marianopolitanâ, communi concordia suffulta, tranquillo ac pacato cursu in dies magis magisque florescat."

Quoi qu'il arrive, Monseigneur, je demeurerai toujours dans les sentiments du respect le plus filial,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B. PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

XCII

St-Lin des Laurentides, 30 juin 1892.

Son Eminence le Cardinal Ledochowski, Préfet de la S. C. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Je crois de mon devoir de vous faire savoir que ce projet de loi "pour constituer en corporation les Administrateurs de l'Université Laval

à Montréal," que nous sommes allés défendre à Rome, Monseigneur l'évêque de Sherbrooke et moi, et que vous avez daigné ne pas trouver mauvais, vient de recevoir la sanction de la Législature de la Province de Québec. Je m'abstiendrai de parler ici des péripéties par lesquelles cette mesure a passé depuis notre retour au pays : si la chose a quelque intérêt pour Votre Eminence, Elle pourra en prendre une connaissance même détaillée dans mon "Cinquième Rapport à Monseigneur l'Archevêque de Montréal," que la poste est chargée de lui porter.

C'est une nouvelle faveur que nous devons à la puissante protection du Siège Apostolique, qui a fondé ce siège montréalais de l'Université Catholique au Canada, qui n'a cessé de le protéger avec sollicitude, et qui vient par ces dernières décisions de lui donner l'essor vers son complet développement : dans la liberté de ses mouvements, dans l'autonomie de ses intérêts locaux, sous la haute direction de l'épiscopat, il ne lui reste plus qu'à utiliser, au sein de la paix et de la tranquillité, les nombreuses ressources

que ne manqueront pas de lui apporter la richesse de ce populeux district et l'esprit d'initiative de ses habitants.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Eminence, la démarche que, en âme et conscience, j'ai cru devoir faire dernièrement. J'ai placé ma démission entre les mains des évêques de la Province de Montréal. Ce n'est pas un effet du découragement, ce n'est pas le fait de la mauvaise volonté, mais bien plutôt un acte tout à fait et depuis longtemps réfléchi. Je sens que j'ai besoin de repos, une phase est complètement terminée dans l'établissement de l'Université à Montréal, et il est bon, ce me semble, que mon successeur puisse commencer dès son principe la nouvelle période d'administration qui s'ouvre sur l'avenir : toutes raisons qui sont amplement développées à la fin de mon susdit Cinquième Rapport.

J'ai la consolation d'apporter dans ma retraite le témoignage qu'il ne s'est rien fait à Montréal, depuis trois ans, dans le monde universitaire, par moi, sans que les évêques de cette province

ne l'aient, ou d'abord eux-mêmes inspiré, ou ensuite hautement et pleinement approuvé.

Leur bienveillance n'a eu d'égale que la condescendance du Saint-Siège en faveur du plus humble de ses sujets. Toute ma vie je conserverai un souvenir impérissable des bontés de Notre Très Saint Père le Pape à mon endroit, des vôtres, Eminentissime Seigneur, et de celles de l'illustrissime Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, ainsi que en général de toutes les autorités romaines, avec lesquelles les devoirs de ma charge m'ont mis en rapports si fréquents : nulle part sur terre peut-on souhaiter un plus grand exercice de mansuétude, uni à un sentiment plus délicat de la justice. Dans ces convictions qui me font du bien, je suis et demeurerai toujours avec le respect le plus profond et la plus sincère vénération,

De Votre Eminence,

Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

J. B PROULX, *Prêtre*,

V. R. U. L. M.

SUPPLÉMENT

I

EXTRAIT DU JOURNAL *l'Electeur* EN DATE DU 18 AVRIL 1892.

Approchant l'ouverture du parlement de Québec, certains tireurs de ficelles de moi bien connus, cachés derrière le rideau, faisaient se succéder dans les journaux les entrefilets et les insinuations. Ils voulaient sans doute embrouiller l'esprit du public, créer un courant d'opinion hostile à notre démarche, préjuger les membres de la Législature, et prévenir auprès d'eux l'influence légitime de mon action.

Méprisant des attaques anonymes, je me tus.

A la fin parut dans les colonnes de *l'Électeur* la correspondance suivante, savamment calculée dans son apparente modération, et qui n'est pas du premier venu.

La mesure était comble. J'y répondis par une conversation avec un *reporter* de *la Presse*, laquelle on trouvera au N° II de ce Supplément.

Je n'avais pas l'intention de relever toutes les inexactitudes dont était cousue cette pièce à effet : il aurait fallu pour cela écrire un petit volume. Seulement je voulais donner à qui de droit un avertissement sérieux : un bon averti en vaut deux.

Le sous-entendu de la fin leur fit comprendre que, s'ils ne cessaient pas leurs incursions publiques sur le terrain de la vérité, je me verrais forcé de révéler des secrets atterrants qui les écraseraient à tout jamais sous le poids de la réprobation générale.

De ce moment tout devint coi. *L'Electeur* publia ma dénégation ; et dans tous les quartiers mécontents il régna, du moins à la surface, un silence de tombeau.

GRANDE SENSATION ICI.

M. L'ABBÉ PROULX A COMPLÈTEMENT ÉCHOUÉ DANS SA MISSION A ROME.—L'UNIVERSITÉ LAVAL DE QUÉBEC RÉUSSIT SUR TOUTE LA LIGNE.—PAS D'UNIVERSITÉ INDÉPENDANTE A MONTRÉAL.

(De notre correspondant régulier.)

Montréal, 18 avril.—On connaît maintenant le résultat (1) de la dernière mission de M. l'abbé Proulx à Rome. D'après les explications que j'ai pu obtenir de personnes en position d'être bien renseignées, voici quel aurait été l'objet de cette mission sur laquelle le public ne paraît pas avoir de notion très précise.

La partie financière de l'Université Laval n'appartient pas à l'Université elle-même. Lorsqu'elle a été fondée en 1852, il était compris que ce serait le Séminaire de Québec qui en ferait toutes les dépenses. Aussi la charte de l'Université constitue deux corps distincts : l'un chargé de la direction de l'Université elle-même, qui nomme les professeurs et règlemente l'enseignement ; il est représenté par le Conseil

(1) Je crois que le " correspondant régulier" de l'*Electeur* la connaît encore mieux aujourd'hui ! ! !

universitaire, lequel se compose des directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté. L'autre corps est chargé exclusivement de la partie financière de l'Université ; et ce corps, c'est le Séminaire de Québec, lequel est représenté par un certain nombre de prêtres appelés directeurs du Séminaire. (1)

Toute cette organisation a marché sans difficulté jusqu'à l'établissement de la succursale d'ici. Dans les commencements, cette succursale était entièrement aux frais du Séminaire de Québec ; on me dit que celui-ci a dépensé environ $100,000 pour cela. On sait l'hostilité qui a été montrée ici dans le clergé et parmi les laïques contre cette succursale : on voulait une université indépendante et l'on pensait que l'établissement de la succursale l'empêcherait. C'était une partie de la mission de Mgr Conroy de régler ces difficultés. Il les régla aussi, mais il avait à peine tourné le dos qu'elles renaissaient plus grandes que jamais. Il fut rendu plusieurs décissions à Rome donnant de plus en plus d'indépendance à la succursale de Montréal, mais elles n'avaient pas donné satisfaction à ses adversaires. La paix ne fut finalement établi que lorsque M. Mercier fit passer il y a deux ans, à la demande expresse du Saint-Siège, le bill que vous connaissez.

Mais il restait toujours la question financière. Depuis longtemps le Séminaire de Québec avait déclaré qu'il

---

(1) Cet alinéa, avec la précision de ses renseignements, montre que le " correspondant" n'est pas le premier venu.

ne voulait plus rien payer pour la succursale de Montréal et Mgr Conroy avait décidé que les frais de celle-ci devraient être faits par Montréal même. Dans l'espérance d'avoir des catholiques riches des souscriptions du genre de celles qui ont été faites pour l'université McGill, on fit, il y a quelques années, créer deux corporations, une pour Québec et une pour Montréal, qui, sous le nom de syndicat financier, était autorisée à acquérir et posséder des biens pour l'Université Laval. Les espérances qu'on avait en formant ce syndicat ne se sont pas réalisées : on m'affirme qu'ils n'ont pas obtenu une seule souscription. Comme la succursale de Montréal avait absolument besoin de se procurer des ressources, elle a eu l'idée d'organiser un autre syndicat financier. Un projet de loi a été élaboré avec beaucoup de soin par M. le juge Jetté et quelques autres personnes que Mgr Fabre avait constitué en comité pour cet objet. Il a été soumis à Mgr Fabre lui-même et à ses suffragants, et a reçu leur complète approbation. (1) Ce projet de loi faisait pratiquement de la succursale de Montréal une université indépendante. (2) Il donnait au syndicat qui y était créé, non seulement tous les pouvoirs du Conseil universitaire quant à la nomination des pro-

---

(1) Jusqu'ici, si l'on fait quelques corrections et quelques restrictions, les avancés sont assez exacts.

(2) Libre, il faut dire, libre dans ses affaires locales, mais non pas indépendante, ce qui est bien différent.

fesseurs, (1) etc., mais même des pouvoirs que le Conseil universitaire ne possède pas. Il fallait obtenir l'approbation à Rome de ce projet de loi avant de le soumettre à la Législature. L'abbé Proulx, le vice-recteur de l'Université ici, y est allé avec Mgr Racine, de Sherbrooke, pour le soutenir. On s'attendait ici, d'après ce qu'on me dit, à une très forte opposition de la part de l'Université Laval de Québec, vu que le bill établissait ce à quoi elle s'oppose depuis trente ans: une université indépendante à Montréal ; car le bill ne laissait de l'Université Laval à Montréal que son nom. Grande a donc été la surprise des promoteurs de cette mesure ici, lorsqu'ils ont appris que l'Université Laval de Québec était décidée à ne pas s'en occuper et à ne pas s'y opposer à Rome. (2) Il paraît que les autorités de l'Université à Québec sont tellement ennuyées de cette lutte incessante qui dure depuis plus de trente ans et qui leur a occasionné des dépenses énormes, qu'elles ont décidé de ne plus faire aucunes démarches à Rome pour se protéger. (3)

Les promoteurs du bill s'attendaient donc, non sans raison, que celui-ci passerait à Rome comme

---

(1) Halte là ! erreur complète.

(2) Ce qui n'empêche pas que le titre de la correspondance dit expressément : " L'Université Laval de Québec réussit sur toute la ligne." Gens heureux, tout de même, de réussir aussi bien, sans s'occuper de rien !

(3) Voilà un correspondant de gazette qui paraît être joliment dans les petits secrets de l'Université à Québec.

une lettre à la poste, (1) et ils disaient à qui voulait l'entendre, que nous allions enfin avoir ici une Université catholique indépendante. (2)

Nous croyions la chose bien arrêtée et nous avions été bien confirmés dans cette idée par la rumeur publiée dans tous les journaux que l'abbé Proulx et Mgr Racine avaient complètement réussi dans leur mission. (3)

Or, il paraît maintenant certain qu'ils n'ont pas réussi du tout. Le Saint-Siège consent à la passation du bill créant le nouveau syndicat, mais il exige qu'on en retranche tout ce qui donnerait à ce nouveau syndicat ici les pouvoirs du Conseil universitaire de Québec. Et, c'est précisément la partie à laquelle on tenait le plus ici. Je crois pouvoir dire sans crainte d'être contredit par ceux qui sont au courant des choses que jamais l'on n'aurait songé ici à présenter le bill dont il s'agit, si l'on eût cru qu'il faudrait le réduire aux proportions avec lesquelles il va falloir le faire passer. (4)

---

(1) Il a passé aussi.

(2) Non, jamais ils n'ont dit cela.

(3) La rumeur sur ce point disait vrai.

(4) Evidemment le " correspondant régulier " n'est pas dans les petits secrets du Vice-Recteur à Montréal ; et au besoin, Monseigneur, vous pourriez en témoigner.

II

DÉNÉGATION (1)

DE M. L'ABBÉ PROULX AUX RACONTARS DE " L'ÉLECTEUR."— DOCUMENTS OFFICIELS.— LA VÉRITABLE MISSION A ROME DE MGR RACINE ET DE M. LE VICE-RECTEUR.—QUELS SONT LES DÉSAPPOINTÉS?—FAUSSES RUMEURS RÉPANDUES PAR CERTAINS INTÉRESSÉS.

Depuis quelque temps certaines personnes paraissant fort intéressées font circuler par la voie " d'un correspondant régulier de *l'Électeur* " une série d'histoires au sujet de la question universitaire. Dernièrement, le prétendu "correspondant régulier" découragé du peu de succès de ses petits entrefilets, se lesta d'une longue correspondance dans laquelle il hasardait de nouveau l'assertion que Mgr Racine et M. J. B. Proulx avaient complètement échoué dans leur mission.

Nous aurions laissé passer cette prose sous silence si un de nos confrères de cette ville ne l'avait publiée hier soir.

---

(1) Les titres et sous-titres sont du *reporter*, ainsi que les trois alinéas de l'en-tête.

Un reporter de *la Presse* s'est rendu ce matin auprès de M. le Vice-Recteur qui a dit avoir lu la dite correspondance dans *l'Électeur* il y a deux jours, et donna volontiers les explications ci-dessous. Nous sommes en mesure de reproduire presque textuellement la conversation qui s'est engagée à ce sujet :

Q.—Vous n'avez pas répondu à cette correspondance ?

R.—Non. J'ai considéré cela comme une *scie* que des personnes désappointées voulaient monter.

Q.—Répondrez-vous ?

R. Si la chose vous fait plaisir, je puis vous passer des documents qui seront une réponse et qui feront voir que cet article repose sur une supposition tout à fait fausse, afin de pouvoir ensuite en tirer des conclusions qui donnent de l'air et du ton à certaines personnes.

Jamais il n'est entré dans notre pensée de demander l'indépendance de l'Université à Montréal. Tout ce que nous voulions, c'était la *liberté* d'agir dans nos affaires locales. Preuve : la lettre de délégation donnée à Mgr Racine et à moi à notre départ pour Rome.

" ...... Dans ces circonstances, les archevêque et évêques de la province de Montréal se sont crus justifiables de déléguer à Rome, auprès du Saint-Siège, Sa Grandeur Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, et M. J. B. Proulx, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Montréal, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal : 1° pour exposer la situation, telle qu'ils la comprennent ; car ils ont tout lieu de croire

que le projet de loi sera présenté devant le Saint-Siège comme un *prétexte ou un à-propos pour créer à Montréal une Université tout à fait indépendante de l'Université Laval* : ce qu'ils savent fort bien être loin de leur intention......"

Est-ce clair ?

Quelques semaines après mon arrivée à Rome, je vis dans les journaux nombre d'entrefilets, disant que j'étais allé demander l'indépendance de l'Université à Montréal. Ils étaient sans doute inspirés par des personnes *aussi bien renseignées* que le correspondant régulier de *l'Électeur*.

C'était du reste le désir de certaines personnes adverses qui auraient bien voulu nous voir faire ce faux pas. Immédiatement, je protestai et j'écrivis le 20 décembre, à M. le chanoine Bruchési qui me remplaçait, la lettre que voici :

"......Chaque semaine, les journaux nous apportent de petits entrefilets ingénieux, insidieux, allant tous à dire, sous une forme ou sous une autre, que je suis venu à Rome pour demander l'indépendance de l'Université à Montréal.

" Evidemment ces entrefilets ne sont pas de la rédaction, car le journal lui-même ne paraît pas y attacher assez d'importance. Ce sont des ballons d'essai qui viennent de l'extérieur et encore de personnes qui y tiennent ; car elles reviennent trop souvent sur ce sujet.

" Maintenant, quel pourrait être le but de ces fusées, lancées par-ci par-là ? *Chi lo sa ?*

“ Serait-ce pour soulever des discussions et pêcher en eau trouble ?

“ Serait-ce pour agir indirectement sur un personnage qui ne suit pas habituellement les journaux, en lui faisant accroire que l'opinion publique se préoccupe grandement de ces rumeurs ?

“ Serait-ce pour réveiller à Montréal des espérances endormies, et pousser certains esprits à des démarches imprudentes, afin de se donner des motifs pour combattre en faveur d'une cause perdue autrement ?

“ Serait-ce pour se donner un prétexte de demander à Rome, avec un air de préoccupation, si réellement il s'agit de traiter de l'indépendance de l'Université à Montréal, afin d'avoir une réponse négative que l'on montrerait aux profanes comme le témoignage d'une victoire pour soi et d'une défaite pour d'autres ?

“ Serait-ce pour se donner l'occasion d'offrir de soi-même à Rome l'indépendance de la section montréalaise de l'Université dans le but que l'on sait ?

“ Serait-ce pour toutes ces raisons à la fois ? Je l'ignore. Seulement, on ne se donne pas tant de trouble pour rien.

“ Dans tous les cas, afin de rogner les ongles à des calculs peu bienveillants qui pourraient s'appuyer sur notre silence pour nous *graffigner*, ne serait-il pas bon de contredire ces rumeurs, en quelques mots clairs et courts, d'une manière autorisée, disons, par exemple, quelque chose dans ce genre :

“ Les rumeurs qui circulent dans certains journaux “ et qui vont à dire que Mgr Racine, évêque de Sher- “ brooke, et M. l'abbé J. B. Proulx, sont allés à Rome

" pour demander au Saint-Siège d'ériger la section
" montréalaise de l'Université Laval à Montréal en
" Université indépendante, sont absolument dépour-
" vues de fondement.—Bruchési."

" Si la *Semaine religieuse* voulait donner l'hospitalité à une pareille dénégation, l'autorité en serait encore plus grande devant le public.

" C'est là l'opinion de Mgr Racine, c'est aussi la mienne, autant qu'on peut se former une opinion à cette distance des lieux et des événements. Je n'oublie pas qu'un mois sépare, pour vous, l'entrefilet de la remarque qu'il suscite sous ma plume. Parlez de la chose à Mgr l'Archevêque de Montréal et faites pour le mieux. Sachant que vous vous arrêterez au parti le plus sage, je demeure avec beaucoup de considération..."

Après cela, comment peut-on avancer que j'ai été demander l'indépendance ?

Cependant, cette correspondance ne me surprend pas. Je m'y attendais. Voyez. Le 18 février 1892, après avoir envoyé à Mgr l'Archevêque de Montréal la réponse du Saint-Siège, j'ajoutais :

"......Que le Ciel soit béni ! Cette réponse est si complète qu'elle dépasse les espérances les plus belles que nous aurions pu concevoir. Eh bien ! vous allez voir si on ne dit pas quelque part que nous avons éprouvé une défaite. On a répandu à dessein la rumeur que nous étions venus demander l'*indépendance* de l'Université à Montréal et comme nous retournons avec l'*union*, on répandra une autre

rumeur, que nos demandes n'ont pas été écoutées; mais laissons faire: la gloriole n'est qu'une fumée; le solide, c'est le succès dans la justice. Au milieu des contradictions et des obstacles, se fondent et s'affermissent les choses utiles..."

Je faisais le prophète, mais quand on connaît bien certaines personnes, j'avoue qu'il n'y a pas grand mérite à prophétiser ce qu'elles feront ou diront.

Q.—Quelle réponse vous proposez-vous de donner à cette correspondance?

R.—Pour le moment, pas d'autre que ces quelques remarques que je vous communique. Il y a certains secrets d'office qu'un homme en position responsable ne peut communiquer à tout un public. Du reste je suis persuadé que *l'Électeur* et les autres journaux qui l'ont reproduit seront assez loyaux pour mettre sous les yeux de leurs lecteurs les explications que vous me dites devoir publier ce soir.

Cela pour le moment me suffira.

Intelligenti pauca. Or, voici le peu que je dirai: " Nous avons obtenu à Rome, Mgr Racine et moi, tout, TOUT, TOUT ce que nous avons demandé. Même si je l'osais, j'ajouterais ET ULTRA.

III

(BILL DE L'ASSEMBLÉE, N° 78).

Loi abrogeant la loi qui constitue en corporation le "Syndicat Financier de l'Université Laval à Montréal," et constituant en corporation "Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal."

ATTENDU que Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, et ses suffragants, Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, Mgr L. Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, et Mgr. J. M. Emard, évêque élu de Valleyfield ; le Révérend J. B. Proulx, Vice Recteur de l'Université Laval à Montréal, le révérend Louis Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, M. le Dr J. P. Rottot, M. le Dr W. H. Hingston, le révérend C. Lecoq, le révérend Paul de Foville, l'honorable S. Pagnuelo et autres, ont représenté par leur pétition que la loi 50 Victoria, chapitre 23, intitulée "Acte incorporant le Syndicat Financier de l'Université Laval à Montréal," dont l'objet avait été d'assurer le développement et le progrès des facultés de la dite Université à Montréal, n'a pas rempli l'objet pour lequel elle avait été passée, et qu'il est de l'intérêt des dites facultés de l'abroger et

de substituer au dit Syndicat Financier une nouvelle organisation, et attendu qu'il convient d'accéder à cette demande ;

A ces causes Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les personnes suivantes et leurs successeurs sont constitués en corporation sous le nom de " Les Administrateurs de l'Université Laval a Montréal," savoir :

1. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal et ses suffragants, les Evêques titulaires des évêchés qui sont ou pourront, en aucun temps, être compris dans la province ecclésiastique de Montréal ;

2. Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal ;

3. Le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ;

4. Le Doyen de chacune des facultés de Théologie, de Droit, de Médecine, des Arts et un professeur titulaire de chacune des dites Facultés choisi par ses collègues ; un délégué de l'Ecole Polytechnique ; un délégué de chacun des collèges affiliés à l'Université Laval qui sont situés dans la province ecclésiastique de Montréal ; deux délégués des gradués de chacune des facultés de Droit et de Médecine, élus par les anciens élèves gradués depuis plus de cinq ans. Tous les gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation, seront éligibles et auront le droit de voter à cet égard.

Pour voter, il faut avoir rempli les conditions imposées par les règlements.

Ces délégués pourront être des professeurs de la Faculté.

5. Treize membres catholiques, choisis de telle sorte qu'il y ait toujours dans la corporation un nombre égal d'ecclésiastiques et de laïques, savoir: l'hon. L. O. Taillon, l'hon. F. G. Marchand, l'hon. Juge G. Pagnuelo, M. le Dr J. P. Rottot, M. le Dr. W. H. Hingston, Juge Ls Tellier, et M. le Dr F. Paré, et telles autres personnes requises pour compléter le nombre de treize, qui seront choisies et élues par les deux tiers des membres de la dite corporation, conformément aux règlements.

Il sera ajouté un membre laïque additionnel pour chaque évêché, au delà du nombre actuel de quatre, qui pourra, en tout temps, être compris dans la province ecclésiastique de Montréal, et aussi un membre laïque additionnel pour toute institution ecclésiastique de la même province, au delà du nombre actuel de neuf, qui, étant affiliée à la dite Université, obtiendra de la dite corporation d'en faire partie et d'y être représentée par un membre.

2. La dite corporation aura le droit d'acquérir et de posséder des biens meubles et immeubles, pourvu que les revenus de ces immeubles, possédés pour des fins de revenus, n'excèdent pas cinquante mille piastres par année.

Les dits biens et leurs revenus seront employés exclusivement pour les fins de la dite Université et suivant l'intention des donateurs.

3. Tous les biens possédés par le dit syndicat, ou qui auraient pu lui écheoir aux termes de l'acte susdit, 50 Victoria, chapitre 23, et tous les biens donnés ou légués, ou qui le seront à l'avenir, à l'Université Laval à Montréal ou à l'ensemble des dites facultés, sous quelque nom que ce soit, seront la propriété de la dite corporation.

4. Les biens de la dite corporation seront administrés par un Bureau de gouverneurs composé d'un délégué de l'Archevêque de Montréal ; du Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal ; du Supérieur du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, ou de son délégué ; de douze membres catholiques dont dix au moins seront laïques, savoir : l'hon. Edouard Murphy, l'hon. G. Laviolette, M. J. Grenier, M. F. X. St-Charles, et M. L. J. Forget, et de telle autres personnes requises pour compléter le nombre de douze, qui seront choisies par les deux tiers des membres du Bureau des gouverneurs, tel qu'alors constitué ; mais telle nomination devra être notifiée, sous le sceau de la corporation, par le Vice-Recteur au Vice-Chancelier, qui pourra ratifier le choix ainsi fait, ou le désavouer, dans les soixante jours de la notification ; le choix ne sera définitif que du jour de telle ratification et, à défaut de ratification formelle, à l'expiration des dits soixante jours.

2. Dans le cas où le Vice-Chancelier serait absent du Canada, le dit délai de soixante jours sera suspendu jusqu'à son retour à Montréal.

3. La dite notification ne pourra être faite que dans la cité de Montréal, et sera personnelle.

4. Toute nomination, qui sera faite pour remplir une vacance, et toute révocation seront soumises aux mêmes conditions.

5. Les dits gouverneurs ne recevront aucun traitement, profit, émolument, ou indemnité d'aucune sorte pour leurs services, et ne pourront être intéressés, soit directement, soit indirectement, dans aucuns contrats ou travaux faits par la Corporation.

6. Les gouverneurs consulteront la corporation avant d'adopter définitivement le budget annuel, ou d'accorder les subsides aux facultés, et lui transmettront, aux époques déterminées par les règlements de la corporation, un rapport détaillé des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, et un état des finances de la corporation.

7. Le quorum du Bureau des gouverneurs sera de sept.

8. Les gouverneurs ne peuvent acquérir d'immeubles à titre onéreux, ni aliéner les immeubles de la corporation ou faire des constructions sans avoir obtenu le consentement de la corporation et du Vice-Chancelier.

9. Le dit bureau pourra nommer un comité exécutif composé de cinq membres du dit Bureau, savoir : du Vice-Recteur et de quatre membres laïques, dont trois, au moins, n'appartiendront pas à la corporation, ni à aucune des facultés. Ce comité exécutif sera chargé des affaires courantes et de l'exécution des décisions et arrêtés du Bureau des gouverneurs.

10. Le Bureau des gouverneurs nomme ses officiers et employés, et peut faire modifier et abroger des

règlements, touchant la régie et l'administration des biens de la corporation, la gouverne du comité exécutif, ses officiers et employés comptables.

11. Les gouverneurs pourront se choisir un président et un vice-président parmi les membres ecclésiastiques.

5. L'Archevêque de Montréal est le Vice-Chancelier de la dite Université à Montréal, et président de droit de la dite corporation. Il aura voix délibérative et, de plus, voix prépondérante.

2. L'Archevêque et les évêques pourront se faire représenter aux assemblées de la dite corporation et voter par leurs représentants.

3. En cas de vacance du siège, l'administrateur de l'archidiocèse ou du diocèse aura tous les pouvoirs de l'archevêque ou de l'évêque titulaire, pour toutes les fins de cet acte.

4. La dite Corporation se choisira deux vice-présidents, dont un, au moins, sera laïque.

6. Le Vice-Recteur est désigné par les évêques de la province de Montréal, qui le présentent au Conseil Universitaire, lequel ne peut le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes évêques.

2. Le Vice-Recteur exerce les fonctions de sa charge conformément aux règlements en vigueur ; il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le Bureau des gouverneurs, et entre la corporation et les facultés ; il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle, et fait exécuter les règlements, décisions, et arrêtés de la corporation.

3. Il peut nommer, de temps à autre, avec le con-

cours du Vice-Chancelier, un assistant qui le remplace, lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

7. La dite corporation peut faire des règlements, les amender ou révoquer, touchant les assemblées de la corporation et la convocation générale de toutes les facultés, touchant l'élection et la révocation des membres électifs et des officiers de la corporation, des membres ou officiers du Bureau des gouverneurs, et la durée de leurs charges, pourvu que les dits règlements ne soient pas contraires aux dispositions du présent acte, touchant l'admission des collèges et autres institutions d'enseignement dans la corporation.

2. La corporation pourra établir des bourses et des récompenses pour l'encouragement des élèves dans les facultés et les collèges affiliés, mais aucun vote de deniers ne sera valide qu'après l'approbation formelle du Bureau des gouverneurs.

8. L'Archevêque de la Province ecclésiastique de Montréal et ses suffragants forment un conseil qui prononce en dernier ressort sur toute question de doctrine ou de morale, et sur tout conflit monétaire qui pourrait surgir entre la corporation, les gouverneurs et les facultés ; et la dite corporation pourra faire au sujet de ces appels des règlements qui lieront tous les membres de la corporation, les gouverneurs, professeurs et autres, pourvu qu'il soient approuvés par le Vice-Chancelier.

9. Rien de contenu au présent acte ne sera interprété comme amoindrissant ou affectant en aucune manière les pouvoirs, droits ou privilèges accordés à

l'Université Laval à Québec ou au Conseil de la dite Université par la Charte royale de Sa Majesté la Reine Victoria en date du 8 décembre 1852, érigeant en corporation civile la dite Université Laval à Québec, l'intention du présent acte étant de ne déroger en rien à la dite Charte.

Et rien de contenu au présent acte n'affectera en aucune manière les droits et privilèges de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté médicale de Laval à Montréal, telle que constituée actuellement, non plus que les droits des autres facultés.

10. L'Acte intitulé "Acte incorporant le Syndicat Financier de l'Université Laval à Montréal," passé par la Législature de cette province, 50 Victoria, chapitre 23, est abrogé.

11. La présente loi viendra en vigueur le jour de sa sanction.

IV

(BILL DE L'ASSEMBLÉE N° 127).

Loi constituant en corporation la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal.

ATTENDU que l'honorable Louis Amable Jetté, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal, et les autres professeurs de la dite faculté, savoir: l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, professeur de

droit international, l'honorable Alexandre Lacoste, professeur de droit commercial et maritime, l'honorable Michel Mathieu, professeur de procédure civile, l'honorable Charles C. de Lorimier, professeur de droit criminel, l'honorable Alphonse Ouimet, professeur de droit constitutionnel et administratif, l'honorable Horace Archambault, professeur de droit commercial et maritime, Eugène Lafontaine, écuyer, professeur de droit romain, et Frédéric Debartzch Monk, écuier, professeur de droit constitutionnel et administratif, ont demandé par leur pétition à être constitués en corporation sous le nom de "La Faculté de Droit de l'Université Laval à Montreal ;"

Attendu que l'Université Laval a établi, à Montréal, en 1878, une succursale de la dite Université, comprenant les mêmes chaires d'enseignement qu'à Québec, et spécialement une section de sa Faculté de Droit ;

Attendu que la dite section de Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal existe de fait, donne régulièrement des cours de droit depuis 1878, et est maintenant fréquentée par au delà de cent élèves ;

Attendu que l'établissement de la dite succursale et de la dite section de la Faculté de Droit a été reconnu et sanctionné par l'Acte de cette Législature, 44-45 Victoria, chapitre 46, qui a autorisé l'Université Laval à multiplier ses chaires d'enseignement dans les arts et autres Facultés, dans les limites de la province, et par l'acte de cette Législature, 50 Victoria, chapitre 33 ;

Attendu que la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal existe déjà comme corporation distincte et séparée, l'Ecole de médecine et de chi-

rurgie de Montréal constituant la dite Faculté de médecine ;

Attendu que, par la Constitution Apostolique *Jam dudum* en date du 2 février 1889, il a été décrété entre autres choses : 1° Que les professeurs et les doyens de la succursale de Montréal seront choisis d'après le mode en usage dans les diverses facultés et seront reconnus et acceptés par le Conseil Universitaire, à moins que l'Archevêque de Montréal n'intervienne pour s'opposer à leur nomination ; et 2° Que le droit et le soin de faire et de changer les programmes d'enseignement appartiendront aux professeurs de chacune des facultés qui enseignent à Québec et à Montréal, conformément aux règles et prescriptions contenues dans les statuts ;

Attendu que dans les circonstances il convient d'accéder à la demande faite par les pétitionnaires susdits ;

A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les pétitionnaires ci-dessus mentionnés, et toutes les personnes qui pourront par la suite devenir professeurs de la faculté suivant les règles ci-après exprimées formeront une corporation sous le nom de "La Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal."

2. L'objet de la dite corporation est l'enseignement du droit en la cité de Montréal.

3. La dite corporation aura tous les droits et pouvoirs qui appartiennent aux corporations civiles ordinaires.

Elle pourra acquérir, posséder et aliéner, pour son usage et ses fins, toutes espèces de biens meubles et immeubles, pourvu que le revenu annuel de ses immeubles possédés pour des fins de revenu n'excède pas dix mille piastres.

Elle pourra ester en justice, emprunter, signer, endosser, emprunter ou négocier des billets promissoires, lettres de change et autres effets de commerce pour les fins de la corporation, en suivant les formalités exigées à cet égard par les règlements de la corporation.

4. Elle pourra faire tous les règlements qui seront jugés avantageux ou nécessaires pour la régie et l'administration des biens de la corporation, pour la nomination des professeurs et du doyen, pour la confection des programmes d'enseignement, pour la distribution, la subdivision ou l'augmentation des chaires d'enseignement, pour le prix d'admission aux cours, pour la conduite et le maintien des élèves; pour les examens nécessaires à l'obtention des diplômes et généralement pour le développement et les progrès de la Faculté et de l'enseignement du droit, et pour la réalisation des fins de la corporation; pourvu que ces règlements ne soient pas incompatibles avec les dispositions de cette loi.

Ces règlements toutefois n'entreront en vigueur qu'après avoir été sanctionnés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, Vice-Chancelier Apostolique de l'Université Laval.

Les règlements de l'Université Laval qui régissent

actuellement la dite Faculté continueront d'être en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient remplacés de la manière ci-dessus exprimée.

5. Les professeurs et le doyen de la dite corporation seront nommés par la dite corporation, à la majorité des voix des membres présents suivant les règlements en vigueur à cet égard.

La nomination ainsi faite devra être ratifiée par l'Archevêque de Montréal, et, une fois ratifiée, soumise au Conseil Universitaire de l'Université Laval, et la nomination ne sera définitive qu'à dater de son acceptation par le conseil.

Le doyen sera nommé pour quatre ans et pourra être réélu à l'expiration de son terme.

6. Les professeurs de la Faculté pourront être démis pour cause, par le vote des deux tiers de tous les membres de la corporation ; mais cette révocation devra être aussi approuvée par l'Archevêque de Montréal, et par le Conseil Universitaire de l'Université Laval. A partir de cette approbation, le professeur révoqué cessera d'être membre de la corporation.

7. Le siège des affaires de la corporation sera en la cité de Montréal.

8. Le quorum des assemblées de la corporation sera de cinq membres.

Un autre quorum pourra être fixé par règlement de la corporation, dûment approuvé suivant les dispositions de la quatrième section de cette loi.

9. Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal aura le droit d'assister à toutes les assemblées de la dite corporation avec voix consultative.

10. La corporation créée par la présente loi constituera la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal.

11. L'opération de l'acte de cette Législature 44-45 Victoria, chapitre 46, en autant qu'il se rapporte à l'établissement de chaires d'enseignement du droit en la cité de Montréal, est limité à la faculté reconnue et constituée en corporation par cette loi ; et dans le cas où la dite Université Laval renoncerait en aucun temps au bénéfice du dit acte, en quelque manière que ce soit, la corporation maintenant créée continuera néanmoins, sauf les droits accordés et reconnus par le présent acte à l'Archevêque de Montréal, d'exister comme École de Droit, sous tel nom qu'elle voudra alors adopter, dont il sera produit une déclaration au greffe de la Cour Supérieure et au bureau d'enregistrement de la division où elle aura son siège principal, et elle conservera tous les mêmes pouvoirs et privilèges ; et elle pourra, dans ce cas, donner des certificats d'études lesquels seront considérés comme l'équivalent d'un diplôme ou degré en droit pour toutes les fins de la loi concernant le Barreau de la Province de Québec, chapitre premier du titre dixième des Statuts refondus de la province de Québec ; pourvu toujours que l'enseignement donné par la dite faculté soit conforme au programme prescrit par le conseil général du barreau.

12. Rien de contenu dans cette loi n'aura pour effet d'affecter les pouvoirs, droits ou privilèges accordés à l'Université Laval par la charte royale de Sa Majesté la Reine Victoria, en date du 8 décembre

1852, ni par la Constitution apostolique *Jam dudum* en date du 2 février 1889.

13. Cette loi deviendra exécutoire le jour de sa sanction.

V

LE MOT DE LA FIN.

Le Rapport était imprimé, ce supplément était sous presse, lorsque je reçus de Mgr l'Archevêque de Montréal une réponse que je puis considérer, sans espérance téméraire, comme une acceptation définitive de ma démission pour le temps de la retraite ecclésiastique. La voici.

J'y ajoute une dernière lettre, qui fait connaître à Sa Grandeur un événement douloureux pour moi, devant lequel ma résolution, déjà bien arrêtée, ne peut que s'affermir.

MONTRÉAL, 2 juillet 1892.

M. l'abbé J. B. Proulx, Chan. honoraire.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

Je ne perds pas de vue vos deux lettres. Prenez patience. Je suis un peu surchargé pour le moment. La visite et bien d'autres affaires se présentent en

même temps. Vous me donnez jusqu'à la retraite, tant mieux.

Les docteurs Dagenais et Brosseau acceptent les 500 piastres. M. Vinet, qui vient de mourir, est parti subitement... Portez-vous bien, et priez pour votre tout dévoué.

† EDOUARD CHS, *Arch. de Montréal.*

St-Lin des Laurentides, 6 juillet 1892.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Ma mère est tombée de paralysie, il y a huit jours, dans la nuit qui a précédé la Saint-Pierre. Elle n'est guère mieux. Le côté gauche est complètement immobilisé. Si elle revient à la vie, elle ne recouvrera probablement jamais l'usage de sa jambe paralysée, ni de son bras.

C'est pour moi un grand dérangement et une grande affliction ; mais le dérangement n'est rien, pourvu que le bon Dieu nous la conserve, devrions-nous en avoir soin comme d'un bébé.

Cette pauvre mère était pieuse; elle allait à la messe et communiait tous les jours. La plus grande douleur de sa maladie pour elle est de ne pouvoir se rendre à l'église et assister au saint sacrifice.

Je viens, Monseigneur, vous demander une faveur à laquelle je tiens comme au bonheur de ma vie, et pour l'obtention de laquelle je vous supplie de toute l'ardeur de ma prière. La chambre de ma mère donne sur le salon ; dans le salon il y a un *bay-window* qui projette à l'extérieur ; dans ce châssis on peut établir un petit autel d'une manière très convenable. Je viens donc vous demander la permission de dire pour ma mère malade quelquefois la messe sur cet autel, que je bâtirais joli, propre et décent. Vous aurez rendu facile l'accès de Jésus à une âme qui l'aime bien, et à moi vous aurez accordé ce que je considère la plus grande marque de bienveillance que j'aie encore reçue dans ma vie. Plein de cette espérance, je me souscris,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

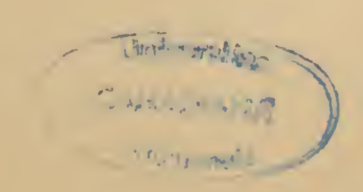
Le très humble et très dévoué serviteur.

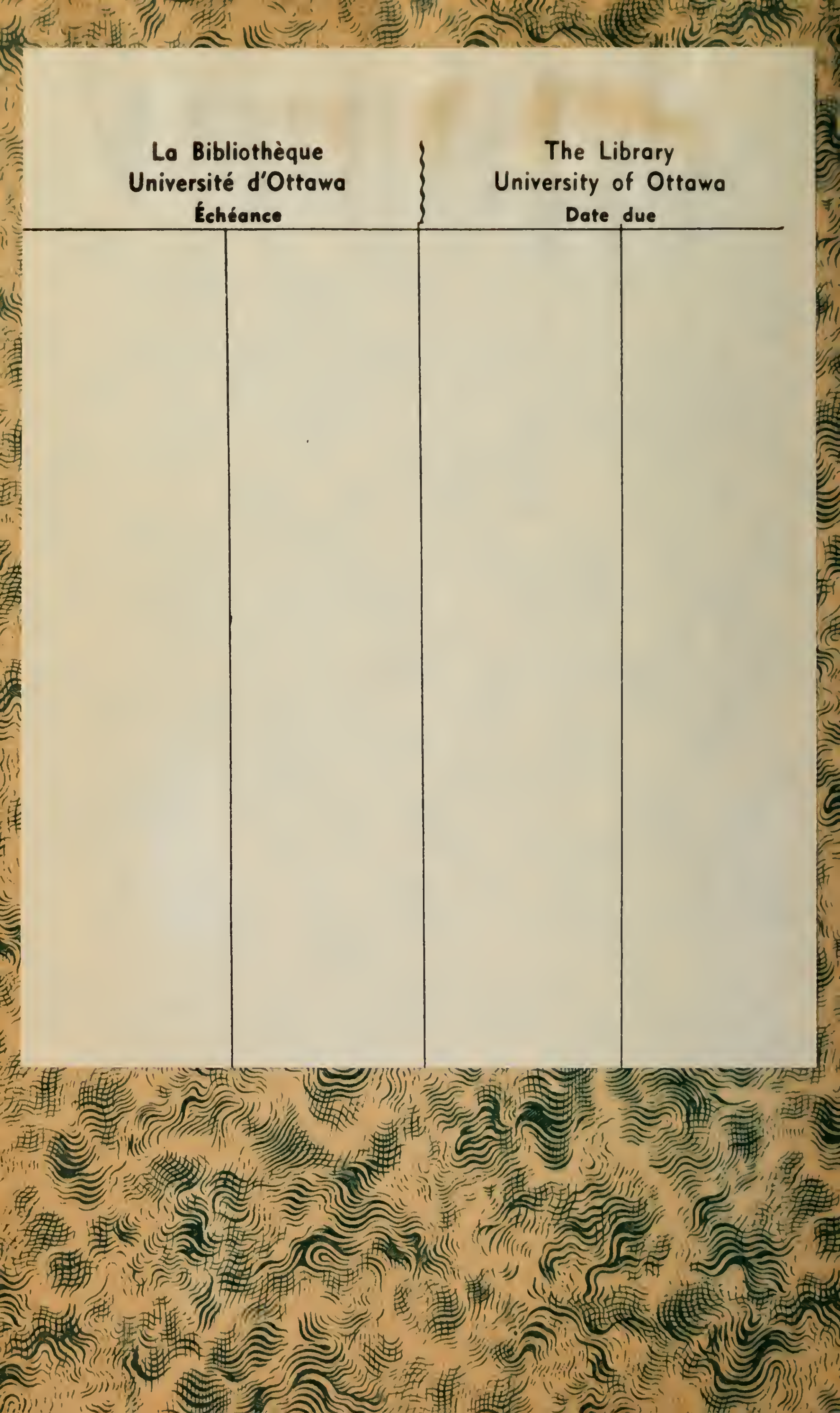
J. B. PROULX, *Ptre.*

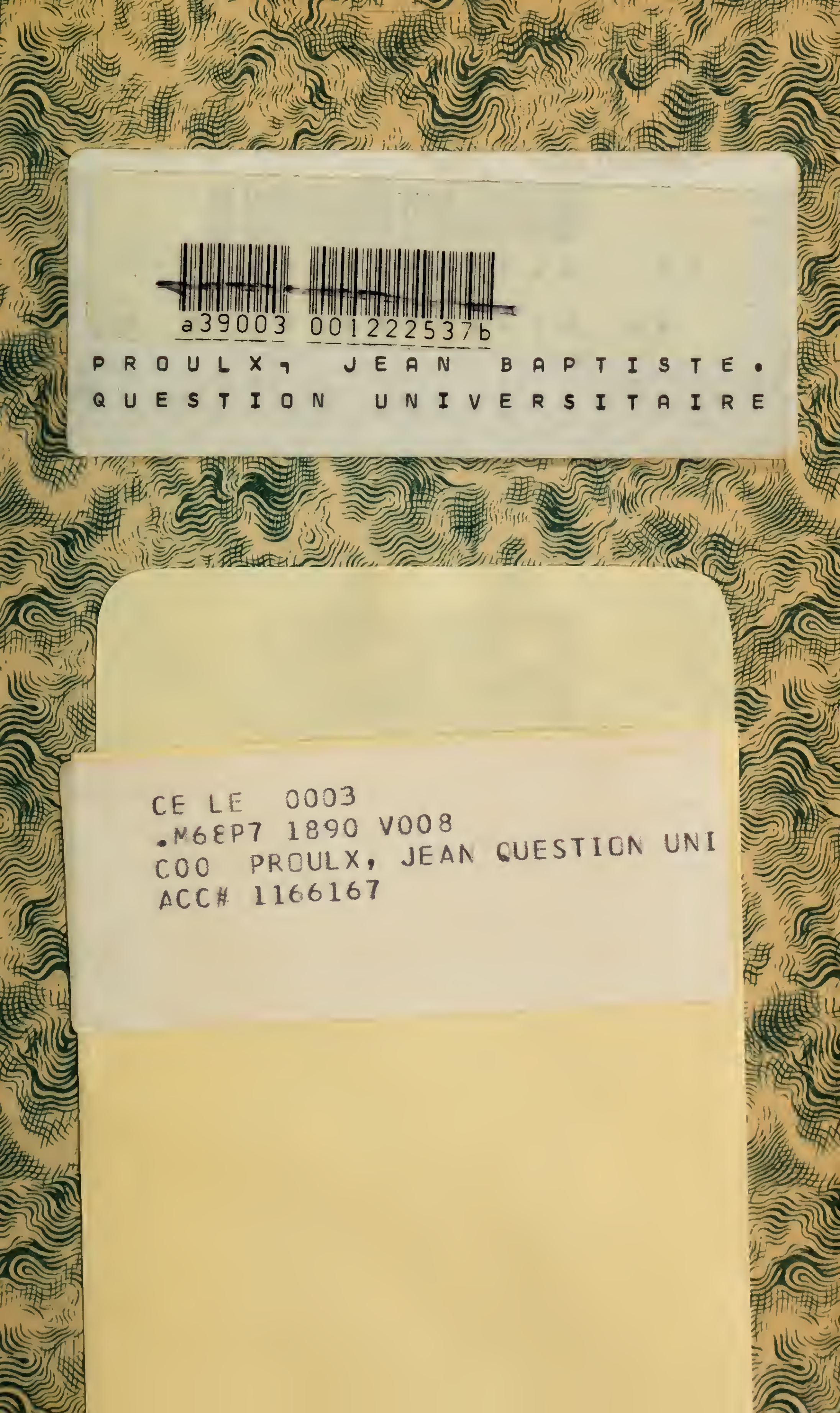
P.S.—J'ai reçu votre lettre du 2 du courant, qui me fait entrevoir pour un avenir prochain, non seulement la possibilité, mais encore la quasi-certitude de ma retraite. Merci. Dans ces nouvelles circonstances que m'apporte la maladie de ma pauvre mère, ma démission s'impose avec une urgence nouvelle. Vous aurez pitié de moi.—J.B.P.

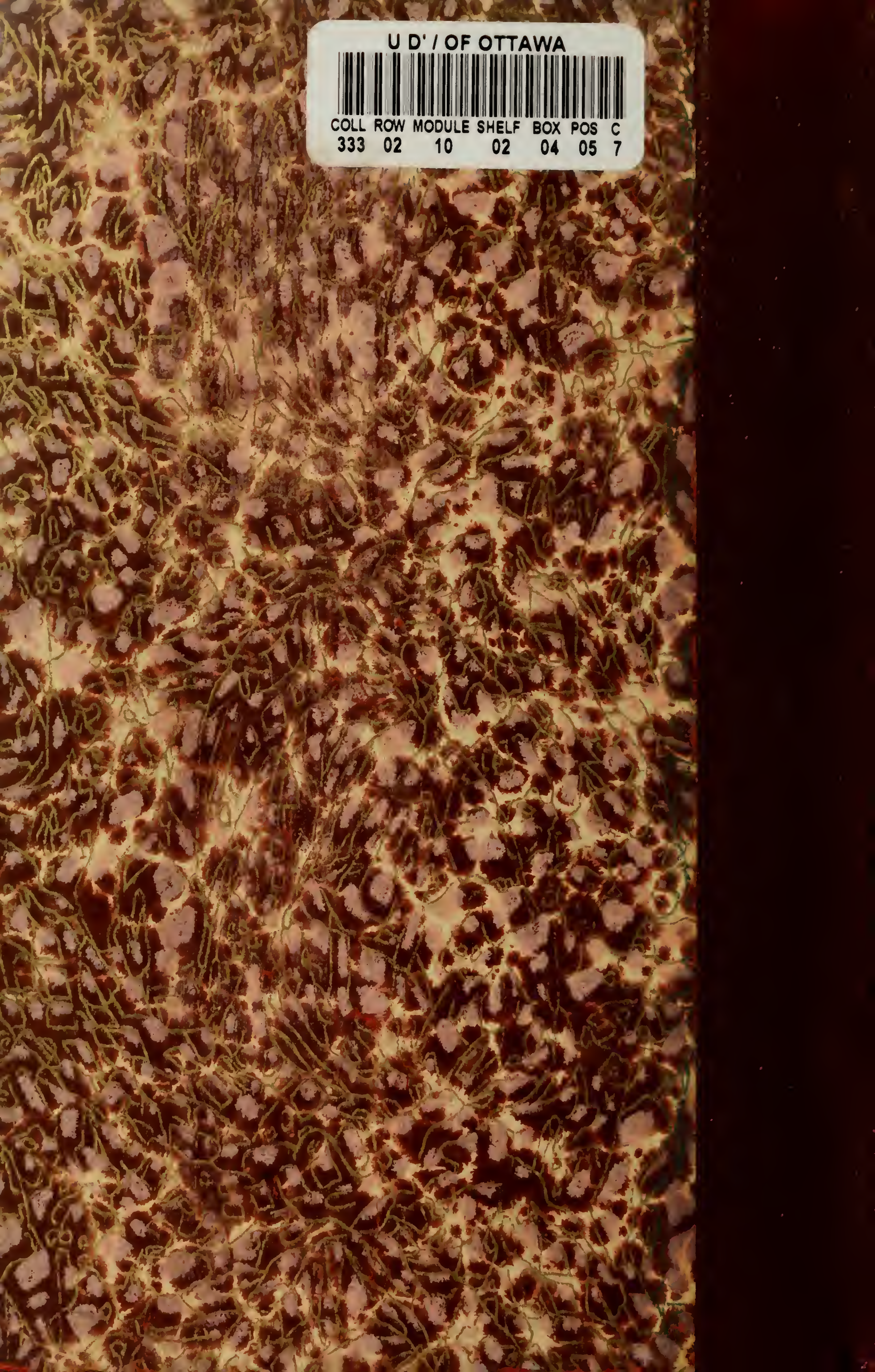
TABLE DES MATIÈRES

SUPPLEMENT






a39003 001222537b
PROULX, JEAN BAPTISTE.
QUESTION UNIVERSITAIRE
CE LE 0003
.M68P7 1890 V008
COO PROULX, JEAN QUESTION UNI
ACC# 1166167


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 10 02 04 05 7